TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11 182 DERNIÈRE ÉDITION DIMANCHE 11 - LUNDI 12 JANVIER 1981

LE MONDE DIMANCHE

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

3,50 F

Algérie, 2 Dh; Maroc, 3,20 dir.; Tunisie, 220 m.; Allemagne, 1,40 DM; Autriche, 14 sch.; Belgique, 20 fr.; Canada, $ 1,10; Côte-d'Ivoire, 265 CFA; Danemark, 5 kr.; Espagne, 60 ese.; U.-S., 35 p.; Grèce, 45 dr.; Iran, 125 rls.; Irlande, 50 p.; Italie, 700 l.; Liban, 3,25 p.; Luxembourg, 20 f.; Norvège, 4 kr.; Pays-Bas, 1,50 fl.; Portugal, 60 esc.; Sénégal, 260 CFA; Suède, 3,75 kr.; Suisse, 1,50 fr.; U.-S., 85 cents; Yougoslavie, 26 din.

Tarif des abonnements page 10

A RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09 C.C.P. 4207-23 PARIS Télex Paris n° 650572 Tél. : 246-72-23

L'O.U.A. réunit douze chefs d'État à Lomé pour tenter de régler le problème tchadien

La réaction de Paris suscite une mise en garde de Tripoli

La Libye a réagi très vivement au communiqué par lequel le gouvernement français « condamnait » son projet de fusion avec le Tchad, et y voyait « des ambitions constituant une menace pour la sécurité de l'Afrique ». Tripoli exprime son « mécontentement », dénonce « une nouvelle tentative pour maintenir l'emprise française sur le Tchad » dont la Libye « ne vise qu'à préserver la sécurité », et met en garde Paris contre les « conséquences néfastes » de toute « prise de position belliqueuse » sur ses intérêts. Tripoli affirme toutefois que l'unité recherchée avec le Tchad « n'est pas une unité politique ».

Pour sa part, le président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, M. Siaka Stevens (Sierra-Leone), a convoqué, le 12 janvier, à Lomé (Togo), une « réunion d'urgence » des douze chefs d'Etat chargés par l'O.U.A. de rechercher un règlement du problème tchadien. Le président Stevens est vivement opposé à la politique libyenne au Tchad, que, pour sa part, le président sénégalais, M. Abdou Diouf, juge « inadmissible et injustifiable ».

Le communiqué du « Bureau populaire des affaires extérieures » de Tripoli met en garde Paris contre « les conséquences néfastes pour les intérêts français en Libye, dans le pays arabe et en Afrique » qu'entraînerait « une attitude française hostile à l'égard de la Jamahiriya libyenne ou du Tchad ».

Le texte diffusé vendredi par le président en exercice de l'O.U.A. rappelle que, conformément aux accords de Lagos de 1979 et de 1980 sur le Tchad, « aucune armée étrangère ne doit stationner sur le territoire tchadien, sauf si cela est en accord avec les dispositions des accords de Lagos », soulignant que l'« union récente entre l'Etat indépendant et souverain du Tchad et la Jamahiriya arabe libyenne est contraire » aux dispositions desdits accords, le texte rappelle les limites du mandat donné au gouvernement provisoire (GUNT) du président Goukouni Oueddei.

(Lire la suite page 2.)

Quelle sécurité en Afrique ?

Le colonel Kadhafi ne s'attendait sans doute pas que le projet d'une « fusion » tchado-libyenne, même au lendemain de l'intervention des troupes de Tripoli dans les rues de N'Djamena, provoquerait une telle levée de boucliers en Occident et en Afrique. Après tout, les expériences précédentes d'unions amorcées par la Jamahiriya libyenne n'ont jamais abouti, et les ingérences du colonel Kadhafi dans les affaires intérieures de ses Etats frères » africains et arabes, tout en lui coûtant beaucoup d'énergie et d'argent, n'ont jamais réussi qu'à lui aliéner des partenaires vite réticents.

Cette fois — et c'est ce qui explique, au moins en partie, la vigueur des réactions, — le colonel Kadhafi tente d'unir son pays à un Etat limitrophe, dans la partie du continent la plus vaste et la plus vulnérable. L'unification, qui pouvait difficilement être imposée à des Etats structurés et riches de traditions, comme la Tunisie ou l'Egypte, a un fort relent d'annexion si elle est « proposée » à un voisin du sud désemparé et hors d'état de la refuser. Il s'agit alors, quoi qu'en dise le colonel Kadhafi, d'une menace pour la sécurité d'Etats déjà aux prises avec leurs problèmes ethniques et la fragilité de leurs frontières.

Dans cette partie de l'Afrique, il suffit d'une pichenette pour provoquer une « déstabilisation », et la Libye peut aisément y faire figure de géant. En janvier 1977, un simple groupe de mercenaires dirigé par Bob Denard avait fait trembler la République populaire du Bénin en menaçant un raid sur sa capitale. L'année suivante, le même aventurier, à la tête d'une cinquantaine d'hommes seulement, avait réussi à renverser, aux Comores, le régime Ali Soilih.

A l'exception sans doute du Nigéria, qui a su autrefois surmonter la sanglante guerre de sécession du Biafra et qui, constitue un complexe militaro-pétrolier, aucun Etat indépendant d'Afrique ne peut se sentir à l'abri d'une intervention militaire étrangère s'appuyant sur une prétendue « légitimité » d'une fraction locale rebelle. L'Organisation de l'unité africaine, qui discutera de nouveau de la « gravité » de la situation au Tchad dès lundi à Lomé, a tenté à plusieurs reprises de policer le continent en créant une force panafricaine de dissuasion. Mais ce projet, conçu par des Etats faibles et divisés, n'a jamais pu prendre forme.

Les Etats membres de l'Organisation panafricaine ont donc eu recours, quand ils le jugeaient nécessaire, à des alliés extra-continentaux, tel la France, la Cuba ou l'Union soviétique, dont les interventions respectives ne pouvaient que diviser encore davantage les « nations sœurs » du continent. Chacun, en fait, a tenté de prendre ses garanties là où il le pouvait.

En manifestant un peu trop ouvertement ses ambitions, que découvrent de nombreux pays africains, le colonel Kadhafi a démontré qu'un Etat membre de l'O.U.A., et doté de surcroît d'un important arsenal, pouvait profiter d'un concours de circonstances — et, en l'espèce, de l'inconsistance de la politique française — pour s'installer chez un voisin en proie à l'anarchie.

« De quel droit la France paris-t-elle du Tchad ? » demande le communiqué par lequel Tripoli riposte avec vigueur à sa « condamnation » par Paris. De nombreux Etats africains se posent la même question à propos de l'attitude de l'un d'entre eux, la Libye. Mais le précédent des « unions » où elle s'est fourvoyée ne devrait pas les inquiéter outre mesure, et ils savent que le principe de l'intangibilité des frontières, sacralisé par l'O.U.A., recevrait un coup très dur du fait de l'annexion déguisée du Tchad par le « grand frère » libyen.

Le « samedi libre » a été observé en Pologne malgré les rappels à l'ordre

La plupart des Polonais ne se sont pas présentés au travail ce samedi matin 10 janvier, en dépit des injonctions des autorités rappelant que ce samedi n'était pas « libre ». Néanmoins, dans certaines grandes entreprises du pays, pour éviter l'épreuve de force immédiate sur la semaine en cinq jours, les directions ont simplement décrété que le samedi 10 janvier serait chômé et qu'en revanche celui du 31 janvier, qui devait être « libre », serait un jour ouvrable.

Même si cette épreuve de force semble différée ou même si, en définitive, un compromis à la polonaise est trouvé par Solidarité et le gouvernement, d'autres problèmes épineux devront être résolus rapidement : l'enregistrement du syndicat Solidarité rurale, la loi sur la censure et la réforme économique que le gouvernement avait promis de proposer au début de janvier.

A Moscou, où la presse parle pour la première fois des objectifs « contre-révolutionnaires » des ennemis du socialisme appuyés par les forces « réactionnaires » de l'Occident, on semble nourrir un certain pessimisme sur les chances de l'équipe de M. Kania de rétablir la situation. D'ailleurs, les vingt-six divisions massées en U.R.S.S., en Tchécoslovaquie et en R.D.A., aux frontières de la Pologne, semblent prendre leurs quartiers d'hiver.

Moscou : des objectifs « contre-révolutionnaires »

De notre correspondant

Moscou. — Le regain de tension en Pologne, lié à la controverse sur les « samedis libres », a fait sortir la presse soviétique de la réserve qu'elle observait depuis la mi-décembre. Sa nouvelle offensive se développe dans deux directions : elle affirme d'une part que les actes de travail accroissent les difficultés économiques du pays et, d'autre part, que les « ennemis du socialisme » soutenus par l'Occident, cherchent à propager la « contre-révolution ».

La *Pravda*, qui cite l'agence Tass, écrit ce samedi 10 janvier que la direction du syndicat « indépendant » (les guillemets sont du journal soviétique) « rejette la proposition du gouvernement à propos des « samedis libres » : « Elle a annoncé son intention d'introduire sans délai la semaine de travail de cinq jours et elle a appelé à ne pas travailler ce samedi 10 janvier » déclare la *Pravda*, ce qui crée pratiquement de nouvelles difficultés économiques pour le pays et augmente les préjudices causés à l'économie par des grèves de travail tirpales. »

La situation économique polonaise est décrite par ailleurs par les moyens d'information soviétiques. Aucune amélioration n'a été enregistrée dans l'industrie ; la production agricole est restée au niveau atteint depuis quelques années déjà ; le revenu national baisse. « La brusque distorsion » apparue dans l'économie a été, selon Tass, « aggravée par les grèves qui se poursuivent dans certains endroits et par les menaces de nouveaux arrêts de travail de grande ampleur ». Dans les entreprises, le climat est « malsain », alors que la Pologne aurait besoin de calme « pour corriger radicalement la politique erronée et pour inflécbir l'orientation économique inconsistante (des dernières années) », poursuit l'agence soviétique, citant *Trybuna Ludu*, l'organe du parti polonais. Or, « les groupes antisocialistes » cherchent à profiter de cette « carence ».

DANIEL VERNET.

(Lire la suite page 4.)

POINT

La femme et le robot

Pour couronner en 1975 une année internationale de la femme — essentiellement marquée par des discours et des opérations-alibis — l'ONU avait lancé, en faveur de cette dernière, une décennie s'étendant jusqu'en 1985. L'un des points d'orgue devrait être la disparition des discriminations qui frappent le droit au travail des femmes.

On savait que la « prise » du candidat à l'emploi, depuis la dépression économique, était celui d'une femme de vingt-cinq ans, doublement écartée en raison de son sexe et de son âge.

Un rapport du B.I.T. (Bureau international du travail) vient d'assombrir encore le tableau. L'introduction de plus en plus généralisée de l'électronique dans le commerce et les bureaux risque de priver les femmes des emplois qui leur offraient une planche de salut, si médiocre fût-elle.

Les nouvelles technologies, selon l'étude des experts genevois, réduisent le capacité d'accueil du secteur tertiaire considérées jusqu'à présent comme quasi illimitée. L'ordinateur et la bureautique pourraient même conduire à une réduction des effectifs.

Ainsi deviendraient ouverfiue de nombreux postes de travail répétitifs et peu qualifiés qui échouent plus particulièrement aux femmes qui, dans de nombreux pays industrialisés, représentent la moitié, parfois plus, du personnel des magasins et des bureaux. En France, sur trois employés du commerce, de l'administration, des ventes, des services, deux sont des femmes, pourcentage qui varie de 45 % à 90 % aux Etats-Unis.

Imposera-t-on des quotas pour lutter contre ce triste apartage ? Fabriquera-t-on un nième paste pour l'emploi au féminin ?

Ou bien estimera-t-on, comme l'a déclaré, il y a peu, le sénateur Heinel, qu'il faut « envoyer la femme au fit » ?

Mais l'érblution démographique pourrelt conduire à un retournement de la situel·on : Mme Pasquier, qui préside à « la condition femme », prévoit qu'à partir de 1985 le travail des femmes sera probablement indispensable pour permettre à la collectivité de supporter le poids des inactifs.

Des rendez-vous en chaîne

par ANDRÉ FONTAINE

Campé sur l'épave du bateau 1980, un petit bonhomme regarde perplexe un hélicoptère à la marque de 1981 qui, pendant ses pales, va s'abîmer dans les flots. Ce dessin de Trog couronne la revue de l'année de l'*Observateur*. Il résume un sentiment répandu. Comme l'écrit le *Wall Street Journal*, « les raisons d'être terrifié ne manquent pas ». Il est vrai, ajoute-t-il, que les appréhensions sont souvent excessives. Est-ce le cas cette fois ? Nous pourrions en avoir assez vite le cœur net ; pour ne pas parler de l'inattendu auquel il est sage de s'attendre, le calendrier des prochains mois est riche en rendez-vous d'une grande importance.

Le 20 janvier, M. Reagan va s'installer à la Maison Blanche. La tradition lui accorde une « lune de miel », pour faire ses preuves. Son programme, chacun le connaît : à l'intérieur comme à l'extérieur : redresser la barre. Et l'on sait déjà en gros comment il compte s'y employer :

— *A l'intérieur*, il va prendre le contrepied d'un demi-siècle de dirigisme, diminuer les impôts et les contrôles de toutes sortes et rendre la direction de l'économie au Big Business et à Wall Street : la nomination comme secrétaire au Trésor de M. Donald Regan, l'un des célèbre agent de change des Etats-Unis, en est le symbole.

Mutatis mutandis, c'est ce qu'a voulu faire Mme Thatcher. On ne peut dire que jusqu'à présent elle ait trop bien réussi : si le livre n'est redressée, si l'inflation a un peu reculé, la production industrielle a diminué, en 1980, de 5,5 %; le nombre des chômeurs, qui dépasse déjà les 1 700 000, devrait atteindre, l'an prochain, à en croire l'O.C.D.E., les 3 millions. Rien d'étonnant à ce que le dernier sondage publié donne aux travaillistes une avance de 24 % sur les tories.

M. Reagan fera-t-il mieux ? La situation des Etats-Unis est meilleure que celle de la Grande-Bretagne, même si la rencontre du dollar est dure, pour l'essentiel, à des taux d'intérêt qui ne peuvent être maintenus longtemps sans courir à la récession. Les exportations de produits industriels ont doublé en quatre ans, la hausse des coûts salariaux est la plus faible de tous les pays de l'O.C.D.E., l'agriculture demeure, et de loin, la plus puissante d'un monde qui est loin de manger à sa faim ;

— *A l'extérieur*, le successeur de M. Carter s'est déclaré disposé à conclure avec les Soviétiques un accord sur les armements stratégiques, à la place des SALT 2 désormais mis au rencart. Mais il veut obtenir les meilleures conditions possibles et donc négocier à partir d'une position de force. D'où la nomination à la tête du département d'Etat d'un dur comme le général Haig, dont on peut être sûr qu'il ne s'en laissera pas conter. D'où l'accroissement sensible du budget de la défense en vue de rétablir en plus vite l'équilibre avec l'U.R.S.S.

M. Reagan va également battre le rappel des alliés. Avant même d'être investi, il a franchi le rio Grande, le 6 janvier, pour rencontrer le président du Mexique. L'« accord d'intégration économique nord-américain », qu'il a prôné pendant sa campagne électorale, a pour but évident de permettre à Washington de puiser plus largement dans les immenses réserves pétrolières de ses voisins du Nord et du Sud : rien d'étonnant à ce que les réticences de Mexico n'aient d'égales que celles d'Ottawa. Quant à l'intention proclamée urbi et orbi par le futur hôte de la Maison Blanche de soutenir à fond, quelles que soient les libertés qu'ils prennent avec les droits de l'homme, les gouvernements conservateurs de l'hémisphère, elle va directement à l'encontre de la politique de détente avec Cuba, suivie par l'actuel président Lopez Portillo, comme par son prédécesseur, Luis Echeverria.

(Lire la suite page 3.)

VU A APOSTROPHES

robert jaulin

mon Thibaud

le jeu de vivre

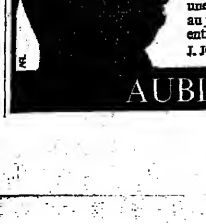

"Un "journal de paternité", tendre, touchant, attentif; une histoire d'amour, au jour le jour, entre un père et son fils."

J. JOSSIN/L'EXPRESS

AUBIER 13, QUAI DE CONTI 75006 PARIS

AU JOUR LE JOUR

L'homme et le chien

On savait depuis toujours que, si tuer un homme est un crime, en massacer des milliers, c'est le métier. On sait maintenant que, si le méchant qui laisse mourir ses chiens de faim mérite la prison, il suffit d'être un « brave homme » pour avoir le droit d'assassiner.

JEAN CUSSAT-BLANC.

L'accord sur la construction en Inde par Pechiney d'un complexe d'aluminium porte sur 6,8 milliards de francs

Lire page 14

L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DES HALLES

Une commission pour quoi faire ?

La commission des sites vient de donner son accord à deux projets de construction dans le quartier des Halles : d'une part, les logements et les bureaux conçus par l'architecte Michel Marot, au sud du Forum, le long de la rue Berger ; d'autre part, l'ensemble de cartilles de métal et de verre, dessinées par Jean Willerval, pour abriter des commerces et divers équipements publics, le long de la rue Pierre-Lescot.

Les deux représentants des associations ont voté contre le projet Marot, notamment parce que les pâtiments débordent sur l'alignement ancien de la rue Berger, dont le maire de Paris avait dit qu'il serait respecté. M. François Serrand, représentant la plate-forme des associations d'habitants a, en revanche, approuvé le projet Willerval, tandis que le représentant de S.O.S.-Paris votait contre, notamment parce que les passages entre la rue Rambuteau et le « jardin » lui semblaient insuffisants.

Les plans de la partie est du jardin, et notamment le « jardin des enfants » de Mme Claude Lalanne (« le Monde » du 7 janvier) ont été présentés à la commission, qui a refusé de se prononcer avant de pouvoir examiner l'aménagement de l'ensemble de la composition. Or celle-ci n'est pas complètement au point puisqu'elle dépend en partie de l'utilisation précise du sous-sol devant Saint-Eustache, où doit en principe être construit un aquarium.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

(Lire la suite page 5.)

هكذا من الاصل

Le Monde

étranger

AFRIQUE

LE PROJET DE «FUSION» ENTRE LA LIBYE ET LE TCHAD

L'O.U.A. réunit douze chefs d'État à Lomé

(Suite de la première page.)

En conséquence, jugeant la « situation grave », le président de l'O.U.A. demande aux chefs d'État des huit pays membres du bureau de l'organisation panafricaine (Cameroun, Ghana, Nigéria, Sénégal, Guinée-Bissau, Kenya, Zimbabwe et Sierra Leone) ainsi qu'à ceux des quatre États membres du sous-comité sur le Tchad (Guinée, Congo, Togo et Bénin) de se réunir le 12 janvier dans la capitale du Togo.

LE GÉNÉRAL HAIG : la conduite scandaleuse de la Libye.

Parmi les réactions les plus hostiles à l'accord de Tripoli, où relève celle du général Haig, qui y voit « une nouvelle manifestation de la conduite des plus scandaleuses de la Libye dans les affaires internationales ». Le secrétaire d'État désigné par M. Reagan a ajouté qu'il était temps que « le monde occidental évalue avec plus de clarté les moyens de faire face à cette situation ».

La réaction du président sénégalais, M. Abdou Diouf, est tout aussi vive. Il a jugé l'attitude libyenne « inadmissible et injustifiable » dans un entretien diffusé vendredi soir par Antenne 2. Réaffirmant la « rigoureuse condamnation du Sénégal » face aux « ingérences libyennes dans les affaires intérieures des pays africains frères », le successeur de M. Senghor a ajouté : « *Il de bonnes raisons de penser que le Sénégal fait partie des fameux « États-Unis du Sahel » que la Libye veut créer sous sa houlette, mais le peuple sénégalais ne se laissera pas faire car il serait suicidaire de ce port d'avoir un comportement passif.* » —

De son côté, s'adressant vendredi, à Asouan, à des parlementaires danois, le président Sadate a mis l'accent sur « *le danger que représentent l'infiltration soviétique et l'annexion du Tchad par la Libye* ». Il a évoqué, à ce propos, « les centaines rouges s'étendant de l'Afghanistan à Aden, de l'Angola à l'Éthiopie, de la Syrie à la Libye et au Tchad ». « *Pourquoi Giscard a-t-il laissé faire ça ?* », demande le président égyptien dans un entretien publié ce samedi par le *Figaro Magazine*.

Premiers renforts français en Centrafrique

Par ailleurs, l'envoi de renforts en Afrique, arrêté dans son principe lors de la réunion de travail qui a eu lieu jeudi 8 janvier, à l'Elysée (*le Monde* du 10 janvier), a commencé dès vendredi par l'envoi de forces en Centrafrique, où déjà la France maintient environ 950 hommes. De source officielle, on précise que ce plan de renfort sera progressif et souple et qu'il devrait concerner quelques centaines d'hommes.

Dispositif militaire français et forces d'intervention

Actuellement, la France dispose en Afrique de plusieurs bases où elle maintient des effectifs et des matériels en permanence : en Centrafrique (850 hommes répartis entre Bangui et Bouar, dans le nord-ouest du pays proche de la frontière avec le Tchad) ; au Gabon (500 hommes et des moyens aériens Transall et Jaguar) ; au Sénégal (600 hommes avec des moyens aériens Transall et Noratlas) ; en Côte-d'Ivoire (450 hommes) et à Djibouti (3 800 hommes avec des moyens navals et aériens Transall et Mirage-III).

Pour l'essentiel, il s'agit de forces indépendantes des missions militaires (composées de conseillers techniques et d'assistants pour l'encadrement des écoles locales de formation des personnels militaires nationaux) et destinées à préserver les pistes des aérodromes qu'utiliseraient les renforts français.

Depuis le territoire national et sans qu'il soit nécessaire d'en référer à un vote préalable du Parlement, puisqu'il s'agit de personnels de carrière et donc n'appartenant pas à un contingent dont l'emploi sur un théâtre extérieur d'opérations doit être autorisé par la représentation nationale, la France peut envoyer en renfort en Afrique des unités organisées à partir de la 11e division parachutiste, de la 9e division d'infanterie de marine, du 31e régiment d'infanterie de marine et des commandos marine.

Au total, ces renforts éventuels représentent trois compagnies d'infanterie ou d'éclairage et d'appui, dix escadrons d'automitrailleuses légères, sept sections de matériels lourds, quatre batteries d'artillerie et un escadron de chars AMX-30, Aérotransportables par avion Transall (à l'exception de l'escadron de chars de combat acheminé par voie maritime), ces moyens terrestres, auxquels il convient d'ajouter un atelier de commandos marine, peuvent être appuyés par des hélicoptères et des avions d'attaque Jaguar.

● *M. Jacques Chirac* a déploré, vendredi 9 janvier, devant la presse étrangère, qu'il recevait à l'Hôtel de Ville de Paris, que la décision de retirer les troupes françaises du Tchad, en mai 1980, « *n'ait pas été suffisamment réfléchie* ». L'ancien premier ministre a regretté, sans nommer la Libye, « les récentes interventions au Tchad » et a estimé que le projet de fusion entre le Tchad et la Libye remet en cause le principe de l'intangibilité des frontières.

LE COLONEL KADHAFI ET LES « IDÉES REÇUES » SUR HITLER

Le colonel Kadhafi estime que « ceux qui, en étudiant l'histoire, ont qualifié Hitler de » dictateur lui qui voulait coloniser le monde », ont dit cela parce que Hitler a été vaincu. S'il avait été vainqueur, le nazisme n'aurait pas été considéré comme une mauvaise chose ».

Selon Radio-Tripoli, qui a diffusé le vendredi 9 janvier ces déclarations, le colonel Kadhafi a ajouté : « Ce sont les alliés qui ont fait du nazisme une mauvaise chose et l'ont montré comme tel. »

Le chef de l'État libyen considère comme « une forme de dictature le fait qu'un homme apprenne l'histoire dans l'optique d'un autre », a ajouté Radio-Tripoli.

L'exposé du colonel Kadhafi était consacré aux transformations que devront subir les méthodes pédagogiques traditionnelles et l'enseignement pour suivre l'évolution de la société de la Jamahiriya. Il a déclaré, en conclusion, qu'il faut éliminer les idées reçues. — (*A.F.P.*)

Acheminés par avion depuis la France les premiers renforts seront stationnés, principalement à Bangui, et surtout à Bouar, dans le nord-ouest du pays qui est proche de la frontière et du Tchad. Dans cette région vivent actuellement quelque 380 ressortissants français et leurs familles.

Les forces françaises disposent à Bouar des infrastructures suffisantes pour accueillir des avions de transport Transall et des appareils de combat Jaguar. Avec l'accord du gouvernement centrafricain, cette base a été réaménagée après l'évacuation en mai 1980 des unités françaises stationnées primitivement au Tchad. Les autorités militaires françaises redoutent que des combats n'opposent dans la partie du Tchad frontalière du Soudan et du Centrafrique les forces gouvernementales et libyennes aux partisans de M. Habré.

INQUIÉTUDE MÊLÉE D'EXASPÉRATION A RABAT

(De notre correspondant.)

Rabat. — Ce qu'on appelle couramment à Rabat l'« annexion » du Tchad par la Libye a mis le comble à l'exaspération et à l'inquiétude auxquelles sont longtemps par les entreprises du colonel Kadhafi, lequel est en passe de devenir l'ennemi numéro un du régime chérifien.

Le Matin du Sahara, journal dont le directeur politique est le ministre du tourisme, paraît vendredi 9 janvier de « mettre fin *sur une souveraineté bradée* ». Il s'étonne de l'absence de réactions au Niger, au Mali et en Mauritanie, « directement menacés par l'expansion libyenne ».

De son côté, *Al Maghrib*, organe du Rassemblement national des indépendants, principal parti gouvernemental, titrait jeudi : « *La Libye annexe le Tchad* ». Ce journal appartait d'autre part des précisions sur le complot que les autorités mauritaniennes avaient déjoué à Nouakchott où l'ambassadeur de Libye, M. El Moghrabi, aurait été pris « *la main dans le sac* » en train de distribuer... un million de dollars et deux millions d'*ouguiyas* pour installer à Nouakchott un régime qui aurait été présidé par M. Baba Miske, ex-dirigeant du Polisario. Dans son éditorial intitulé « *En connaissance du Tchad* », *Al Maghrib*, après avoir noté la surprenante passivité de la France, conclut : « *En fait, Kadhafi mériterait que quelque Bisène Habré porte la guérilla en Libye.* — R. D.

Nigéria

LA FIN D'UN «PROPHÈTE»

Les troubles religieux à Kano auraient fait deux mille morts en décembre

Kano (*A.F.P.*). — Avec un bilan officieux de deux mille morts, les troubles religieux qui ont eu lieu du 18 au 30 décembre à Kano, fief de la religion islamique du Nord-Nigeria, apparaissent aujourd'hui comme une tragédie comparable au massacre intervenu en 1978 dans la secte de Jim Jones, à Jamestown en Guyane (*le Monde* du 30 décembre 1980).

Les autorités de la cité musulmane jugent « élevé » ce bilan sans toutefois avancer de chiffre précis. L'affaire, dit-on à Kano, ville d'un million d'habitants, située à 1 200 kilomètres au nord de Lagos, aurait commencé dans la nuit du 18 au 19 décembre lorsque les adeptes d'un certain Maitam Mohamed Marwa, alias Maitasine, cinquante ans, d'origine camerounaise, se seraient heurtés à des forces de police sur un terrain proche de la grande mosquée, dans l'ancienne cité.

« Ses adeptes devaient prier en lui faisant face », explique un notable, le frère du l'émir de Kano, Mohamed Bayero. « *Il entravait des enfants, dit-il, ainsi que des adultes et tuait les musulmans qui ne pensaient pas comme lui, des « païens », disait-il. Marwa obtenait de l'argent de ses disciples en les faisant travailler et pratiquait le « lavage de cerveau ». Plusieurs cas ont été rapportés à la police, mais cela n'a pas été suivi d'effets.* »

Sa doctrine n'était pas « *très claire* », déclare-t-on dans les milieux religieux : « *Le nombre de prières quotidiennes était, semble-t-il, réduit à trois, et non aux cinq pratiquées par l'ensemble des musulmans. Les disciples n'avaient pas à faire face à La Mecque. Ils ne devaient pas porter de montre, avoir de l'argent sur eux lorsqu'ils se coiffaient ou porter des boutons sur leurs vêtements. Ils acceptaient le Coran mais rejetaient le prophète* ». Les religieux ajoutent : « *Les pratiques de ce fanatique, qui a ses yeux n'avait rien d'un musulman, étaient rejetées et profondément désapprouvées par les responsables religieux de Kano. Cet homme ne connaissait rien de l'Islam. Il tuait des gens dans sa propre maison et revendait des membres et de la chair humaine pour des cérémonies occultes baptisées « juju cérémonie ».* »

Marwa, qui se faisait appeler le « prophète », a été tué le 30 décembre, lors de l'intervention de l'armée dans le quartier de Kano, qu'il occupait. La première échauffourée, ont affirmé certains témoins, aurait résulté d'un ultimatum lancé par le gouverneur de l'Etat de Kano, Abubakar Rimi, à Marwa et à ses disciples, évalués entre deux mille et trois mille personnes, pour qu'ils quittent la ville dans les plus brefs délais. Toutefois, selon une autre version des faits, le fils du chef de la secte aurait été tué dans une rixe et sa mort aurait entraîné une vengeance.

La première version, estime-t-on généralement dans les milieux informés de la cité, serait la plus plausible, car ce n'est pas la première fois que Marwa aurait été expulsé de Kano « *pour ses idées religieuses extrêmes* », indique-t-on au palais de l'émir. Le leader des « fanatiques » aurait abusé d'une tradition musulmane qui veut que les jeunes gens de douze à dix-huit ans quittent leur famille et aillent à la recherche d'un « *Mallam* » (professeur) qui leur apprendra le Coran. Marwa aurait recruté de cette façon ses adeptes et se serait installé progressivement dans un quartier de la ville, Yan Awaki.

Organisant un véritable camp retranché où il régnait en maître, Marwa y commettait les crimes les plus horribles et les plus atroces. Des parents auraient essayé, en vain, de récupérer leurs enfants endoctrinés. Se sachant menacé par l'ultimatum du gouverneur, le leader fanatique aurait décidé de passer à l'action. Il aurait appelé à la rescousse ses sympathisants et d'autres adeptes implantés dans les villes du nord du pays.

Lors du premier affrontement avec la police à la mosquée centrale, qu'ils auraient eu l'intention d'occuper, les adeptes, visiblement drogués, attaquaient sans crainte de se faire tuer. Interrogé sur leurs nationalités respectives — on a avancé qu'ils étaient Nigériens, Guinéens, Tchadiens et Camerounais, — un responsable du Parti pour la rédemption du peuple (P.R.P.), Mallam Amminu Kano, explique que la cité musulmane, véritable centre commercial international depuis des siècles, est « *une terre religieuse fertile où les fautes viennent prêcher* ».

Deux enquêtes sont aujourd'hui en cours à Kano, dirigées, l'une par l'Etat fédéré de Kano, et l'autre, par le président Shonu Shagari du Nigeria.

Namibie

L'ONU PROPOSE QU'UN CESSEZ-LE-FEU INTERVIENNE LE 30 MARS

Les Nations unies ont proposé la date du 30 mars pour l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu en Namibie, a-t-on appris vendredi 9 janvier de source diplomatique à Genève, au troisième jour de la conférence sur l'avenir de ce territoire (*le Monde* du 10 janvier). Selon les mêmes sources, l'Afrique du Sud pourrait poser comme condition à la signature d'un accord de cessez-le-feu le droit d'intervenir à l'Assemblée générale de l'ONU, dans le débat sur la Namibie qui reprend le 15 janvier à New-York.

D'autre part, la force militaire et civile des Nations unies chargée d'assurer le cessez-le-feu et la transition vers l'indépendance en Namibie comptera environ onze mille hommes, selon un rapport présenté jeudi par M. Martti Ahtisaari, commissaire de l'ONU pour ce territoire. Sur ce total, on comptera cinq cents « casques bleus », placés sous le commandement du général indien Prem Chand, quelque trois mille cinq cents civils et environ trois cent soixante policiers. Le rapport indique également qu'un magistrat danois, Mr Carl Norgaard, a été nommé au poste de « juriste indépendant » chargé de régler tout conflit relatif à la libération des prisonniers politiques exigée par le plan de l'ONU. M. Ahtisaari (Finlande) sera, en principe, chargé de diriger la Namibie pendant la transition, en liaison avec l'administrateur général sud-africain.

LE CONFLIT DU SAHARA OCCIDENTAL

Pour la première fois, des parlementaires français ont visité les « zones libérées »

De notre correspondant

Alger. — La délégation de cinq parlementaires français membres du Groupe d'études sur le problème du Sahara occidental a regagné, vendredi 9 janvier, Paris, après un séjour dans les camps de réfugiés sahraouis, au sud de Tindouf, et un périple de 1 000 kilomètres en Land-Rover dans les « territoires libérés » du Sahara occidental.

Les députés, qui représentent les quatre grandes formations françaises (U.D.F., app. R.P.R., P.S. et P.C.), se sont rendus à Haouza, capitale provisoire du gouvernement de la R.A.S.D., en plein cœur de la Sagui-al-Hamra, localité sise à 60 kilomètres seulement de Smara, où les Marocains ont établi ces derniers jours d'importants combats. Ils ont visité aussi Idjria et Mahbès. Leur convoi, composé de quatre véhicules, a fait une incursion de plusieurs heures en territoire marocain, dans la province de Tarfaya, au sud de l'oued Draa. Les parlementaires ont été accueillis à Lebouirate, importante place forte marocaine investie et détruite en août 1979 par les forces du Polisario.

Tirant les conclusions de ce voyage, le président de la délégation, M. Alain Vivien (P.S., député de Seine-et-Marne) a déclaré, lors d'une brève conférence de presse à son retour à Alger : « *Ce circuit nous a permis de constater la réalité des zones libérées. Le Polisario contrôle les neuf dixièmes du territoire du Sahara occidental, et il y est effectivement présent. A aucun moment et même en territoire marocain, nous n'avons trouvé de présence marocaine. Nous n'avons même pas vu d'avions de reconnaissance.* »

Les parlementaires ont eu des entretiens avec plusieurs dirigeants sahraouis et ont été notamment longuement reçus par le président du conseil des ministres de la R.A.S.D., M. Mohamed Lamine. M. Alain Vivien a indiqué qu'il rencontrerait à son tour à Paris M. François-Poncet pour lui faire part de ses impressions et de ses conclusions.

La tournée de la délégation française constitue une « première ». Jamais auparavant des parlementaires occidentaux ne s'étaient rendus dans les « territoires libérés » et encore moins dans le sud du Maroc. Leurs visites se limitaient aux camps de réfugiés. Cette « violation » des frontières marocaines par des députés français entraînera sans doute une protestation de Rabat, d'autant plus que parmi les personnes intéressées se trouvent deux représentants de la majorité, MM. Vollain (app. R.P.R.) et Alain Mayoud (vice-président du groupe parlementaire U.D.F., député du Rhône).

Au moment où le mission française parcourait les pistes du Sahara occidental, le Polisario lançait, le 7 janvier, deux violentes attaques, l'une contre la garnison gardant les gisements de phosphates de Bou-Craa, l'autre contre « une forte concentration de troupes marocaines » cantonnées à Rous-Lekhyalat, près de Ras-El-Khanfra, non loin de la frontière entre le Maroc et le Sahara occidental.

Dans un communiqué publié vendredi, le Front fait état, concernant ce dernier accrochage, de deux cent cinq tués du côté marocains. Deux chars SK 105 et cinq automitrailleuses AML 90 auraient été détruits ainsi qu'un important matériel. Cet accrochage fait suite à une bataille qui a eu lieu au même endroit du 24 au 27 décembre.

DANIEL JUNQUA.

revue mensuelle
le débat
NUMÉRO 8 JANVIER 1981
O. Paz : sur l'Etat mexicain. V.S. Naipaul : sur Mobutu. M. Kundera : sur Kafka.
DÉBATS
W. Boukovski : Le Sport des dissens politiques.
R. Debray : Et la planète, bordel !
ÉTUDES
Sur les outils de la démographie.
H. Le Bras : Histoire secrète de la fécondité.
J.-C. Chesnais : L'imaginaire des grands modèles démo-économiques.
BIBLIOTHÈQUES
A. Berque : Milieu, personne, personnalité, perspectives japonaises.
E. Kedourie : Mémoires politiques arabes.
LIVRE-MONTAGE
Legrand d'Aussy : La vie quotidienne des Français (1782), présenté par André Burguière.
☐ Je désire m'abonner au mensuel le débat au prix de lancement. Attention ! Ce prix n'est valable que jusqu'à u 31 mars 1981.
Abonnement annuel (10 numéros dont 2 doubles) :
France et D.O.M. T.O.M., 240 F. Etranger, 270 F.
Service des abonnements S.S.I., 12 rue Auguste, 92240 Malakoff
☐ C.C.P. Paris 169-33 ☐ Chèque bancaire
Bon à découper
Gallimard

Le Monde

publiera dans son prochain numéro

- LE CENTRAFRIQUE SOUS PERFUSION : Premier de deux articles de notre envoyé spécial Jean de la Guérivière.
- LA FUSÉE MATRA : Premier de deux articles de J.-M. Quatrepoint sur la grande bataille des communications.
- IDÉES : Les socialistes et l'élection présidentielle.
- ILE-DE-FRANCE : Paris dans l'enfer du stationnement.
- DÉMOGRAPHIE : Les pays de l'Est tendent vers le modèle occidental.

AMÉRIQUES

El Salvador

Les forces armées sont mises en état d'alerte générale

Les forces armées salvadoriennes ont été mises en état d'alerte générale, le samedi 10 janvier, dans l'attente d'une « offensive finale » des mouvements d'opposition à la junte. Annoncée par les autorités et par des porte-parole des trois révolutionnaires d'opposition, cette « offensive » qui doit être accompagnée d'une grève générale n'avait pas fait sentir ses effets, vendredi 9 janvier, dans la capitale.

San-Salvador (*A.F.P.*). — Le mouvement de grève générale lancé par l'opposition salvadorienne n'a pas débuté vendredi 9 janvier comme on le pensait à San-Salvador, sur la foi de rumeurs persistantes.

Les deux principales organisations hostiles à la junte, le Front démocratique révolutionnaire (F.D.R.) et le Front Farabundo Martí de libération nationale (F.M.L.N.), ont demandé à la population de se préparer à la grève et à l'offensive finale ».

De plus amples instructions devaient être rendues publiques par les radios (*le Monde* du 9 janvier) de Radio Libération, la station clandestine de l'opposition, mais aucune date n'avait encore été annoncée samedi 10 janvier.

Par ailleurs, six cadavres de jeunes salvadoriens, portant des traces de violences et de tortures, ont été découverts au nord de la capitale. Les victimes ont sans doute été assassinées par des groupes d'extrême droite. Soixante employés de la direction des publications du ministère de l'éducation ont été arrêtés, vendredi, pour avoir imprimé dans leurs ateliers des tracts pour le compte du F.D.R.

Quinze guérilleros ont été tués vendredi dans un affrontement avec les forces armées à environ 50 kilomètres au sud-ouest de la capitale. Selon les militaires, l'affrontement s'est déroulé après la découverte par l'armée d'un campement de guérilleros entre les villes de San-Julian et d'Armenia.

Enfin, un chef de la police des douanes et un agent de la garde nationale ont été tués au cours d'affrontements entre l'armée et des groupes de guérilleros dans la localité de Villa-Victoria.

Selon l'armée, des guérilleros appartenant au Front Farabundo Martí de libération nationale ont occupé momentanément la ville.

● ERRATUM. — Une coquille, dans le *Monde* du 7 janvier, au sujet du meurtre de quatre religieuses américaines au Salvador, tions a fait transformer ces missionnaires en millionnaires...

Chili

● SANTIAGO ACCEPTE LE PLAN DE JEAN-PAUL II SUR LE CANAL DE BEAGLE. — Le gouvernement chilien a accepté totalement les propositions du pape Jean-Paul II pour un règlement du conflit argentino-chilien du canal de Beagle, a-t-on appris vendredi 9 janvier de source diplomatique à Santiago, où l'on ajoute que la proposition du pape serait assez proche des résultats de la médiation britannique de 1977, qui reconnaissait comme chilien trois îles et quelques îlots de l'extrême sud du continent. Le ministre chilien des affaires étrangères, M. René Rojas, s'est néanmoins refusé à tout commentaire, soulignant qu'il appartenait au pape de rendre publique sa proposition ainsi que les réponses des pays concernés. — (*A.F.P.*)

Pérou

Leader de l'aile modérée

M. TOWNSEND EZCURRA EST EXCLU DE L'APRA

Lima (*A.F.P.*). — Le comité exécutif de l'APRA (Alliance populaire révolutionnaire américaine) a exclu, vendredi 9 janvier, de la formation d'opposition péruvienne l'un de ses principaux dirigeants, M. Andres Townsend Ezcurra.

Accusé de « trahison » et de « division » du parti de centre gauche fondé par Haya de la Torre, M. Townsend Ezcurra, qui est député et secrétaire général du Parlement latino-américain, a déclaré qu'il en appellerait aux militants.

Mais sa base semble limitée et son exclusion consacre une crise interne qui avait éclaté lors du XXIIIe congrès, en août dernier, après que le parti apriste eut subi une importante défaite aux élections générales de mai. Il devait connaître un second revers électoral aux municipales de novembre. M. Townsend Ezcurra s'opposait à la direction de l'APRA, à qui il réclamait de respecter la ligne anticommuniste de Haya de la Torre.

D'autre part, la capitale péruvienne a été privée presque totalement de transports en commun, vendredi, les chauffeurs ayant cessé le travail pour tenir une assemblée afin d'adopter des mesures contre l'augmentation du prix des carburants.

L'arrêt de travail a été suivi par les chauffeurs des microbus normalement dans la capitale, et par ceux de certaines lignes d'autobus. Le mouvement fait suite à une augmentation des prix des carburants annoncée lundi par le président Belaunde Terry, en même temps que d'autres mesures touchant notamment les produits alimentaires de base et l'électricité. Ces augmentations, de l'ordre de 60 % en moyenne, ont provoqué un mouvement général de mécontentement dans le pays, et une grève nationale de vingt-quatre heures a été décidée pour le 15 janvier par la centrale ouvrière communiste (C.G.T.P.).

États-Unis

Le général Haig affirme que l'U.R.S.S. est une « puissance globalement offensive »

De notre correspondant

Washington. — Un homme brillant et séduisant, connaissant bien ses dossiers, mais parfaitement capable de noyer le poisson : tel est apparu le général Alexander Haig, secrétaire d'Etat désigné, vendredi 9 janvier, lors de sa première journée d'audition devant le Sénat.

Des parlementaires républicains oubliant leur rôle de juges d'instruction et lançaient des compliments ou des sourires à l'« accusé ». On vit même leur leader, M. Howard Baker, prendre en pleine séance une photo de M. Haig.

Un public nombreux se pressait au Capitole pour assister à ce grand événement de la rentrée politique. Dehors, par un grand froid, des militants pacifistes brandissaient des pancartes hostiles à l'ancien commandant en chef de l'OTAN. Mais toute l'Amérique, bien au chaud, pouvait suivre, et elle le voulait. L'examen de passage de son futur ministre des affaires étrangères présente la séance était diffusée en direct par la télévision.

Gros plan sur le sénateur Charles Percy, président de la commission des affaires étrangères, qui reposait avec une exquise politesse les demandes de l'opposition démocrate, un avocat ne plus rien comprendre à l'attitude de son propre parti sur les négociations SALT. Gros plan sur un intrus, le sénateur Gary Hart, membre d'une autre commission, mais auquel l'astronaute John Glenn avait cédé son temps de parole, et qui venait réclamer sévèrement des précisions sur les droits de l'homme, sur le Golfe, sur l'équilibre nucléaire. Gros plan sur le secrétaire d'Etat désigné, assis tout seul à une grande table qui rassemble ses idées, s'explique ou s'esquive... Une passionnante leçon de démocratie.

« *J'appartiens à cette commission depuis seize ans* », devait dire d'entrée de jeu M. Pell, sénateur de Rhode-Island, au nom de la minorité démocrate. « *Jamais une nomination présidentielle ne nous a donné autant de souci.* » Il faisait évidemment allusion aux vives critiques lancées contre le général Haig pour son rôle pendant la guerre du Vietnam et surtout son attitude à la fin du scandale du Watergate, lorsqu'il était secrétaire général de la Maison Blanche. Ne lui reproche-t-on pas d'avoir refusé à la justice certaines bandes magnétiques, puis « arraché » un pardon pour M. Nixon ?

Un double débat s'amorçait, opposé les sénateurs démocrates à leurs collègues républicains. Ceux-ci — majoritaires pour la première fois depuis vingt-six ans — s'associeraient-ils à une procédure spéciale pour obtenir les documents du Watergate malgré l'avis défavorable de M. Nixon ? Accepteraient-ils de poursuivre l'audition du général Haig tout le temps nécessaire pour éclaircir les faits consacrés ? Avec beaucoup de courtoisie et de nuances, les républicains ont répondu deux fois non, voulant éviter de nouveaux débats sur le Watergate et désirant à tout prix que la nomination du secrétaire d'Etat soit confirmée au moment de l'entrée en fonctions de M. Reagan, le 20 janvier.

« *J'ai déjà témoigné huit fois sur cette affaire,* a déclaré le général Haig. *Aucune enquête n'a établi la moindre culpabilité en ce qui me concerne.* » L'argumentation du secrétaire d'Etat désigné est le suivante : M. Nixon était « présumé innocent ». Son collaborateur avait donc le devoir de le soutenir dans l'intérêt du pays.

Trois problèmes fondamentaux

Son audition a surtout été l'occasion pour le général Haig d'exposer sa conception de la politique étrangère américaine. Selon lui, le monde affronte « trois problèmes fondamentaux » : la dispersion du pouvoir, l'interdépendance entre les nations et l'éclatement du tiers-monde. La politique étrangère américaine doit avoir « trois qualités » : être cohérente, digne de confiance et équilibrée. Sa renaissance dépend de « trois conditions » : s'exprimer d'une seule voix (celle du secrétaire d'Etat), restaurer des liens étroits entre l'exécutif et le Congrès, revaloriser le corps diplomatique.

L'ancien commandant en chef de l'OTAN préconise avec insistance des relations plus étroites avec les alliés des Etats-Unis. Il se sert même de celle où telle confidence de dirigeants européens — sans les citer — pour pousser son pays à prendre les devants au lieu de réagir aux événements en fonction des besoins immédiats. Selon lui, les Etats-Unis doivent assumer le leadership du « monde libre » qui n'existerait que cela. Fort de leur passé et de leurs valeurs, appuyés sur leur puissance économique et militaire, les Américains doivent se persuader qu'« il y a encore *des choses qui valent qu'on se batte pour elles* ».

Le général Haig a attiré l'attention des sénateurs sur « un phénomène stratégique » de première importance : d'armée continentale et « largement défensive », l'Union soviétique est devenue une puissance terrestre, navale et aérienne « globalement offensive », capable d'appliquer « une *politique étrangère impériale* ». Ce phénomène, combiné avec « *le caractère épidémique de la réponse militaire occidentale* », a peut-être produit « *le grand renversement de rapports de forces jamais vu dans une période de paix relative* ».

En réponse à une question, le général Haig a affirmé toutefois que la nouvelle équipe républicaine engagerait immédiatement des négociations avec l'U.R.S.S. sur la limitation des armements stratégiques. Immédiatement et non dans six mois, comme tout le monde l'avait compris, en entendant au Sénat le secrétaire désigné à la défense, M. Caspar Weinberger (*le Monde* du 8 janvier). Aucune indication n'a été fournie en revanche sur le maintien de l'embargo qui frappait « *un examen approfondi* ». Rien non plus sur l'Iran, pour ne pas entraver les négociations en cours.

Le futur secrétaire d'Etat a fait deux autres déclarations remarquées. A propos des interventions militaires : « on ne sert pas la paix en laissant le monopole de la puissance armée « *aux membres les plus cruels de la communauté internationale* ». A propos des droits de l'homme dans les dictatures : on ne sert pas les libertés « *en remplaçant des gouvernements amis qui ne satisfont pas complètement nos standards de démocratie par des pouvoirs hostiles qui en sont encore plus éloignés* ».

A l'issue de cette première journée d'audition, l'impression était que la nomination de l'ancien collaborateur de M. Nixon serait confirmée sans grande difficulté. Les démocrates n'ont pas le temps ni peut-être l'envie réelle d'aller fouiller dans les documents innombrables du Watergate. Et il leur est difficile de barrer la route à un homme qui exprime si bien les tendances actuelles de beaucoup d'Américains.

ROBERT SOLÉ.

UN CINQUIÈME MEMBRE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS EST RECONNU COUPABLE DE CORRUPTION

New-York (*A.F.P.*). — M. Raymond Lederer, l'un des membres de la Chambre des représentants impliqués dans le scandale Abscam, a été reconnu coupable de corruption, vendredi 9 janvier, par une cour fédérale à New-York. M. Lederer, qui est député de Pennsylvanie, risque, outre son expulsion de la Chambre, une peine maximale de quinze ans de prison.

Abscam est le nom de code d'une opération montée en 1979 par le F.B.I. pour démasquer des parlementaires corrompus et au cours de laquelle des agents fédéraux se faisant passer pour des cheikhs arabes ou pour leurs représentants avaient proposé de fortes sommes d'argent à des représentants et à des sénateurs, en échange de divers services.

Au cours des trois jours d'audience, les jurés ont ainsi pu voir l'enregistrement vidéo montrant M. Lederer acceptant des mains d'un agent du F.B.I. un pot-de-vin de 50 000 dollars en échange de la promesse de faciliter l'immigration aux États-Unis d'un homme d'affaires arabe. M. Lederer est le cinquième représentant impliqué dans l'affaire à être reconnu coupable. Les quatre autres, démocrates comme lui, ont été reconnus coupables en 1980 et ont fait appel. M. Lederer a cependant été réélu en novembre dernier, à la différence des quatre autres.

DIPLOMATIE

Des rendez-vous en chaîne

(Suite de la première page.)

« Rontis » et son équipe auront-ils la tâche plus facile avec les Européens, dont ils attendent avant tout qu'ils soutiennent leurs initiatives et ne se mêlent pas de compliquer par des actions intempestives le dialogue avec l'U.R.S.S. ? Une série de rencontres bilatérales, suivies sans doute d'un « sommet » restreint, permettront au cours de ce trimestre d'augurer la climat des relations inter-atlantiques.

Du côté de Mme Thatcher, qui ne jure que par eux, les Américains n'ont rien à craindre. Il n'en ira pas nécessairement ainsi avec le chancelier Schmidt et avec M. Giscard d'Estaing, bien que ceux-ci respirent d'être débarrassés de M. Carter, qui avait le don de les horripiler. On sait de l'importance de leurs contrats avec l'U.R.S.S. et de leurs achats de gaz, la R.F.A. et la France sont moins libres qu'elles ne le voudraient peut-être de modifier le cours de leur politique vis-à-vis de l'Est. Il s'y ajoute, concernant Bonn, la conscience des moyens de pression dont dispose la R.D.A. sur Berlin-Est et sur les liens familiaux entre les citoyens des deux Allemagnes. Moscou n'a pas fini d'essayer de jouer la carte des divergences entre alliés, et de pousser à ce qu'il faut bien appeler, faute d'un mot plus approprié, la « *finlandisation* » de l'Europe occidentale.

Tout indique enfin que, pour renforcer sa main vis-à-vis d'eux, la nouvelle équipe de Washington est bien décidée à mener la vie dure aux Soviétiques partout où elle le pourra. Avec l'élection de son ancien directeur, George Bush, à la vice-présidence, le C.I.A., hier réprouvée, va faire un retour en force. Non seulement les résistants afghans, mais les maquisards d'Ogaden, d'Erythrée et d'Angola, voire les anticastristes que vient de rejoindre, après vingt ans de détention, un compagnon de la première heure de Fidel, vite brouillé avec lui, Hubert Matos, présentement établi à Caracas, peuvent s'attendre à recevoir une aide appréciable. Le récente visite en Somalie de M. Kissinger ; celle, à Washington, d'un des principaux dirigeants de l'Unita de Savimbi, la tension entre Cuba et le Venezuela, sont, à cet égard, des signes révélateurs.

Au cours de sa campagne, le futur président a déclaré sans ambages que tout ce qui se passait de négatif dans le monde était dû aux Soviétiques. Ceux-ci n'ont tout de même pas inventé l'Imam Khomeiny, cause-tête numéro un, pour le moment, de l'oncle Sam. En traitant les Iraniens de bandits, en prenant une position archi-dure, que l'opinion américaine, à en juger par les récents sondages, partage massivement, le président élu vise manifestement à accroître les chances de M. Carter de résoudre l'affaire des otages avant de quitter la Maison Blanche. Mais quid s'il échoue ? La nouvelle équipe n'a pas plus que se devancière de recette magique pour les récupérer. Elle n'en a pas non plus pour ramener la paix entre l'Irak et l'Iran, comme entre Israël et le monde arabe.

Ce qui amène à un deuxième rendez-vous essentiel, encore que la date n'en ait pas encore été définitivement fixée : le peuple israélien va bientôt renouveler son Parlement. Tous les sondages s'accordent à prédire la défaite de M. Begin, vaincu par une inflation record (+ 131 % en un an — et la formation d'un cabinet d'union nationale

Le congrès du P.C. soviétique

Ce n'est pas là la seule raison qui pousse à s'intéresser au XXVIe congrès du P.C. soviétique, convoqué pour le 23 février. Sera-t-il enfin question de la relève des générations ? Qu'Alexis Kossyguine, deux mois avant son décès, ait été remplacé par un homme de soixante-quinze ans, en dit long sur l'incapacité de la gérontocratie à faire leur place aux jeunes dont le régime aurait le plus grand besoin pour relancer les enthousiasmes et une économie de plus en plus alanguie. Longtemps l'Eglise catholique a été ainsi aux mains de vieillards mal préparés à se mesurer aux temps nouveaux. L'exemple de Vatican II est là pour suggérer qu'à l'Est aussi, plus tard se produira l'*aggiornamento*, plus de remous il soulèvera.

Le Congrès devra, face au ralentissement général de la croissance dans le camp socialiste, choisir, ou plutôt ratifier le choix qui aura été fait auparavant par la direction collégiale, entre plus de beurre ou plus de canons. Il est exclu que Russes et Américains aient pu suffisamment avancer sur la route d'un accord sur les armements pour peser sur cette décision : le nouveau secrétaire à la défense, M. Weinberger a dit à une commission du Sénat qu'il fallait surtout ne pas se presser. Tout donne à penser cependant que, malgré la prédication antisoviétique de M. Reagan, M. Brejnev ne demande qu'à s'entendre avec lui. Encore faut-il que la prix que va demander Washington ne soit pas trop élevé ; et c'est là qu'on risque de buter bientôt sur l'obstacle afghan, l'U.R.S.S. ne consentant pas beaucoup de velléités de se retirer.

En Pologne aussi, un rendez-vous approche, celui du congrès extraordinaire du parti ouvrier, qui aura lieu en mars ou en avril. Il est fondamental pour le Kremlin qu'il ne débouche pas sur la consécration de quelque nouveau type de schisme ou d'hérésie. Mais la marge de manœuvre des dirigeants soviétiques est limitée. « *Une intervention en Pologne,* leur a dit en décembre M. Charles Percy, qui va présider la commission des affaires étrangères du Sénat, *serait si catastrophique qu'elle ne changerait pas seulement la face de la Terre, mais rendrait probablement impossible toute espèce d'accord important avec l'U.R.S.S pendant le temps qui nous reste à vivre.* » Précisons que M. Percy appartient à l'aile libérale, autrement dit, dans une certaine mesure de gauche, de la majorité républicaine.

Reste encore un grand parti communiste — le plus grand du monde, — le chinois, qui s'apprête lui aussi à tenir son congrès. Il n'y a pas de grande surprise à en attendre : on sait déjà qu'il marquera — pour combien de temps ? — l'apothéose de Deng Xiaoping, la réduction du Grand Timonier aux dimensions non plus d'un dieu, mais d'un homme qui, après avoir rendu à son pays d'inestimables services, a commis de grosses erreurs. Il commencer par la révolution culturelle. Quant à son successeur, Hua Guofeng, coupable d'avoir dénoncé publiquement Deng et d'avoir tenté, une fois Mao mort, de s'opposer à son retour au pouvoir, la question reste posée de savoir s'il gardera ou non une fonction honorifique. Et Jian Qing ? Osera-t-on exécuter la veuve de l'idole d'hier ? De la démocratie et de la liberté, désormais interdites d'affiche, il ne sera en tout cas pas question. Le printemps de Pékin n'aura pas duré plus longtemps que celui de Prague.

Cette revue des principaux événements inscrits au programme des premiers mois de l'année serait incomplète si l'on ne mentionnait les élections provinciales qui vont se dérouler, sans doute en mars, au Québec. La partie sera dure pour les péquistes de René Lévesque qui ont non seulement perdu le référendum organisé l'été dernier sur la « souveraineté association », mais toute une série d'élections partielles. Il est vrai que la décision prise par M. Trudeau, contre l'avis de la plupart des provinces, de « rapatrier » la Constitution canadienne, toujours « retenue » par Londres, a suscité une telle vague de protestations que les chances des indépendantistes semblent aujourd'hui meilleures. La bataille en tout cas sera rude, et son enjeu capital pour l'avenir de la fédération canadienne.

Quant à l'élection présidentielle française des 26 avril et 10 mai, qu'en dire sinon qu'on a vu naître quelle autorité elle conférera au vainqueur, alors que, selon toute probabilité, il n'aura eu, dans la meilleure hypothèse, au premier tour, que le tiers des voix, ne l'aura emporté au second que comme un pis-aller et ne pourra s'appuyer à l'Assemblée sur aucune majorité cohérente. Dans ce monde qui s'enlise dans la crise et dans les crises, faute de s'attaquer de front au problème de sous-développement, qui commande tous les autres, on se faudrait davantage pour que la France et avec elle l'Europe arrivent à persuader les Grands de donner enfin la priorité non plus au renforcement de leur potentiel militaire, mais, tout simplement, à la recherche des moyens d'assurer la survie de l'humanité.

ANDRÉ FONTAINE.

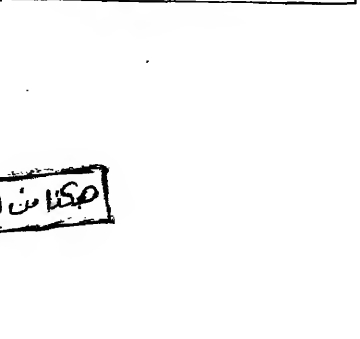

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

EUROPE

Portugal

M. Pinto Balsemao demande à son pays de relever le défi européen

Lisbonne *(Reuter)*. — Le dirigeant social-démocrate, M. Francisco Pinto Balsemao, nouveau premier ministre du Portugal, a prêté serment, vendredi 9 janvier, et a lancé un avertissement au pays en affirmant que sa survie dépendait du succès du programme de développement économique de son gouvernement. Il a aussi promis quatre années de stabilité gouvernementale au cours desquelles le Portugal entrerait dans le Marché commun.

Le premier ministre, qui succède à Francisco Sa Carneiro, tué dans un accident d'avion le 4 décembre, a énoncé une série de défis économiques que le pays aurait à relever.

« *Sans développement économique et ses deux composantes essentielles, la productivité et l'innovation au sens le plus large du terme, c'est la survie même du Portugal qui est menacée* », a-t-il déclaré au cours de la cérémonie à laquelle assistaient le président Eanes et de nombreuses autres personnalités. Il a affirmé que « *les inconvénients de l'appartenance au Marché commun l'emporteraient sur les avantages si l'agriculture, le commerce et l'industrie n'étaient pas prêts à relever le défi européen* ». Il a déclaré qu'« *il se battrait pour maintenir l'inflation en dessous de 16 % en 1981, pour réduire le chômage, en particulier parmi les jeunes, et pour élever le niveau de vie* ».

L'économie du Portugal est encore en partie sous le contrôle de l'Etat depuis la série de nationalisations inscrites dans la Constitution l'an dernier. Le gouvernement Sa Carneiro a échoué dans ses efforts répétés pour ouvrir aux investissements privés des secteurs-clés tels que les banques et les assurances. M. Pinto Balsemao a affirmé que la révision de la Constitution de 1976 était « *une tâche d'une importance cruciale* ». Faisant valoir que le Portugal avait besoin du « *coup de fouet* » que lui apporterait une économie de marché, M. Pinto Balsemao a déclaré qu'il était « *essentiel de démanteler les freins administratifs qui entravent actuellement l'entreprise privée* » et il a repoussé tout retour au protectionnisme industriel.

Au plan international, M. Pinto Balsemao a précisé : « *Notre conception des droits de l'homme et nos relations internationales ne sont pas compatibles avec des organisations soviétiques, et c'est pourquoi nous continuerons à jouer un rôle actif dans l'OTAN et à remplir nos obligations envers nos alliés.* »

« *Nous maintiendrons et donnerons un nouvel élan à tous nos amis et alliés tout en faisant une mention spéciale du désir du Portugal d'affermir ses liens avec le monde arabe.* »

M. Pinto Balsemao a enfin fait un pas vers le président Eanes en lui proposant d'octroyer le conflit qui l'avait opposé à l'Alliance démocratique au pouvoir sous le gouvernement Sa Carneiro. Dans sa réponse, le président Eanes a insisté sur le fait que le nouveau premier ministre avait tout son soutien politique, et il a rendu publiquement hommage à son ancien adversaire Sa Carneiro. Il a estimé que toutes les conditions étaient réunies pour réaliser la réforme constitutionnelle qui permettrait au Portugal de moderniser son économie.

URSS.

EN ESTONIE, MM. MART NIKLUS ET JURI KUKK ONT ÉTÉ CONDAMNÉS RESPECTIVEMENT A DIX ANS ET DEUX ANS DE CAMP

L'un des chefs de file des dissidents estoniens, M. Mart Niklus, a été condamné à dix ans de camp de travail à régime sévère et cinq ans de relégation pour « propagande antisoviétique », lors d'un procès qui s'est achevé jeudi 8 janvier à Tallin, capitale de l'Estonie. Ancien biologiste devenu professeur de langues, il avait déjà passé huit années dans les camps de 1958 à 1964. Il avait été arrêté à nouveau le 29 avril dernier. Cette fois, il lui était reproché d'avoir signé plusieurs protestations et appels « antisoviétiques », notamment une lettre ouverte de quarante et un dissidents baltes à l'occasion du quarantième anniversaire de la signature du pacte Molotov-Ribbentrop qui avait mis fin à l'indépendance des trois Etats baltes.

Jugé sous du même procès, M. Juri Kukk, ancien professeur d'électrochimie à l'université de Tartu, a été condamné à deux ans de camp de travail pour diffusion de « calomnies antisoviétiques ». Les deux hommes ont plaidé non coupable et ont refusé de prendre la parole pendant le procès.

Amnesty international, qui a adopté le professeur Kukk, a pu joindre, vendredi, à Tallin, son avocat. Celui-ci a précisé que la femme de M. Kukk a pu assister au procès et a ajouté : « *Nous avons bien reçu vos télégrammes pendant le procès.* » Il s'agissait de différents messages adressés par de nombreux scientifiques et juristes français de renom, dont certains appartiennent au comité de défense de M. Kukk, créé à Paris par des collègues qu'il a connus dans les laboratoires du C.N.R.S., à Paris.

Enfin, on apprenait, de source dissidente, à Moscou, que M. Alexandre Podrabinek, l'un des principaux animateurs du comité contre l'utilisation abusive de la psychiatrie à des fins politiques, arrêté l'été dernier en Sibérie à Ossa-Nera, où il purgeait, depuis 1978, une peine de relégation de cinq ans, a été condamné, le 7 janvier, par un tribunal local à trois ans de camp pour « calomnies antisoviétiques ». Avec l'arrestation, le 8 janvier, du géologue Feliz Serebrov, il ne reste plus aucun membre du comité en liberté. — *(A.F.P., Reuter.)*

Pologne

Le « samedi libre »

Des objectifs « contre-révolutionnaires »

(Suite de la première page.)

Après la *Pravda*, qui, il y a quelques jours, avait mis en cause M. Adam Michnik, c'est au tour des *Izvestia* du 9 janvier de s'en prendre aux « *éléments antisocialistes* », au nombre desquels le journal cite MM. Michnik et Kuron. Mais son propos est plus général. C'est à la contre-révolution dans son ensemble que les travailleurs polonais sont appelés à riposter.

L'article commence par les mesures prises, en cas d'usage de la « *violence de normalisation* », qui serait la caractéristique de la situation actuelle en Pologne. Mais le ton n'en est pas moins alarmiste. En effet, écrivent les *Izvestia*, les milieux réactionnaires de l'Occident comptent sur les « *éléments antisocialistes, sur la contre-révolution, qui cherchent par tous les moyens possibles à changer le système politico-social de la Pologne* ». A l'instar de MM. Kuron et Michnik, qui « *exigent que le parti ouvrier unifié polonais soit privé de son rôle dirigeant, qu'un système pluraliste de type occidental soit implanté dans le pays et que toute la politique intérieure et extérieure de la Pologne soit reconsidérée* », ces derniers jours, « *les ennemis du socialisme ont relancé leurs activités subversives* ».

Le journal du gouvernement soviétique énumère alors les différents « *procédés tactiques* » employés par « *les ennemis du socialisme* » : « *Ils jouent sur les émotions des gens ; ils se lancent dans des digressions sur la « démocratisation » ; ils se cachent sous les discours à propos de toutes sortes de « réformes » ; ils essaient de donner aux nouveaux syndicats un caractère politique, tentant d'introduire dans la vie sociale l'insécurité et la nervosité. Ils font tout pour que seul principe : la fin contre-révolutionnaire justifie les moyens.* »

L'article ne contient aucune menace et il se conclut même sur une note de confiance à l'égard des « *travailleurs polonais* » qui, avec leur « *avant-garde, le POUP, surmonteront les difficultés et consolideront les acquis du socialisme* ». Mais il fait partie d'une campagne de mise en condition de la population soviétique, le témoignent, en outre, du scepticisme des dirigeants de Moscou sur la capacité de l'actuelle direction polonaise à normaliser rapidement la situation, selon le mandat qu'elle a reçu le 5 décembre dernier au sommet du pacte de Varsovie.

DANIEL VERNET.

PROCHE-ORIENT

LES TRACTATIONS SUR LA LIBÉRATION DES OTAGES

Washington dément que le différend avec Téhéran porte sur la seule procédure

Selon le département d'Etat américain, de « *sérieux problèmes* » subsistent dans les négociations indirectes engagées entre Washington et Téhéran pour la libération des cinquante-deux otages américains, bien que le rythme des échanges de messages entre les deux pays s'accélère.

Le porte-parole du département d'Etat, M. John Trattner, a révélé vendredi 9 janvier que l'Iran avait posé, via l'Algérie, où se trouve actuellement le secrétaire d'Etat adjoint, M. Warren Christopher, de nouvelles questions sur les dernières propositions américaines. « *Ces questions portent sur la mise en œuvre, également sur la procédure de règlement de la crise* », a déclaré M. Trattner.

Le département d'Etat a tenu d'autre part à rappeler vendredi que les Algériens jouaient uniquement un rôle d'intermédiaires, bien qu'il soit tenu compte de leurs « *avis* ». Le séjour du numéro deux de la diplomatie américaine à Alger doit permettre de mettre les détails de communication entre l'Iran et les Etats-Unis en éliminant une étape supplémentaire, puisque-t-on à Washington, où on ne fournit aucune indication sur la date du retour de M. Warren Christopher, que la Chase Manhattan Bank et la Chemical Bank ont démenti, vendredi, les rumeurs circulant sur les marchés financiers de New-York, de Londres et de Toronto, selon lesquelles elles auraient transféré à la Banque centrale algérienne environ 16 milliards de dollars.

Sur le plan militaire, la « grande contre-offensive » iranienne se poursuit. Les communiqués diffusés de part et d'autre font état de « *combats particulièrement meurtriers* » et de « *lourdes pertes* » en « *vies humaines et matériel* ». Selon l'agence Pars, l'artillerie iranienne a bombardé vendredi à Alwaz en utilisant du napalm et des bombes chimiques.

M. Olof Palme, représentant spécial du secrétaire général de l'O.N.U., se prépare à se rendre prochainement à Bagdad et à Téhéran pour poursuivre ses efforts en vue de mettre fin à la guerre. Ce sera sa deuxième visite dans les deux capitales dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le Conseil de sécurité. Il avait séjourné à Téhéran, puis à Bagdad du 19 au 22 novembre 1980. M. Palme se rendra à Bagdad le 13 janvier et à Téhéran le 16.

Des premiers entretiens avec les dirigeants iraniens et irakiens, M. Palme avait obtenu un « *accord de principe* » sur l'évacuation des soixante-dix navires marchands immobilisés dans le Chatt-el-Arab depuis le début du conflit. Toutefois, cet accord n'a pas encore été appliqué, de nombreux problèmes d'ordre technique et politique étant en suspens. — *(A.F.P., U.P.I.)*

LA FRANCE VEND A L'ÉGYPTE TRENTE AVIONS ALPHA-JET

La signature du contrat pour la livraison à l'Egypte de trente avions de combat et d'entraînement Alpha-Jet (*le Monde* du 22 novembre 1980) a été annoncée, vendredi 9 janvier à Paris, par la société privée Dassault-Breguet.

L'Egypte sera le neuvième pays à utiliser l'Alpha-Jet, un biplace de construction franco-germano-belge, qui pourrait être utilisé pour l'entraînement de pilotes instruits et pour l'appui tactique des troupes au sol. L'Alpha-Jet égyptien aura une structure et une voilure renforcées pour supporter des armements (canon et roquettes) à la demande du client.

Le marché a été obtenu par les industriels français (Dassault et la SNECMA) en dépit d'une vigoureuse compétition avec les Britanniques qui proposaient leur avion Hawk. L'Egypte possède déjà vingt-huit *Alpha-Jet* de combat Mirage-III dont l'achat a été financé par l'Arabie saoudite.

A ce jour et sans compter la commande égyptienne, l'Alpha-Jet a été vendu à la France (113 exemplaires), la République fédérale d'Allemagne (175), la Belgique (33), le Maroc (24), le Nigéria (12), la Côte-d'Ivoire (6), le Qatar (6) et au Togo (6). Il est actuellement proposé à la marine de guerre américaine qui projette d'acquérir un avion d'entraînement.

Le Monde politique

AU C.N.I.P.

M. Malaud est reconduit dans ses fonctions de président

M. Philippe Malaud a été reconduit, samedi 10 janvier, dans ses fonctions de président du Centre national des indépendants et paysans. Le comité directeur de la formation a siégé, en effet, dans sa nouvelle composition, conformément aux décisions prises le 11 décembre dernier par le conseil national du C.N.I.P., et a élu le président, le secrétaire général et le trésorier du parti. Le nouveau secrétaire général est M. François-Xavier Perrot. Parmi les vice-présidents, on relève les noms de MM. Raymond Bourgine, sénateur de Paris, et Baudouin de Hauteclocque, sénateur du Pas-de-Calais.

En principe, la crise ouverte à la fin de 1980 devrait trouver ainsi son dénouement. Elle avait éclaté lorsque M. Philippe Malaud avait convoqué le conseil national afin de lui soumettre une réforme des statuts. Le président du C.N.I.P. était parvenu à ses fins, mais en surmontant une rude opposition de MM. Jacques Ligot, alors secrétaire général ; Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat ; Serge Dassault, vice-président du Centre national ; Léon Jomeau-Marigné, sénateur, etc.

Le conseil national du 14 décembre avait adopté les nouveaux statuts et remplacé la direction en place par une « *commission spéciale* » de quinze membres. Par la suite, M. Serge Dassault avait annoncé qu'il quittait le C.N.I.P. (il a déposé depuis le statut d'une nouvelle formation : l'Union des libéraux indépendants). Une autre défection a été enregistrée, celle de M. Michel Dubosc, conseiller général, vice-président du conseil régional de Normandie. M. Ligot, en revanche, demeure membre du parti, mais sans y assumer de responsabilité (il a confirmé jeudi dernier qu'il n'exerçait plus les fonctions de secrétaire général). Il se prononce de créer une association regroupant les membres du parti qui s'inquiètent de ce qu'il nomme le « *manque de réalisme d'une candidature possible de M. Malaud à l'élection présidentielle* ».

M. Ligot et ses amis sont en effet hostiles à un tel projet (que M. Malaud n'a toutefois pas encore fait bien officiellement). Ils reprochent aussi au président du C.N.I.P. l'image « *extrémiste* » qu'il donne, selon eux, de la formation. La divergence déterminante est, en fait, que M. Malaud incarne une tendance « *autonomiste* », alors que MM. Fouchier et Ligot représentent une tendance plus giscardienne.

● *Les suites de l'affaire de Broglie.* — La commission spéciale chargée d'examiner la demande de communication de M. Michel Pezet, député socialiste de l'Isère, à Pontlevoy (Loir-et-Cher), a décidé, mercredi 7 janvier, de ne pas donner suite à cette demande. Elle a estimé que les documents réclamés par M. Pezet, concernant l'affaire de Broglie, ne présentaient pas d'intérêt public majeur. Le député socialiste avait fait valoir que la publication de ces documents permettrait de mettre un terme aux rumeurs qui circulent sur cette affaire.

● *M. Michel Rocard* a invité, vendredi 9 janvier à Vernon, les électeurs de la quatrième circonscription de l'Eure à élire « *un député socialiste et à donner ainsi le coup d'envoi de la grande construction de la société plus juste que tout le monde attend* ».

Le député des Yvelines était venu soutenir la candidature de M. Deschaux-Beaume au siège laissé vacant par M. René Pleven (R.P.R.). Provoquée l'élection présidentielle, il a estimé que, contrairement à ce qui s'était passé en 1965, en 1969 et en 1974, *les Français ont « pour la première fois sous la V^e République, le temps et la possibilité de mesurer les choix qui s'offrent à eux, tout en ayant le pouvoir d'imposer l'alternance politique* ». « *Sans cette alternance*, a dit M. Rocard, *la situation politique en France est comparable à celle d'une cocotte minute dont la soupape serait bouchée.* »

LA PRÉPARATION DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

LE P.C. ET LES LISTES ÉLECTORALES

Les inscriptions à domicile sont jugées illégales par le Conseil d'Etat

La campagne de porte-à-porte qu'a effectuée le parti communiste afin de recueillir, à domicile, les inscriptions sur les listes électorales de certains habitants de la région parisienne est illégale, selon le Conseil d'Etat dans un avis transmis au ministre de l'intérieur à la demande de ce dernier.

M. Christian Bonnet fait état de ces avis dans une lettre qu'il a adressée, le 6 janvier, à trois députés de la majorité : MM. Claude Eymard-Duvernay (rep. R.P.R., Seine-et-Marne), Jean-Louis Schneiter (U.D.F., Marne), Georges Tranchant (R.P.R., Hauts-de-Seine — qui s'étaient inquiétés des initiatives prises par le P.C.F. Le ministre de l'intérieur leur précise qu'il a invité les préfets concernés à saisir les juridictions administratives dans les départements où ces démarches ont eu lieu.

Le 10 décembre dernier, à l'Assemblée nationale, M. Christian Bonnet avait déclaré que la méthode utilisée par le P.C.F. *consistait à racoler des électeurs aux frais des contribuables communaux*. Cette affaire a suscité des polémiques entre le parti communiste et les élus de la majorité et du parti socialiste. Ainsi M. Claude Germon, maire de Massy (Essonne), membre du secrétariat national du P.S., a-t-il refusé de « *payer des vacataires pour aller faire du porte-à-porte* » comme le lui proposaient les élus communistes de son conseil municipal. « *C'est un problème de conception de la démocratie* », estime-t-il.

L'Humanité du samedi 10 janvier publie une déclaration de Mme Madeleine Vincent, membre du bureau politique du P.C.F., qui *qualifie la démarche de* M. Bonnet de « *nouvelle manœuvre pour tenter, à la veille de l'élection présidentielle, de priver des travailleurs de leur droit de vote (...)* ». Elle écrit : « *L'illégalité n'est pas dans les facilités mises à la disposition des travailleurs, dans le respect du code électoral, pour leur inscription sur les listes électorales, mais bien dans les trafics auxquels a donné lieu l'inscription d'autorité dans certaines communes sélectionnées de centaines de milliers de Français résidant à l'étranger, et dans les tripotouillages de certaines villes où des milliers d'électeurs sont inscrits à partir de domiciles fictifs. Si l'on veut ouvrir les dossiers, nous y sommes prêts.* »

LE BAROMÈTRE MENSUEL SOFRES-« FIGARO-MAGAZINE »

Une majorité de Français ne font plus confiance au président de la République

La « cote » de confiance » des Français en M. Giscard d'Estaing, telle qu'elle est analysée chaque mois par la Sofres, est négative : dans le *Figaro-Magazine* publié samedi 10 janvier, le baromètre mensuel fait apparaître que 49 % des personnes interrogées ne font pas confiance au président de la République « *pour résoudre les problèmes qui se posent en France dans le moment* » ; 47 % lui font confiance. Le chef de l'Etat perd ainsi quatre points en un mois (53 % lui faisaient confiance au mois de décembre 1980), tandis que le pourcentage de Français qui ne lui font pas confiance s'accroît de 7 points (42 % ne lui faisaient pas confiance le mois dernier). Depuis que la question « de confiance » est ainsi formulée par la Sofres, c'est-à-dire depuis le mois d'octobre 1978, c'est la première fois que la réponse fait apparaître une balance négative pour le chef de l'Etat.

La Sofres rejoint ainsi l'IFOP, dont le sondage de popularité publié chaque mois par *France-Soir* a fait apparaître à dix reprises une balance négative. Celle-ci avait été constamment positive lorsque M. Jacques Chirac occupait les fonctions de premier ministre.

Au mois de décembre 1980, le sondage de popularité de l'IFOP établissait à 40 % le taux de satisfaction à l'égard de M. Giscard d'Estaing, et celui du mécontentement à 46 %.

M. Mitterrand en hausse

Le baromètre Sofres-*Figaro-Magazine* mesure également la cote de confiance du premier ministre : celui-ci perd 2 points, les Français ne font pas confiance à 33 % le mois précédent, tandis que 63 % ne lui font pas confiance (contre 61 % au mois de décembre).

Parmi les autres personnalités de la majorité, MM. Jacques Chirac et Michel Debré progressent de 2 points : 33 % des personnes interrogées souhaitent que le maire de Paris « *joue un rôle important dans les mois et les années à venir* » ; 29 % expriment ce souhait pour le maire d'Amboise.

Dans l'opposition, M. François Mitterrand gagne 3 points par rapport au mois de décembre : 33 % souhaitent lui voir jouer un rôle important. Mais M. Michel Rocard reste largement en tête des personnalités pour lesquelles les Français expriment un tel souhait : avec 80 %, il gagne 1 point, tandis que M. Georges Marchais en perd 2 (il passe de 20 % à 18 %).

M. BLANC : le P.S. est dangereux dans la mesure où il ne s'enferme plus dans des alliances impossibles.

M. Jacques Blanc a présenté, jeudi 8 janvier, à la presse le calendrier de ses prochaines activités du parti républicain dont il est le secrétaire général. Jusqu'au 15 janvier ont lieu les conventions départementales destinées, a-t-il indiqué, à « *mobiliser les militants autour de la bataille présidentielle* ». La dernière étape de la préparation du parti sera l'organisation des réunions intitulées « *provinciales* » et grâce auxquelles le P.R. mesurera son « *implantation sur le terrain* » à Auch, à Lille, à Lyon, à Marseille, à Nancy, à Poitiers et à Rennes à partir du 31 janvier. M. Blanc a souligné que cinq de ces villes sont dirigées par des maires socialistes, et qu'il faut voir là la traduction de « *la volonté du parti républicain de porter le fer contre le P.S., son seul adversaire dangereux dans la mesure où il s'enferme plus dans des alliances impossibles* ».

Avec cette dernière phrase, M. Blanc prend acte du danger sacré que représente pour les giscardiens le parti socialiste depuis qu'il apparaît, à l'électorat modéré, dégagé de l'alliance avec le P.C.F. Cette analyse est relativement récente au P.R. Elle découle des élections législatives partielles de novembre dernier. Les candidats de l'U.D.F. avaient alors subi des échecs dus en partie au fait qu'une fraction de l'électorat de la majorité avait voté pour les représentants du P.S. Des responsables de l'Union pour la démocratie française avaient d'ailleurs estimé que ces transferts de voix pouvaient s'expliquer par l'attitude qui avait consisté, jusque-là, à présenter les socialistes comme des alliés potentiels.

Tant que la gauche était unie, les giscardiens disaient en substance : « *Si le P.S. n'était pas allié au P.C., nous pourrions certainement travailler avec lui.* » Désormais, ces propos, ils le sont, au contraire, conduits à constater que le danger électoral est désormais plus considérable pour eux.

● *M. Jacques Chirac* a pris la parole, vendredi 9 janvier, à Paris, devant quelque mille cinq cents jeunes réunis autour de lui pour fêter les rois. Accueilli dans l'une des plus importantes discothèques de la rive gauche aux cris de « *Chirac président !* », le maire de Paris a lancé un appel aux jeunes : « *Si vous n'êtes pas là pour vous aider, nous ne ferons rien demain. Je sais que ne peux compter sur vous et qu'ensemble nous ferons de grandes choses. Tout ce que je pourrai, je le ferai pour ne pas vous décevoir.* »

Le Monde

équipement

URBANISME

UNE RÉUNION DES INGÉNIEURS-CONSEILS A NICE

L'application des règles de construction parasismique doit-elle être généralisée sur la Côte d'Azur et dans les zones «sensibles» ?

« Construire parasismique sur la Côte d'Azur », tel était le thème d'une réunion publique organisée le 8 janvier à Nice par la Chambre des ingénieurs-conseils de France (C.I.C.F.). Cette initiative survenant après les récentes catastrophes d'El-Asnam (Algérie) et de l'Italie du Sud témoigne de la sensibilisation croissante des techniciens et de l'opinion aux dangers représentés par les tremblements de terre dans le bassin méditerranéen. Les pouvoirs publics, eux aussi, semblent décidés à prendre en compte plus fermement ces risques : d'une part en révisant les règles actuelles de construction parasismique (P.S. 69) et, d'autre part, en étudiant l'opportunité de généraliser leur application à toutes les constructions dans les zones sensibles (1). Une commission « ad hoc » pourrait être constituée à cet effet prochainement sous l'autorité du ministère de l'environnement et du cadre de vie. Dernier bastion d'« hésitants » : les promoteurs, qui invoquent les charges financières auxquelles ils auraient à faire face si des mesures contraignantes étaient prises.

Nice. — « Je ne suis pas ébranlé par le para-sismique. Mais, si je devais choisir un appartement, j'y penserais à deux fois. » Comme M. Marc Straussler, président de l'union régionale Côte d'Azur du C.I.C.F., la plupart de l'ensemble des ingénieurs-conseils sont convaincus de la nécessité d'appliquer les règles parasismiques dans la construction partout où existent en France des risques de séisme, c'est-à-dire dans la région alpine, sur le front nord-pyrénéen, dans le Massif vosgien, mais d'abord et avant tout sur la Côte d'Azur, où toutes les données statistiques et les observations scientifiques incitent à croire à la probabilité, dans le temps, d'un tremblement de terre.

Signe d'une évolution sensible des esprits, la réunion de Nice était présidée par un représentant du maire de la ville, M. Gilbert Mary, adjoint délégué à la protection civile et président d'une commission extra-municipale (créée en mars 1980) sur les problèmes de construction parasismique. « *Il ne faut pas exagérer les risques* », déclare M. Mary, *mais il convient d'être réaliste. Même si la ville de Nice tout entière n'a jamais souffert d'un tremblement de terre catastrophique, l'extension des règles parasismiques à toutes les constructions en zones sensibles serait une bonne chose.* » Il n'y a pas si longtemps, de crainte de faire fuir les touristes et de compromettre l'activité immobilière, les élus niçois évitaient soigneusement d'aborder la question...

Un surcoût de 2 % ou de 30 %

Le principal problème posé par la construction parasismique est, au demeurant, d'ordre financier. Selon une étude réalisée localement, le surcoût réel pour des ouvrages théoriquement susceptibles de résister à un séisme d'intensité 8 sur l'échelle macroséismique internationale serait compris entre 2 % pour une école maternelle « basse », à 8 % pour un immeuble de huit étages de la Caisse nationale des allocations familiales des Alpes-Maritimes actuellement en cours d'achèvement. Le prix de revient des bâtiments administratifs d'une superficie de 4 600 mètres carrés aurait été majoré, dans 7 %. Ces statistiques correspondent à celles établies dans d'autres pays, notamment en Nouvelle-Zélande, où le surcoût moyen pour des contraintes de construction beaucoup plus sévères qu'en France serait de 5 %, et aux États-Unis, où il oscillerait, selon le type d'ouvrage, entre 2 et 5 %. « *On ne peut arriver à ces résultats*, a toutefois précisé M. Straussler, *que si l'on prend en compte les problèmes parasismiques au stade des premières esquisses. Sinon, l'augmentation peut atteindre 20 à 30 % et plus.* »

Sur le plan technique et à la lumière des constatations qu'il a faites à El-Asnam, M. Jean Despeyroux, expert de renommée internationale, a estimé que les règles françaises actuelles — dont il est l'un des inspirateurs — devraient être modifiées sur au moins deux points : la ductilité (capacité de supporter, sans se rompre, de grandes déformations) des poteaux, et la stabilité du système associant les parmeaux de maçonnerie à l'ossature en béton armé. Dans le premier cas, il faudrait prévoir, en particulier, un renforcement des armatures transversales, plus important que celui prévu actuellement par les règles P.S. 69, qui sont pourtant les plus sévères au monde. Et prendre un tel renforcement. « *Les accélérations qui ont été enregistrées dans la bande méditerranéenne*, a également indiqué M. Despeyroux, *sont plus fortes que ce que l'on croyait jusqu'ici. Les coefficients sismiques (2) devraient donc être révolués dans une proportion à déterminer.* » M. Despeyroux a, d'autre part, exprimé des restrictions sur un système « mixte » pour les tuiles de caoutchouc et d'acier (GAPAC) mis au point par des chercheurs marseillais. « *Ce qui était accélération*, a-t-il remarqué, *est remplacé par des déplacements. On substitue un problème à un autre.* »

GUY PORTE.

(1) Ces normes ne sont obligatoires actuellement que pour les immeubles de grande hauteur (plus de 50 mètres pour habitations et bureaux, plus de 28 mètres pour autres usages), ceux recevant du public et ceux contenant avec des poteaux, et la stabilité du système associant les parmeaux de maçonnerie à l'ossature en béton armé. Dans le premier cas, il faudrait prévoir, en particulier, un renforcement des armatures

(2) Les forces pour lesquelles on calcule les structures de construction.

L'aménagement du quartier des Halles

(Suite de la première page.)

Notons que cette partie du jardin ne comporte aucun arbre de haute tige, mais la construction de charmilles, de pergolas et de pavillons de verdure : un soubassement en béton blanc et une structure métallique (portiques à 3 mètres de hauteur) supporteraient des plantes grimpantes. Cette « architecture végétale » mise au point par M. François-Xavier Lalanne est destinée à compenser la trop faible ponte des grands arbres qui borderont le mail oblique, au centre de la composition. De plus, sur une dalle de béton, le béton pousse mieux que le reste...

L'occasion est bonne de s'interroger une fois de plus sur l'utilité des procédures de consultation organisées autour de ces grands projets et en particulier l'efficacité de la commission des sites.

Composée de personnalités qui expriment des points de vue complémentaires (1), présidée par un préfet vigilant, celle-ci finit toujours par dire « oui ». Ou bien « oui, si », s'échinant sur des détails, ou l'abordant des avis accompagnés de réserves, sitôt oubliés...

Inutile de remonter au déluge et de rappeler toutes les « grandes choses » construites avec sa bénédiction : la tour de la faculté des sciences plantée au bord de la Seine, entre les deux îles, la tour Montparnasse, et tant d'autres... Restons dans le quartier des Halles.

On ne saura jamais ce que la commission aurait dit du blockhaus de béton qui produit le chaud et le froid : sa masse imposante et brutale (27 mètres de haut, 50 de côté), en fait un monument à l'inhabitabilité... mais on considérait que cette simple cheminée, destinée à être masquée par les immeubles de logements et maquillée en fausse façade par un architecte en chef des monuments historiques, rue de Turbigo, ne méritait pas les commentaires de la commission des sites, ni même un permis de construire.

Pour le reste, elle a tout vu. Si l'immeuble de bureaux du centre de commerce international n'est pas sorti du trou, ce n'est pas la faute à la commission des sites mais... aux architectes : ils n'avaient pas été consultés, ce qui a permis aux associations de faire annuler le permis de construire par le tribunal administratif et au président de la République, par un abus de pouvoir aussi bien venu que caractérisé, de s'opposer à ce qu'un nouveau permis soit donné à ce bâtiment (100 000 mètres carrés de bureaux) au beau milieu du carreau.

D'un revers de pelle

Ce n'est pas non plus la commission des sites qui a refusé le projet Bofill, balayé d'un revers de pelle par M. Chirac alors qu'il entreprend le premier étage, et sous prétexte que les bâtiments (pourtant conformes au plan de masse approuvé par tous) empiéteront sur la rue Rambuteau. Prétexte ! La preuve, c'est que les bâtiments du sud débordent aussi sur la rue Berger, à cause des prises d'air qu'ils doivent cacher...

Ce n'est pas parce que la commission fait des manières et demande à voir tout le jardin avant de se prononcer sur des tranches qu'elle ne finira pas par l'accepter.

Composée d'élus, qui ont déjà eu l'occasion de se prononcer dans d'autres assemblées, de fonctionnaires solidaires de ceux qui présentent les projets et soumis à l'autorité du préfet ou du ministre, d'architectes dont l'avenir est lié à leur docilité, et de personnalités condamnées à s'opposer sans succès ou à se démettre, la commission est présidée par un préfet qui exerce, dans une atmosphère d'exaspération mutuelle, l'art difficile du compromis.

Deux choses seraient utiles. L'étude détaillée et sereine des projets avec les usagers, hors de tout drame : ouverture des dossiers, quand ils ne sont pas encore bouclés, dialogue entre les architectes, les concepteurs et les associations. Un regard attentif serait porté sur les détails qui comptent, comme, par exemple, la liaison entres les espaces pour les piétons et les voies, véritables égouts à voitures, que nécessite aux Halles l'urbanisme souterrain.

D'autre part, un comité des sages, indépendant des pouvoirs politiques, plus homogènes dans ses préoccupations, pourrait se prononcer sur l'aspect esthétique et urbain, annoncer ses critères et donner un avis... Parfois, ce serait non ; on construirait quand même, mais on saurait pour quels motifs. Ce serait mieux que le « consensus mou » qui bénit tout et le contraire de tout, sans vergogne et sans mémoire.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

(1) Présidée par le préfet de Paris, la commission des sites comprend le conservateur régional des bâtiments de France, le directeur de l'urbanisme à la préfecture de Paris et cinq fonctionnaires nommés par le ministère qui s'en charge l'architecture (inspecteurs généraux des monuments historiques). Y siègent en outre cinq conseillers de Paris (actuellement deux socialistes et trois membres de la majorité) et dix personnalités désignées par le préfet : Mme Jacqueline Beaujeu-Garnier, professeur à l'université de Paris-I, MM. Daniel Badiai, architecte en chef des monuments historiques, Marc Barbet, président de la section de l'environnement au Conseil d'État, Jean-Marie Benoist, maître-assistant au Collège de France, Henry Bernard, architecte, membre de l'Institut, Gaston Lalaire, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, Pierre-Yves Lipsi, maître des requêtes au Conseil d'État et directeur de l'Atelier parisien d'urbanisme, Robert Mallet, recteur, Mme Marthe de Rohan-Chabot, présidente de l'association S.O.S. Paris, M. François Sarrand, représentant la plate-forme des associations d'habitants.

CONTESTATION ET SÉCURITÉ NUCLÉAIRES

Certains silos de stockage de déchets pourraient être modifiés à l'usine de La Hague

Quatre jours après l'incendie du silo de stockage de déchets radioactifs de l'usine de La Hague, la compagnie parisienne pour la conception des matières nucléaires (Cogema), filiale du Commissariat à l'énergie atomique, ne connaissent toujours pas exactement les causes de son déclenchement. Une seule chose est vraisemblable : certains silos de stockage de déchets seront probablement modifiés.

La casemate de béton semi-enterrée, dans laquelle le feu s'est déclaré, contenait des morceaux de graphite et des bouchons de magnésium de quelques centimètres de diamètre, provenant de gaines de combustibles irradiés dans des centrales nucléaires graphite-gaz-uranium naturel.

Selon les premiers éléments de l'enquête, confirmés depuis par le développement d'un film pris par une caméra dans le silo, seul le haut du tas de déchets a brûlé. D'autre part, la température a affecté peu de graphite, et l'on s'explique mal comment cette matière a pu s'enflammer. Pour le directeur de l'usine, M. Haumesser, l'hypothèse d'une origine du feu due à la radioactivité — moyenne précise-t-il — des déchets stockés dans le silo ne paraît pas devoir être retenue. D'autres scénarios, comme la combustion d'éléments organiques qui auraient enflammé le graphite, ont été envisagés par les dirigeants de la Cogema, qui se sont refusés à en faire état, préférant attendre les résultats des essais en cours pour se livrer à des commentaires. Dans combien de temps : des jours ou des semaines ? Personne ne le sait. Des modifications — légères peut-être — seront probablement apportées à ces silos de stockage, dont on pensait à tort que la gestion ne posait guère de problèmes.

Ainsi, il est vraisemblable que des appareils de mesure du niveau de césium — le produit radioactif qui a entraîné le déclenchement de l'alarme (1) — seront installés sur les silos. De tels systèmes auraient, en effet, permis d'identifier plus rapidement l'origine de cette montée anormale du taux de radioactivité sur le site de l'usine et, surtout, évité que le peintre en bâtiment travaillant à proximité du système de ventilation du silo ne soit exposé aux rayonnements de césium (*le Monde* du 9 janvier).

La direction de La Hague précise que ce dernier n'a pas été contaminé par des particules solides déposées sur ses vêtements ou inhalés par son organisme, et que ses jours ne sont pas en danger, car il n'a reçu que quelques rems (2). Des mesures plus fines devront le permettre, dans les prochains jours, de connaître le dose exacte à laquelle il a été exposé.

La situation sur le centre est, au jourd'hui, bien contrôlée, affirme le président de la Cogema, M. Georges Besse, tout en reconnaissant cependant qu'un effort d'information doit être fait pour que soient évitées malentendus et erreurs, même s'il paraît difficile à la direction de fournir avec exactitude, lors d'un incident ou d'un accident, des informations immédiates au personnel et à la presse.

J.-F. A.

(1) La Cogema affirme que ses appareils n'ont pas enregistré la présence de strontium et de plutonium sur le site.

(2) La dose maximale admissible est de 5 rems pour une année.

● *M. Paul Quilès*, député de Paris (P.S.), dans une lettre adressée à M. Durafour, président de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale, demande que ses travaux sur le traitement du problème de l'organisation de la sécurité nucléaire en France. « *Il me semble de plus grand intérêt*, écrit M. Quilès, *que notre commission (...) entende M. André Giraud, ministre de l'industrie, M. Jean Servant et son successeur, M. Bernard Augustin* » au poste de secrétaire général du comité interministériel de la sécurité nucléaire (*le Monde* du 6 janvier). « *Ces auditions permettraient aux membres de notre commission de s'informer le plus complètement possible ; notre commission serait alors à même de porter une appréciation sur les structures existantes dans le domaine de la sécurité nucléaire et de faire d'éventuelles propositions d'amélioration* ».

Il ne faut pas cacher les problèmes

estiment les syndicalistes

De notre correspondant

Cherbourg. — Consacrée aux entreprises extérieures qui travaillent à La Hague, la réunion, vendredi 9 janvier, d'un second comité d'hygiène et de sécurité a permis de calmer en partie l'inquiétude des personnels, sans désarmer l'ardeur des élus de l'opposition et des syndicats.

Ce fut le communiste Lemarchand qui demanda que le comité se rende à La Hague. Pour ne pas être à la direction et aux délégués du personnel les questions qui préoccupent l'opinion, et les communistes ont déclaré le site de la future centrale nucléaire de Golfech (Tarn-et-Garonne), ont été entendus vendredi 9 janvier, par le tribunal de grande instance de Montauban à une peine de trois mois d'emprisonnement avec sursis et 4 265 F de dommages et intérêts (*le Monde* daté 2-3 novembre 1980).

Au cours de l'audience, l'avocat (F.E.D.F. avait demandé le renforcement de la journée de retard dans l'achèvement de la centrale, évaluant le préjudice à 240 millions de francs.

même heure à Paris par les responsables de la Cogema : « *Les résultats des mesures effectuées mardi dernier ne sont pas exactement pas avoir été expliqués convenablement. Le préfet a été mal renseigné. Quand il y a un problème il faut le dire. On ne doit pas essayer de le cacher et laisser les gens prendre des risques* », a estimé M. Lhermitte, en rappelant que beaucoup d'agents travaillant dans la zone contaminée étaient repartis chez eux sans contrôle.

Pour des raisons qu'il faudrait connaître, plusieurs heures ont été, en effet, perdues entre les premières alarmes déclenchées dans certains secteurs de l'usine et la découverte du phénomène de combustion affectant le silo de stockage des gaines de combustibles. Certains laissent entendre à ce sujet que beaucoup d'agents responsables de la sécurité n'ont pas tenu compte des indications de leurs appareils de mesure, ceci en dépit d'exercices menés régulièrement pour éviter des comportements de routine, qui pourraient nuire à la sécurité des installations et du personnel. — R.M.

(1) Des contrôles sont actuellement effectués en dehors de l'usine. Ils n'ont, selon la direction, rien donné pour le moment.

VENTES

En 1980

TASSEMENT A DROUOT

Avec un chiffre d'affaires de 287,6 millions de livres, Sotheby enregistre pour 1980 le total le plus élevé de toutes les salles de ventes du monde, avec une progression de 31 % par rapport à l'année précédente (1). La firme rivale Christie's annonce un chiffre d'affaires de 185 millions de livres, soit une augmentation de 33 %. Pour l'ensemble de leurs ventes à Paris, les commissaires priseurs parisiens ont obtenu eux, un chiffre d'affaires de 900 millions de francs environ (+ 12,5 %).

Ce « tassement » s'explique en partie par le déménagement de Drouot, rive gauche au nouveau Drouot, mais aussi par les difficultés propres des commissaires priseurs parisiens.

Ainsi l'écart continue de se creuser entre Londres et Paris, où le chiffre d'affaires des soixante-dix commissaires priseurs ne représente plus en valeur qu'un tiers environ des firmes britanniques (au lieu de la moitié en 1976).

(1) Une livre = 10,9 F.

ÉCHECS

Après l'abandon de Huebner

VICTOR KORTCHNOÏ DISPUTERA LE CHAMPIONNAT DU MONDE

Coup de théâtre à Merano (Italie). Le grand maître ouest-allemand a abandonné, vendredi 9 janvier, après trois parties complètes, le match qui l'opposait à l'épaniste Victor Kortchnoï dans le tournoi préliminaire du championnat du monde. Il ne supportait plus, a-t-il dit, les journalistes, les photographes et la publicité faite autour de lui.

Après avoir remis une lettre à l'arbitre, le Néerlandais Henk Pollen, pour lui annoncer son abandon, Huebner a pris le train pour la R.F.A.

Le joueur ouest-allemand, qui avait une légère avance à l'issue de la sixième partie (3,5 à 2,5 points), avait perdu les septième et huitième parties, et était mené par 4,5 points à 3,5.

Au cours d'une brève conférence de presse, M. Pollen a expliqué que Huebner lui avait annoncé son abandon jeudi, mais qu'il n'avait voulu l'annoncer qu'après avoir tout tenté pour le convaincre de poursuivre le match. « *Tous mes efforts ont été inutiles* », a-t-il dit, ajoutant : « *Sa décision était irrévocable.* »

ORIENT

LA LIBÉRATION DES FEMMES

ont que le différend

sur la seule question

END A L'EGYPTE

ONS ALPHA-JET

A Golfech

DES ÉCOLOGISTES PROFÈRENT DES MENACES CONTRE LES CHEFS D'ENTREPRISE

(De notre correspondant.)

Toulouse. — Un groupement d'écologistes constitutaires, qui a pris le sigle LUPEN (Lessivage uranique des promoteurs de l'énergie nucléaire), vient de revendiquer le cambriolage des bureaux de l'association régionale pour la non-prolifération électronucléaire de la Garonne (ARSEN) qui, sous l'égide de la chambre de commerce et d'industrie de Montauban (Tarn-et-Garonne), va être associée à la construction de la centrale nucléaire de Golfech (*le Monde* du 31 décembre 1980).

Sur du papier à en-tête, volé dans les bureaux de l'ARSEN et grâce aux photocopieurs des adresses relevées sur le fichier de l'association, le LUPEN a fait parvenir aux chefs d'entreprise et aux responsables des syndicats patronaux, des menaces de l'Équipement, de l'E.D.F., « *aux magistrats, flics, vigiles et municipalités trop zélés* » et une mise en garde disant, notamment : « *Vous comptez participer d'une manière ou d'une autre à la construction de la centrale de Golfech. Apparemment, les dangers du nucléaire ne semblent pas vous préoccuper. Par contre, si vous persistez dans votre attitude, la préservation du matériel de votre entreprise ou commerces de vos biens personnels, de votre image de marque et de votre équilibre psychologique risque fort d'en pâtir. En espérant que vous n'aurez pas recours à vos services...* ».

Un post-scriptum ajoutait : « *Si dans les plus brefs délais nous n'avons pas reçu de votre part un communiqué annonçant votre désengagement des travaux de la centrale, à E. Delpech du Midi ou au Géranium enrichi (bulletin écologiste) vous saurez à quoi vous en tenir* ». — L.P.

● *Les six militants antinucléaires*, qui avaient « déménagé » le 2 décembre, le mobilier d'un centre de formation de l'E.D.F., situé sur le site de la future centrale nucléaire de Golfech (Tarn-et-Garonne), ont été condamnés, vendredi 9 janvier, par le tribunal de grande instance de Montauban à une peine de trois mois d'emprisonnement avec sursis et 4 265 F de dommages et intérêts (*le Monde* daté 2-3 novembre 1980).

Au cours de l'audience, l'avocat (F.E.D.F. avait demandé le renforcement de la journée de retard dans l'achèvement de la centrale, évaluant le préjudice à 240 millions de francs.

45 MILLIARDS DE FRANCS POUR LES COMMUNES

Le comité des finances locales, présidé par M. Jean-Pierre Fourcade, démocrate (P.R.-U.D.F.) des Hauts-de-Seine et maire de Saint-Cloud, s'est réuni le 8 janvier, quelques jours après la publication de la loi du 31 décembre 1980, qui a fixé le régime désormais applicable à la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.). Cette réunion avait pour objet de fixer la répartition de la D.G.F., qui est une ressource distribuée par l'État aux collectivités locales, entre les communes pour 1981.

Le montant de la D.G.F. est de 45,022 milliards de francs, ce qui représente 73 % des recettes fiscales des collectivités locales et une progression de 18,58 % par rapport à 1980 (l'augmentation avait été de 16,07 % entre 1979 et 1980).

Le comité des finances locales a arrêté aussi le montant des dotations financières spécifiques dont bénéficient certaines catégories de communes, notamment les petits communes (moins de 2 000 habitants), les villes-centres à l'intérieur d'une agglomération urbaine et les communes touristiques. Ce montant a été fixé à 3,088 milliards de francs.

Le comité des finances locales a, aussi décidé que les communes recevraient une dotation de 850 francs pour chaque instituteur attaché aux écoles communales.

Pour l'année scolaire 1979-1980, le ministère de l'éducation nationale a 306 321 le nombre des instituteurs titulaires et stagiaires, des remplaçants et des suppléants en fonction dans l'enseignement du premier degré, en métropole et dans les départements d'outre-mer.

« *Le taux élevé de progression de la D.G.F., en 1981, devrait permettre à la plupart des collectivités locales de décider des majorations modérées des impôts locaux* », a déclaré M. Fourcade.

هكذا من الاصل

Le Monde

société

JUSTICE

Quatre-vingt-sept mois de procédure sans issue

Il n'est pas que l'instruction des bavures policières pour, trop souvent, s'étendre sur des années. (Récemment encore une procédure ouverte à propos de violences commises dans un commissariat a été close après soixante-quatre mois d'enquête judiciaire, *le Monde* du 5 décembre 1980.) Les procès en responsabilité médicale paraissent, quant à leur durée, s'inspirer des usages réservés à la police.

L'un d'eux en tout cas a déjà battu le record des soixante-quatre mois, puisque, ouvert par une plainte du 17 octobre 1973, il en est encore, quatre-vingt-sept mois *après*, à l'examen d'un incident de procédure. C'est, en effet, le 12 janvier prochain que la Cour de Paris doit connaître d'un appel, notamment formé par le parquet, *contre* une décision du juge d'instruction refusant d'ordonner une troisième expertise à la demande d'un des inculpés.

Le parquet avait-il, en l'espèce, le souci du respect des droits de la défense en formulant un tel appel qui interdit, en fait, à un tribunal d'examiner le bien-fondé d'une plainte qu'il paraît difficile de tenir pour abusive ? Même en tenant compte d'un rapport, dit rapport Mac Aleese, remis en juillet 1980 à l'initiative du ministère de la justice et qui, « *répondant au vœu des organisations représentatives de la profession* », suggère un certain nombre de mesures qui éviteraient que soit mise en cause par la voie pénale la responsabilité professionnelle des médecins.

Reste ce qu'il faut bien appeler l' « affaire Ferçat », dont il n'est pas inutile de rappeler la chronologie.

Le 16 juillet 1973, Alain Ferçat, âgé de vingt-quatre ans, subit l'ablation des amygdales dans une clinique privée de Neuilly. Les suites de l'opération conduisent à son transfert, le même jour, dans un hôpital public où il mourra après soixante-douze jours de coma, le 25 septembre 1973.

Plainte est déposée le 17 octobre suivant qui sera suivie, plus tard, par le désignation d'un premier juge d'instruction, lequel ordonnera une expertise qui sera déposée le 26 juin 1974. Jusque-là, compte tenu des usages en le métière, on ne saurait crier ou scandale des lenteurs judicieux.

Puis, une contre-expertise est ordonnée qui se termine par le dépôt d'un deuxième rapport, le 31 décembre 1975. Près d'un an après ce *deuxième* rapport, trois ans après les faits, quatre personnes sont inculpées, le 5 novembre 1976, d'homicide involontaire : le docteur Jean Labryle, qui pratiqua l'intervention ; le docteur Solange Clot, médecin anesthésiste, qui l'assista ; le professeur Jean-Louis Lortat-Jacob, qui se défend d'être le directeur médical de la clinique, fonctions en vertu desquelles il a été inculpé, et qui est président du Conseil national de l'ordre des médecins ; enfin, une infirmière de la clinique, Mme Anne-Marie Le Goff.

Trois expertises

Après mutation du premier juge saisi, un second est désigné qui procède à divarses confrontations. Puis, le parquet, *en septembre 1978*, demande que soit annulée la seconde expertise, qui seule met en cause le professeur Lortat-Jacob. Le parquet estime que cette expertise est entachée d'irrégularités, puisque l'un des médecine qui l'ont rédigée s'est rendu au chevet du jeune Farçat, durant son coma. Sur ce point, il a dû y rencontrer nombre de ses confrères, le mère de la victime étant inspecteur général des affaires sociales (son père, à présent en retraite, était préfet, directeur des *Journaux officiels*). De plus, le plainte vise les suites de l'opération dane une clinique privée, non l'hospitalisation qui fut ensuite décidée.

Le 11 juillet 1979, la cour d'appel de Paris décide que le deuxième expertise est valable, et une confrontation générale des plaignants et des inculpés a lieu en novembre. En avril 1980, le chirurgien demande l'établissement d'une troisième expertise.

Le juge d'instruction rejette cette demande le 14 novembre en indiquant dans son ordonnance, d'une part, que l'« *information nous paraît terminée* » ; d'autre part, que les deux précédentes expertises sont concordantes.

Le parquet fait appel dès le lendemain. Il est difficile d'imaginer que ces appels successifs du parquet soient destinés, dans l'esprit de la loi sécurité et liberté, à accélérer la procédure. On ne peut davantage croire qu'il s'agirait d'améliorer la protection des victimes, dans l'esprit de cette même loi. On ne peut davantage soutenir que le parquet entend concourir à le « *manifestation de la vérité* » en recourant régulièrement à des appels qui sont, loi oblige, examinés à huis-clos. Cette « *manifestation de la vérité* » que les codes mentionnent depuis toujours, où peut-on mieux la constater qu'au grand jour d'une audience publique ? A moins que l'on ne veuille, au contraire, l'éviter. Pour le plus grand crédit de l'institution judiciaire assurément, qui en douterait ?

PHILIPPE BOUCHER.

Les avocats des détenus corses veulent saisir la Cour internationale de La Haye

Le rejet, par la chambre de contrôle de la Cour de sûreté de l'Etat, des demandes de mise en liberté des six autonomistes corses détenus à Fresnes, qui continuent leur grève de la faim, a provoqué de nombreuses réactions à quelques jours du procès qui doit s'ouvrir le 14 janvier devant la Cour de sûreté de l'Etat.

De leur côté, les défenseurs des six Corses grévistes de la faim ont annoncé leur intention de saisir la Cour internationale de justice de La Haye sur le sort des détenus.

● *Le parti socialiste* a publié, vendredi 9 janvier, une déclaration dans laquelle il affirme espérer « *qu'on ne cherche pas délibérément la provocation et que la justice, le bon sens et le souci d'épargner des vies humaines finiront par l'emporter* ». Il constate « *que le gouvernement, ne tenant aucun compte des multiples protestations qui lui ont été adressées, refuse de mettre fin à une détention préventive que, si les besoins d'une instruction close depuis six mois, ni la préservation de l'ordre public ne sauraient justifier* ».

● *Le P.S.U.* : A Paris, Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire général du P.S.U., a commenté les propos de M. Alain Peyrefitte qui, dans une lettre en réponse à l'abbé Michel Pétrolacci-Stéphanopoli, délégué épiscopal et curé de la paroisse Saint-Paul à Bastia, avait qualifié la grève de la faim des détenus de « *chantage judiciaire* » (*le Monde* du 9 janvier). « *Où est le chantage, écrit-elle, quand la chanson, c'est tout un peuple qui le fait naître (...). Le peuple corse, à force de prison, à force de répression, sera contraint à ne plus jamais croire en la justice française.* »

● *L'abbé Michel Pétrolacci-Stéphanopoli* a répliqué au garde des sceaux que le comportement des grévistes de la faim « *s'il allait jusqu'à son terme aboutirait à un suicide condamné par l'Eglise* ». Le prêtre a laissé à « *Dieu seul le droit de juger, eux et nous tous.* » « *Quand à moi, écrit-il, je m'incline devant le courage d'hommes qui en sont à deux mois de jeûne.* »

● *La commission française Justice et paix* : « *La situation des six détenus (...) est devenue telle que le refus d'une mise en liberté provisoire, au moins pour des raisons humanitaires, devient difficile à comprendre. Que les hommes prennent ainsi de tels risques pour leur santé, ce n'est pas sans raison sérieuse.* »

● *Me Lucien Felli*, dirigeant de l'Union du peuple corse (U.P.C.), a déclaré à Bruxelles que les détenus « *sont dans un état de santé très grave et peuvent mourir à tout moment, malgré les affirmations opaliantes de la médecine pénitentiaire. La mort de l'un d'eux aura des conséquences extrêmement graves en Corse et il est nécessaire de rechercher une solution politique.* » — (Corresp.).

● PRECISION : *les déclarations de M. Xuereb.* — Après les déclarations, le 7 janvier (*le Monde* du 9 janvier) à la rentrée du tribunal de Paris, du président du tribunal pour enfants, M. Jean-Claude Xuereb, celui-ci nous signale qu'une citation était erronée. M. Xuereb avait déclaré : « *Le pourcentage des adolescents auxquels peut être reproché un acte de violence au sens de la loi pénale n'excède pas 5 pour 1 000* ».

Un « dossier » de la chancellerie sur l'article 226 du code pénal

S'appuyant sur le « *devoir d'information* » et se défendant de « *prendre parti* », le *Lettre de la chancellerie*, bimensuel du ministère de la justice qui annonce un tirage à vingt et un mille cinq cents exemplaires, consacre l'intégralité de son numéro du 1er décembre à l'article 226 du code pénal. Cet article, faut-il le rappeler, vise ceux qui eurent cherché à jeter le discrédit sur la justice.

Bien que les responsables de cette publication officielle aient eu le soin quelque peu hypocrite de ne citer aucun nom, ni mentant le *Monde* (et *Libération*, qui est l'objet de poursuites fondées sur le même article), il n'échappera à aucun des lecteurs de cette *Lettre* qu'il s'agit de justifier à leurs yeux l'opportunité des procédures actuellement engagées contre ces deux quotidiens.

En forme d'éditorial, la *Lettre de la chancellerie* annonce un « dossier ». Dossier ? Ou plaidoyer pro domo ? Car pour qui a pris connaissance ici et là ne serait-ce que de quelques-uns des textes publiés sur le sujet, avant et après les poursuites, le prétendu « dossier » suscitera quelque étonnement.

Certes, on ne pouvait tout résumer dans l'espace étroit des quatre pages ordinaires de cette publication. Ne pouvait-on cependant présenter un dossier plus équilibré, c'est-à-dire moins tendancieux, *donc moins ridicule*, pour défendre complètement ce qui est en cause au regard des principes et au regard des cas particuliers ?

Parmi les centaines d'articles de presse, en France et à l'étranger, les dizaines de déclarations de personnalités politiques, dans l'opposition mais aussi dans la majorité, qui ont été publiés ou prononcés, que retient le dossier officiel ? En tout et pour tout deux articles critiquant l'article 226, l'un et l'autre remontant à 1959, tout le reste étant consacré à sa justification : pas la citation, notamment, d'une interview du garde des sceaux au *Times* ou des interventions (télévisées pour nombre d'entre elles) de collaborateurs directs du ministre, ainsi que par deux commentaires du premier président de la Cour de cassation, qu'on s'abstiendra de ranger parmi ces collaborateurs.

Il n'est assurément pas question loi d'entamer une polémique à laquelle le *Monde*, plus réservé que le ministre, s'est toujours refusé, jugeant plus digne de faire valoir ses thèses, le moment venu, devant les juges qui auront été saisis, plutôt que d'invoquer sans la dire l'opinion publique.

Entre-temps, il n'est pas défendu de convier nos lecteurs à réfléchir sur ce qu'est un « dossier » lorsque c'est le ministre qui en mène de le faire établir.

J. F.

Trois organisations d'avocats protestent contre les nouvelles dispositions sur le « délit d'audience ».

Les dispositions sur le « délit d'audience » introduites par la commission mixte paritaire dans le projet « sécurité et liberté » continuent de susciter des protestations. Dans un communiqué commun, la Confédération syndicale des avocats (modérés), la Fédération nationale des unions de jeunes avocats (modérés) et le Syndicat des avocats de France (gauche) déclarent : « *Cette disposition dont on veut croire qu'elle sera déclarée contraire à la Constitution par le Conseil constitutionnel, à qui elle est soumise, porte une atteinte inadmissible à la liberté de la défense.* »

Les nouvelles dispositions sur le délit d'audience prévoient que le président du tribunal ou de la cour pourra décider d'écarter un avocat de la salle d'audience pour une durée « *qui ne peut excéder trois jours lorsque l'« attitude » de cet avocat compromettra « la sérénité des débats* » (*le Monde* daté 28-29 décembre 1980). Le communiqué des trois organisations d'avocats ajoute : « *S'il est normal qu'un avocat qui manque aux obligations de son serment soit déféré au conseil de son ordre, qui le sanctionnera comme il estimera devoir le faire, on ne saurait admettre, par contre, qu'il soit écarté au seul prétexte que ses propos troublent la sérénité de l'audience, c'est-à-dire en réalité déplairont.* »

Faits et jugements

Une « instruction publique » de l'affaire Bidalou.

Une réunion de soutien à M. Jacques Bidalou, suspendu de ses fonctions de juge d'instance à Hayange (Moselle) a eu lieu vendredi 9 janvier à la Mutualité à Paris sur l'initiative du Syndicat de la magistrature dont il est adhérent. Quatre cents personnes y ont participé. Cette réunion a pris la forme d'une « instruction publique » du dossier. M. Yves Lemoine, magistrat, membre du syndicat et défenseur du juge d'Hayange, a expliqué les raisons de cette « instruction publique » : M. Jean Wagner, premier président de la cour d'appel de Colmar, rapporteur du dossier devant le conseil supérieur de la magistrature, a refusé de se rendre à Hayange et d'entendre les témoins que celui-ci voulait citer.

Pour compenser ce refus, ces témoins sont venus à la tribune de la Mutualité. M. Bernard Parmantier, sénateur (P.S.) de Paris, a fait part du soutien de son parti et de celui de M. François Mitterrand personnellement. Des syndicalistes C.F.D.T. lorrains ont expliqué que le combat de M. Bidalou rejoignait le leur. Le chanteur Daniel Balavoine s'est étonné de l'écho que suscitent dans la presse les propos de M. Michel Poniatowski sur l'affaire de Broglie, alors que M. Bidalou n'a pas droit, pour sa défense, au même traitement.

D'autres « témoins » ont pris la parole, comme le R.P. Jean Cardonnel et l'amiral Antoine Sanguinetti, qui a déclaré : « *Si je suis ici, moi qui ai passé ma vie à fuir sur tous les champs de bataille, c'est que je ne me suis dit que, cette fois, il faut essayer de gagner.* »

Le président du Syndicat de la magistrature, M. François Roger, a expliqué que son organisation soutenait le juge d'Hayange parce que le dossier disciplinaire comporte comme « pièces à conviction » des décisions qu'il a rendues alors qu'un magistrat du siège, indépendant, n'a pas à rendre de comptes sur ce point.

Quatorze mois de prison pour des hôteliers proxénètes.

La quatorzième chambre correctionnelle de Paris s'est prononcée, le vendredi 9 janvier, dans l'affaire de proxénétisme hôtelier qui avait amené à comparaître, devant elle, début novembre 1980, dix-huit personnes (*le Monde* daté 9-10 novembre 1980). MM. Gérard Julien, exploitant viticulteur dans l'Hérault et le Gard, poursuivi pour avoir tiré d'importantes ressources, en 1976 et 1977, du produit de la prostitution dans trois hôtels parisiens, et Jean Trotel, qui dirigeait ces établissements pour le compte du premier, ont été condamnés l'un et l'autre à vingt-quatre mois d'emprisonnement, dont dix avec sursis, cinq ans d'interdiction de séjour et cinq ans de privation de droits civiques.

MM. Julien et Trotel ont été, en outre, respectivement condamnés à 250 000 et 200 000 francs d'amende. Ces peines son confondues avec celles qui leur avaient été infligées le 31 octobre 1980 par la cour d'appel de Paris pour fraude fiscale.

D'autre part, une vingtaine de « gérants de paille » de ces établissements ont été condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis et à des amendes.

Enfin, deux avocats parisiens, Me François Guillon et Jean-Marie Carrier, qui avaient fait l'objet d'un jugement séparé devant le même tribunal, ont été respectivement condamnés à 10 000 et 8 000 F d'amende pour « *faux en écritures privées* ». Les deux avocats avaient établi des contrats fictifs, relatifs à de pseudo-cessions de parts dans les sociétés propriétaires des hôtels.

Prison ferme pour un camionneur récidiviste de la « surcharge ».

(De notre correspondant.)

Epinal. — La cour d'appel de Nancy a confirmé, vendredi 9 janvier, le jugement prononcé le 9 novembre 1979 par le tribunal de grande instance de Nancy, condamnant à cinq jours d'emprisonnement ferme et 600 F d'amende, pour « *surcharge en récidive* » de l'un de ses camions, M. André Sadot-Didier, transporteur à La Petite-Raon (Vosges).

Pour le CID-UNATI, ce camionneur est devenu le symbole des petits transporteurs assaillis par les difficultés, et, pour ce syndicat, l'arrêt dans la cour d'appel est « *une véritable injustice, un coup bas porté à la liberté d'entreprise* ». Les porte-parole du CID-UNATI ont déclaré, d'autre part, que si M. Saint-Didier allait en prison, leurs adhérents braqueraient « *toutes les routes des Vosges et même celles de Lorraine* ». — Y. C.

● *Grièvement blessés lors de la fusillade de Marseille*, le mercredi 7 janvier, au cours de laquelle deux malfaiteurs ont été tués par les policiers (*le Monde* du 8 janvier), Mme Marie-Antoinette Garcia, cinquante-huit ans, est décédée dans un état jugé satisfaisant. Blessée au ventre par un projectile, dont on n'a pas encore établi s'il avait été tiré par les gangsters ou par les forces de l'ordre, Mme Garcia a pu, en effet, quitter, dans la soirée du vendredi 9 janvier, le service de réanimation de l'hôpital de la Timone, où elle avait été immédiatement transportée, pour le service de chirurgie de l'hôpital de la Conception, où elle va continuer sa convalescence.

FAITS DIVERS

INDONÉSIE :

CENT TROIS DISPARUS DANS UN NAUFRAGE

Djakarta (*A.F.P.*). — Quelque cent personnes sont portées disparues après le naufrage de leur navire, le 7 janvier, après de l'estuaire de la rivière Kapuas, au large de Bornéo, rapporte l'agence Antara News. Le *Karapan Kita*, avec cent vingt-neuf personnes à bord, a coulé au cours d'une tempête, a précisé l'agence de presse indonésienne.

● *M. André Gilous*, directeur d'une société d'enquêtes privées et maire d'Eyguières (Bouches-du-Rhône), qui avait été grièvement blessé, dimanche 30 novembre, dans une explosion au siège de sa société, à Marseille, est décédé, vendredi 9 janvier, au début de matinée (*le Monde* du 3 décembre 1980). Les auteurs de l'attentat n'ont pas été retrouvés.

● *Deux enfants carbonisés à Paray-Vieille-Poste* (Essonne). — Deux enfants, de nationalité marocaine, âgés de trois et cinq ans, sont morts carbonisés, le vendredi 9 décembre au matin, dans l'incendie d'une H.L.M. de trois étages, rue de l'Avenir, à Paray-Vieille-Poste. Leur mère dormait au rez-de-chaussée de l'immeuble. Selon les déclarations d'une voisine, une explosion aurait eu lieu quelques minutes avant le début du sinistre.

A Paris

LES MOTARDS ONT RENONCÉ À MANIFESTER

S'il est encore un peu trop tôt pour savoir comment il convient d'interpréter la « sagesse » dont les motards parisiens ont fait montre, le vendredi 9 janvier, il semblerait que le sévère rappel à l'ordre que leur avait adressé, le matin même, la préfecture de police (*le Monde* du 10 janvier) leur ait, d'une manière ou d'une autre, donné à réfléchir.

Ils avaient renoncé à parcourir en bruyants cortèges désordonnés les rues de la capitale, comme ils l'ont si souvent fait au cours des derniers mois, pour protester d'abord contre la création de la vignette sur les grosses cylindrées, puis contre l'interdiction, depuis quatre semaines, d'accéder à la place de la Bastille, point de rendez-vous traditionnel du vendredi soir. Les motards, s'ils se sont rassemblés aux abords de la tour Eiffel vers 21 heures, devaient se disperser ensuite.

Mais cette trêve ne signifie pas pour autant qu'ils aient renoncé : la Fédération française des motards en colère (F.F.M.C.) pencherait pour de nouvelles manifestations de protestation et de revendication, dont les dates et les modalités restent à déterminer. Quant à l'Union nationale des motards (U.N.M.), elle a d'ores et déjà fait part de son intention de saisir la juridiction administrative au sujet de la validité de la décision du préfet de police d'interdire l'accès d'une partie du pavé parisien à une catégorie de citoyens « à part entière ».

J.-M. D.-S.

SCIENCE et VIE HORS-SÉRIE
LE GÉNIE GÉNÉTIQUE
EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

le la chancellerie
16 du code pénal

ÉDUCATION

Les enseignants au quotidien

IV. — « Le pire n'est pas toujours sûr »

par CHARLES VIAL

Mal-aimés et contestés, les enseignants se sentent parfois assiégés, et trébuchent. Le nombre de névroses est plus important chez eux qu'ailleurs. Leur métier conserve toutefois de tels avantages qu'ils sont nombreux, instituteurs ou professeurs, à s'y trouver bien (« le Monde » des 8, 9 et 10 janvier). L'avenir, pourtant, a déjà commencé à réclamer des enseignants différents.

Ça s'appelle l'antidote. Un café-théâtre coincé dans une ruelle du Vieil-Aix. Un soir de novembre, une quinzaine de jeunes, ici comme chez eux, sont venus « *faire la claque* ». Pour leurs copains, trois partenaires qui, pendant deux heures, jouent, improvisent, chantent. On boit, on avale un sandwich, on rit, on discute, on fume, tandis que le rock mitraille les poutres depuis longtemps sourdes et impassibles. Spectateurs et musiciens ont de ces airs de tous les jeunes, infilles, mi-raisin. Chaleureux et « relax ». Bien ensemble.

A trois exceptions près, tous sont élèves instituteurs, ou institutrices... A l'école normale de garçons, où passa le père de Marcel Pagnol, et que dirige un cousin de Darius Milhaud, ou à l'école normale de filles, aux bureaux cirés comme le parloir d'un couvent, avec, au beau milieu, un berceau de chêne qui n'en finit pas d'endormir sa plante verte.

Elles en étaient sûres : ce soir, à l'Antidote, autant de leurs professeurs de l'école normale ne viendrait. Ce n'est pas un univers trépidant. Même pour celui qui fait profession de s'intéresser au théâtre : « *Ce n'est pas son genre de spectacle.* » De toute manière, « *les profs de l'école normale, ce ne sont pas des vivants* ! »

Ces futurs maîtres — le mot ne leur plaît guère — ne ressemblent pas tout à fait à leurs aînés. Comme eux, souvent, ils ont été plutôt de bons élèves. Mais, ainsi que l'avait révélé Mme Ida Berger il y a quelques années (1), la sociologie du recrutement des instituteurs s'est modifiée. Les jeunes filles, surtout, proviennent d'une origine sociale plus modeste, encore qu'il ne faille rien schématiser. Parmi les professions exercées par les parents de quarante-trois normaliennes d'Aix-en-Provence recrutées en 1978, on relève : architecte, officier, médecine, cadre, ingénieur, directeurs régionaux, gérant de société, chef de bureau. Mais aussi : maçon, mainier, ouvrier électricien. Dans cinq familles, il y a un ou deux enseignants (instituteurs ou professeurs).

Ces jeunes qui ne sont plus des adolescents — près de la moitié ont vingt ans ou plus — ne se reconnaissent pas dans leurs aînés enseignants. Sauf dans certains, parfois : Véronique estime que sa mère instituteur en classe de perfectionnement « *est vraiment bien avec les parents* ». Mais pas dans la plupart de ceux qui les enseignent ou qu'ils connaissent, « *sûrs d'eux, enfermés dans leurs certitudes* ». Les voilà, eux, incertains, comme soupçonneux sur eux-mêmes. Ils doutent, notamment, beaucoup des stages qu'ils ont faits dans des classes : « *Qu'est-ce que l'école peut apporter ? Les gens de terrain, décidés, et qui n'ont pas envie d'être là* ? »

Le mot — encore un — de *vocation* n'appartient pas à leur vocabulaire. Tout en admettant, comme Jean-Michel, qu'ils ont quand même préféré se présenter au concours d'instituteur « *plutôt qu'à celui de la S.N.C.F ou des P.T.T.* », ils ne le cachent pas : ils sont à l'école normale, *aussi*, parce qu'on y est payé (2). Un grand nombre — une sur deux parmi les normaliennes d'Aix interrogées en 1978-1980, — sont passées à l'université (cinq ont une licence, et deux une maîtrise en plus). Plusieurs ont travaillé dans une entreprise (tri postal, magasins) et laissé passer quelques années avant de postuler. C'est peut-être pour cela que les stages en entreprise organisés pour les enseignants de second degré les laissent souvent sans élan. L'intérêt pour la vie, qu'ils ne réduisent pas au travail du travail, s'insinue en d'autres voies chez eux.

Si, comme leurs maîtres, il leur arrive d'avouer : « *J'ai envie de m'occuper de gosses* », Véronique dit la première ce qu'ils allaient ajouter : « *Les gosses peuvent nous apporter plus de choses que les adultes.* » Mais ils pressentent que l'accord, dans sa fraîcheur, ne durera pas le temps d'une vie : « *Est-ce qu'on va se fatiguer la gueule pendant cinquante ans avec eux* ? »

Alors ils s'allument leur volonté de ne pas subir de ne pas s'endormir, de ne pas « *se faire bouffer* par ce boulot ». Ils aspire à devenir animateur, rejetant d'ailleurs ses contemporains dont plusieurs, depuis quelques années, s'orientent vers cette activité avec une conviction qui rappelle celle des jeunes instituteurs d'autrefois (3). Une autre : régisseur de théâtre.

Assurément, ils doivent un engagement de servir l'Etat pendant dix ans. Mais, affirment certains, si l'on trouve autre chose avant, on le prendra ; il faut éviter le piège et « *ne pas attendre pour en sortir* ». Une normalienne, et pas la benjamine : « *Dix ans, gâte : ça sonne déjà l'horreur. Dans dix ans, mes vieilles Je ne pourrai pas rester si longtemps.* »

Leur jeunesse s'épouvante à l'image d'enseignants « *usés*, des *fantômes* ». Préserver leur personnalité leur paraît essentiel. « *Pourquoi l'enseignant de plus de trente ans*, s'inquiète Christian, instituteur remplaçant dans un village des « hauts » d'Aix, a-t-il l'obscur d'originalité, la *neutralité*, et *jusqu'à la banalité* rassurantes ? » Leur façon de s'habiller, justement, ces futurs instituteurs et institutrices y tiennent. « *Le jean, c'est ma peau* », explique Jean-Michel. « *Je ne changerais de tenue que si je voyais que ça gêne les élèves* », conclut Véronique.

Réfléchir et peindre de conscience pour une part, indifférente pour l'autre, cette génération de futurs instituteurs et institutrices méprise les jeux de la politique. Dans leur majorité, ils déchiffrent le prochain scrutin présidentiel. En bloc. L'évocation de cette inquiétrice les apitoierait, qui n'en est pas à sa première classe et s'apprête à voter pour M. Georges Marchais au premier tour parce qu'il a l'amabe », et aussi parce qu'elle a des collègues communistes « *qui sont sincères* », et pour M. Valéry Giscard d'Estaing au second « *parce qu'il fait penser à un surdoué* » et « *pour le porte-monnaie* ».

A la japonaise ?

Au seuil de leur métier provisoire, ils en débusquent déjà les périls subreptices : Ceux contenus, par exemple, dans la pédagogie qu'on leur enseigne et qui fait florès : la pédagogie dite « des objectifs ». L'enseignant est tenu de se fixer, sans cesse, des buts à atteindre, à distance visible ; que l'enfant sache distinguer à un-deux « et à deux-deux », qu'il connaisse le mécanisme de la vie cellulaire, etc. Or, détiennent les élèves-instituteurs et institutrices, cette obsession de l'objectif anéantit toute gratuité. « *Je raconte une histoire à des enfants, en gesticulant sur un mot qui les surprend. Ça marche à fond ; ils sont captivés. Tu t'arrêtes d'un coup : quel est mon objectif ? Plus rien ne peut être spontané* ! »

Cela traduit une philosophie de la machine, renchérissent-ils. La machine, voilà lâché le nom par lequel point, je le sais. La boule électronique n'est plus un simulacre. La robotisation est aux portes et elle n'y est déjà investi les faubourgs du savoir.

Du premier ou du second degré, nul enseignant n'est épargné. Ils sont aujourd'hui confrontés à une énorme concurrence potentielle. Une annonce publicitaire comme celle-ci, parue au tout-ci-on dit long : « *Aidez vos enfants à apprendre le français et le calcul facilement, beaucoup plus vite, en jouant. Le modèle S et S (cinq à dix ans) dicte les mots à haute voix. L'enfant écrit sur touches et il l'élicité ou corrigé gentiment. Par d'angoisse Quatre niveaux, etc.* » ne les inquiète.

Dans leur majorité, les enseignants donnent l'impression de laisser venir le développement de l'informatique, sans crainte pour eux-mêmes. L'un d'eux s'alarme toutefois : « *On ne sera peut-être plus que des sortes d'animateurs culturels chargés de passer des films.* »

Mais il est plus fréquent d'entendre l'opinion de M. Laurent Michel, professeur de mathématiques à Marseille : « *Je ne suis pas timide ; je pourrais faire mes cours à la télé, pour tav. le lycée ; seulement, sans le contact, ça ne m'intéresserait plus. Et notre tradition d'humanisme empêchera que la machine remplace l'homme.* »

Dans la préface qu'il a écrite au rapport du club de Rome : « *On ne finit pas d'apprendre* », M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, relève que l'enseignement de moins en moins a « *un seul but : l'assimilation passive de modèles préfabriqués de savoirs et de pratiques* ». Affirmation partagée par tous ceux qui, comme cet instituteur, conviennent que leur rôle sera de « *plus en plus d'aider les enfants à chanter dans ce qu'ils voient et ressentent* ».

Plus que de la peur d'être supplantés, l'angoisse des enseignants est encore le fruit de leur vieil humanisme : comment sauver l'homme de la société électronique, de cette société qu'ils ont vue à l'automne dernier dans une émission télévisée sur le Japon. Système dont l'efficacité glace les affole. Car l'autre face du défi japonais, c'est le suicide des élèves qui ont perdu un livre ou obtenu une deuxième place. L'augmentation de la délinquance (« *le Monde* daté 2-4 août 1980), « *notre société, demain, à la japonaise ? Ça me donne froid dans le dos. Par contre, intégrer l'ordinateur à l'enseignement, faire découvrir ses possibilités de calcul et de logique absolue, ou* », confesse M. Michel, qui précise avoir demandé sans succès l'attribution d'un micro-processeur au lycée Jean-Perrin.

Beaucoup d'enseignants sentent, comme lui, qu'il faut « *aller à l'électronique* ». Mais ils redoutent de s'y perdre, d'en devenir les serviteurs consentants.

Pourtant, la machine omniprésente et domestiquée, leur tâche à eux, n'en sera que plus utile. Précisément parce qu'ils sont les « *transfuseurs de l'utile* », au sens du granuil, de ce qui ne s'achète pas. De la culture, peut-être ? Ainsi que l'exprime Bruno, jeune agrégé de lettres : « *La culture, c'est la résistance au totalitarisme de l'économique.* » A l'usage de lui-même et de ses élèves. Il s'est donné une direction majuscule : « *La révolte contre le fascisme.* » Il dit encore : « *Quand Ronsard parle de roses, il nous parle de la vie, de la mort. C'est nous rappeler que l'argent n'est pas le seul bien et que le monde pourit quelque chose de plus important que les supermarchés.* »

Quel visage prendra demain cette résistance ? Comment se transmettra le ferment de la pensée, de l'éveil du sens critique, de la subversion vitale, dans un monde robotisé ? « *Le pire n'est pas toujours sûr* », prétendait Paul Claudel. Au moment où ils vont aborder une mutation radicale de leur fonction et, peut-être, de leur statut (*voir encadré : Rapport Longuet*), les enseignants peuvent, du moins, s'attarder sur un chiffre, modeste indicateur, écume fugitive, d'un mouvement caché. Le film *Une semaine de vacances*, de Bernard Tavernier, l'un des premiers à peindre sans complaisance la vie d'une enseignante, a intéressé un vaste public : plus d'un million deux cent mille entrées en France, de juin à octobre 1980 (4).

Les Français commencent-ils à jeter sur leurs enseignants un regard dénué d'a priori, compréhensif et exigeant ? Même cette question, quelques-uns ne cessent la meilleure nouvelle pour tous

FIN

(1) Enquête réalisée en 1973-1974, publiée sous le titre « *Les instituteurs d'une génération* » (Armand Colin, diffusé U.D.F de l'Aisne, par Ida Berger. Prix : 1978.

(2) Les élèves des écoles normales d'instituteurs perçoivent à Paris 3 644,09 F par mensualité ; ils sont logés à l'école normale, ou bénéficient d'une indemnité de logement.

(3) On peut tirer des éléments de comparaison entre les deux professions de l'étude présentée par Mme Francine Muel-Dreyfus dans *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 32-33 avril-juin 1980. L'auteur montre, par exemple, qu'aujourd'hui l'origine sociale des élèves des écoles normales « *semblerait plus élevée que celle des éducateurs spécialisés en formation* ».

(4) Le film *Que le spectacle commence*, distribué à la même date et lauréat de la Palme d'or, à Cannes, n'en a obtenu que 500 000 environ, pendant la même période.

LE « RAPPORT LONGUET » : VERS LA PRIVATISATION ?

Un rapport, rédigé par M. Gérard Longuet, député U.D.F de la Meuse, a mis, à l'automne 1979, la feu aux poudres au sein de la fonction publique. Au nom de la commission des lois, dont il est rapporteur, il proposait, moins que jamais, l'éclatement du modèle-type du fonctionnaire... Pour l'auteur du « rapport Longuet », il faut reconsidérer « la cadre unique de la fonction publique » et distinguer entre les missions de l'Etat et l'exécution du service public. Dans l'enseignement par exemple, « concevoir les filières, les programmes, bref, le cadre général » relèverait de la mission d'Etat. Quant à l'exécution elle serait confiée à des « agences régionales ou départementales, ouvertes ou non sur les collectivités locales et se comportant en véritables employeurs ». M. Longuet va plus loin encore en suggérant de « favoriser la mobilité entre la fonction publique et le secteur public. Il faudrait à cet effet que les agents passent régulièrement dans l'une ou l'autre de ces deux catégories d'emplois ».

De 2 500 000, actuellement, le nombre des agents passerait alors à 400 000 « à peine » dans la fonction publique d'Etat, et à 1 000 000 dans les agences.

Les députés de l'opposition déclarent dans ces propositions les germes à peine dissimulés de la privatisation du secteur public. M. Longuet a récidivé cette année en demandant aux députés, le 16 octobre dernier, toujours au nom de la commission des lois « La séance générale des fonctionnaires est-elle compatible avec cette nécessité d'adaptation permanente, fonctionnelle ou géographique, aux tâches de l'administration ? ». Il a réclamé l'ouverture d'un débat à ce sujet au Parlement

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

★ Le « Journal officiel » du samedi 10 janvier publie la liste des candidats admis en qualité d'élèves à l'ENA à la suite des épreuves des concours de 1980.

Premier concours externe.

Mmes et MM. Odile Adim, Dominique Amory, André Barbe, Philippe Bas, Philippe Bastelica, Walter Barbier, Geneviève Chaux, Jean-Pascal Codine, Catherine Colonna, Adolphe Colrat, Thierry Coudert, Marie-Hélène Debart, Bernard Debry, Nicolas Desforges, Yves Dumazeau, Laurence Dora, Philippe Durand, Hervé Fabre-Aubrespy, Jean-Paul Faugère, Laurent Fiumani, Jean-Marc Forcael, Eric Gaimot, François Garde, Hubert Giraud, Isabelle Gouge-Michel Grunn, Gouthière, Danielle Gozard, Pierre-François Haroveau, Danielle Heers, Renaud Heriin, Gilles Jacquin de Margerie, Catherine Jaudoin, Jean-Michel Lair, Marlène Langlade, Eric Lebedel, Sophie Mahieux, Jean-Baptiste Massol, Inès Mercereau, Gilles Miller, Patrick Molla, Dominique Monnerom, Jean-Marie Mons, Guillaume Peyy, Jean-Yves Perrot, Emmanuelle Preda, Agnès Saal, Philippe Sacerdot, Marc Sadaoui, Jean-Michel Severino, Pascal Teixera da Silva, Jean-Louis Touati, Thierry Venkert-Rivera, Perrine Vidalenche, Paul de Vignes de Puylaroque, Nicolas de Warren.

Deuxième concours externe.

Mmes et MM. François Bergère, Dominique Bocquet, Brigitte Bonnaud, Gérard Brac de la Perrière, Pierre-Louis Bras, Denis Baudet, Jean-Michel Cass, Anne Chevallier, Marc Geotilhomme, Pascal de Izarra, Hélène Jallard, Geneviève Jaslet, Ambroise Laurent, Benoît Léonard de Juvigny, Pierre Lévy, Dominique Marcel, Christian Masset, Pierre Moscovici, Jean-Claude Moyret, Pierre Nadal, Jean-Jacques Nautin, Denis Tersen, Philippe Wahl, Richard de Warren, Marie Zamaroczy de Saincaize.

Premier concours interne

Mmes et MM. Claude-Pierre Balaud, Dominique Blaika, Dominique Blais, Jean-Etienne Chaumet, Jean-Pierre Cayrel, Raymond Chabrol, Véronique Chateau, Clara Denne, Ralph Hasse, Christian Dora, Claude Dubois, Thierry Durand, Roger Dutoit, Laurence Fradin, Jean-Rena Gehan, Philippe Georges, Fasoni Gerzimin, Gérard Gerold, Jean-Michel Gruber, Alain Hollaville, Francis Hurtubise, Marie-Christine Jolredo, Alain Joubert, Michel Lalande, Liesbeth Lessell, Bernard Lagandre, Hervé Lemaire, Anne-Marie Lescure, Hélène Molle, Jean Maisseret, Wanda Manolino, Yves Margueron, Mireille Marrano, Alain Mesmeur, Marie Mignal, Daniel Parfait, Catherine Perray, Guy Quinaux, Jacques Robert, Anny Slozonnet, Gérard Terrien, Pierre Uhel, Bernard Zahra.

Deuxième concours interne

Mmes et MM. Benoît Bazire, Daniel Bessone, Pierre Conte, Yves Deneuville, Jacques Delpey, Vincent Denby Wilkes, Jacques Devillers, Philippe Dumont, Jean-Louis Levreau, Jean-Claude Goldenberg, Alain Guilloche, Franklin Laurent, Patrick Lenoël, Odile Plerart, Guy Ploix, Bernard Racimora, Claude Warin.

L'agitation persiste dans les universités de Besançon, de Dijon et de Toulouse

Alors que le mouvement de grève décidé dans quelques universités pour protester contre la politique de Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités, continue, une « coordination nationale des universités en lutte » devait se réunir samedi 10 janvier à la Sorbonne. Des délégués de Besançon, de Dijon et de Toulouse étaient attendus. A Dijon, l'ensemble de l'université reste touchée par la grève depuis le lundi 5 janvier. A l'exception des unités d'enseignement et de recherche de médecine, de pharmacie, d'éducation physique et de l'institut universitaire de technologie. La section de l'académie de Dijon du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup-FEN) appelle à son tour les enseignants à la grève les mardi 13 et mercredi 14 janvier.

A Toulouse, la grève, qui avait commencé de manière sporadique à la fin du mois de décembre, a été de nouveau votée par ce début d'année dans un plus grand nombre d'unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.) des universités de Toulouse Le Mirail et Paul-Sabatier (Toulouse-III). Par des assemblées générales, par des actions spectaculaires comme l'occupation de la mairie (« le Monde » du 9 janvier) et des studios de FR 3, par des distributions de tracts, les étudiants tentent de faire connaître à la population toulousaine le problème des suppressions de diplômes et du renforcement des pouvoirs des professeurs de rang magistral dans les conseils d'université.

Le président de l'université Paul-Sabatier a décidé de retarder d'une semaine les examens de sciences prévus à la fin du premier semestre, en février prochain. L'année universitaire sera allongée d'autant à cause de ce décalage, a-t-il précisé dans un communiqué.

SUR LES CAMPUS TOULOUSAINS

« Il faut que cela bouge aussi à Paris »

De notre envoyé spécial

Toulouse. — « *Entre quarante et cinquante repas à 5 F par mois au resto-U sans compter les week-ends, cela me coûte environ 250 F* », explique calmement Marianne, étudiante en troisième année de biologie. « *En ajoutant 450 F pour le logement, les tickets de bus pour aller de la ville à la fac, il ne me reste pas grand-chose sur les 900 F mensuels de ma bourse. Le cinéma, ou pris où sont les places, pour moi ses rare. Alors j'essaie d'améliorer l'ordinaire en gardant des enfants le soir ou en donnant quelques leçons particulières.* » Marianne est aimée. Comme Christian, qui, travaillant trois nuits par mois « *pour gagner sa vie* », a du mal à suivre les trente-cinq heures de cours hebdomadaires. Ils se plaignent un peu des enseignants, selon eux inconscients du fait qu'il n'est pas toujours possible à un étudiant d'être « *vraiment* » à ses études. « *Il faut que cela bouge aussi à Paris* », souhaite Philippe.

SERGE BOLLOCH.

(1) Si la réforme de la composition des conseils d'université, en application de la « loi Savary », est appliquée à Toulouse-III, il y aura douze élus étudiants pour quatre-vingts sièges élus au total, précédemment, il y avait vingt-quatre étudiants pour soixante-six sièges.

MÉDECINE

● Le prix Georges Pelingot (6 000 francs), destiné à récompenser un travail original de la formation spécifique du médecin généraliste, a été décerné aux docteurs Jean-Louis Dieuzeide-Wantier et Bertrand Dieuzeide-Blayau (Aisne), pour leur ouvrage *L'Enseignement médical actuel et la formation du médecin généraliste*.

RELIGION

● La visite au Mexique de l'évêque français traditionaliste, Mgr Marcel Lefebvre, arrivé le 7 janvier, provoque des remous.

Aux yeux de la hiérarchie catholique, ceux qui se sont rendus aux messes célébrées par le prélat intégriste sont des auxiliaires. L'épiscopat n'a pas manqué de rappeler que les sacrements administrés par Mgr Lefebvre ne sont pas valides, et que l'évêque a été suspendu *a divinis* par Paul VI.

Jusqu'à présent, les autorités mexicaines ont préféré se tenir en dehors des polémiques, en faisant valoir que l'évêque était entré au Mexique en simple touriste.

A Grenoble

UN MAITRE AUXILIAIRE COMMENCE UNE SECONDE GRÈVE DE LA FAIM

(De notre correspondant.)

Grenoble. — Bravant le froid et la neige, un enseignant, M. Jean-François Le Diséz, continue, devant le rectorat de Grenoble, une grève de la faim, commencée le lundi 5 janvier. Maître auxiliaire depuis huit ans, il demande un poste et sa titularisation. Le trimestre dernier, M. Le Diséz avait déjà fait la grève de la faim pendant vingt-quatre jours et avait campé, pendant un mois et demi, devant les grilles de son ancien collège, à Coublevie (Isère).

Le comité de soutien à M. Le Diséz a dénoncé, vendredi soir, au cours d'un meeting, « *la tentative du rectorat* » visant à faire passer ce dernier « *pour un être fou et responsable* ». Dans un communiqué, M. Hugues l'Ay, recteur de l'académie de Grenoble, déclare, pour sa part, « *l'indulgence* » de son administration. « *Renvoyé trois fois pour manifestations professionnelles, il a été offert trois fois à M. Le Diséz une nouvelle chance sous forme de réintégration provisoire. Malheureusement*, ajoute le recteur, *chaque réemploi a été suivi d'une déplorable détérioration de son comportement pédagogique et administratif.* »

La police a conduit M. Le Diséz à l'hôpital de Grenoble le 5 janvier à 23 heures 30 et a tenté de le confier à un psychiatre. « *Nous ne saurions tolérer que de telles pratiques, de sinistre mémoire, se développent dans notre pays et que toute contestation soit assimilée à la folie*, déclare dans un communiqué le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.). *Il y a là une atteinte aux libertés que nous dénonçons avec rigueur.* » — C. F.

صدقنا من الاصل

هكذا من الأصل

Le Monde

culture

CINÉMA

Les vedettes du samedi soir

Le cher vieux cinéma populaire, qui attirait les foules dans les salles des quartiers parisiennes et les salles des villes de province, n'existe plus. Ces salles non plus, d'ailleurs, remplacées par des « complexes » dans la modernisation des circuits d'exploitation. Mais la télévision a redonné le goût des films des années 30-50 dits, maintenant, du samedi soir dans le langage des cinéphiles. On y retrouve, avec étonnement ou nostalgie, des distributions comme on n'en fait plus, vedettes ou acteurs de second plan, figurants même. Tous ces comédiens, toutes ces comédiennes, laissent les succès de productions commerciales d'où la qualité artistique n'était pas forcément absente.

En hommage aux acteurs français, l'Action République, l'Olympic et le Studio 43 viennent de reprendre un cycle Chels-d'œuvres et navets du cinéma français 1930-1956, sur le thème : « Les vedettes du samedi soir ». Programmes arrêtés qui méritent l'œil à le boucher, mais il faudra choisir en gré des préférences ou courir d'une salle à l'autre en s'arrangeant avec les horaires pour voir un peu de tout. Jusqu'au 13 janvier, l'Action République propose Jean Gabin et Saturnin Fabre (Merlin Roumagnac, La Joie de vivre, Sumuki d'amour, Un ami viendra ce soir, les Ports du désir, les Ailes blanches ; l'Olympic, Gaby Morlay et Mireille Balin (la Rançonne, Vénus de l'or, Un revenant, le Roi, les Ailes blanches. Derrière la façade), et le Studio 43, Reine (Martine, Fanny, Césor, le Fille du puisatier, la Chaste Suzanne).

Du 14 au 20 janvier, l'Action-République annonce Charles Vanel et Pierre Richard-Willm (le Loi du Nord, Abus de confiance, le Grand Jeu, la Nuit est à vous, la Duchesse de Langeais), puis Lucie Mariano, Charles Trenet, Tino Rossi (le Chanteur de Mexico, l'Escalier sans fin, Romance de Paris et Fièvres) ; l'Olympic, Danielle Darrieux et Arletty (Hôtel du Nord, Quelle drôle de gosse, Mademoiselle Mozart, Abus de confiance, Le jour se lève, les Enfants du paradis, le Coffret de laque, l'Amant de Bornéo) ; le Studio 43, Pierre Brasseur (Porte des Lilas, Café de Paris, les Portes de la nuit, Fanfan la Tulipe, le Nuit blanche, la Femme fatale, Julie de Carneilhan).

Cela ne durer comme cela jusqu'aux premiers jours de février, avec Jules Berry, Robert La Vigen, Michel Simon, Jean-Pierre Aumont, Georges Milton (Action-République), Viviane Romance, Michèle Morgan, Danielle Darrieux, Suzy Delair, Edwige Feuillère (Studio 43), Louis Jouvet et Harry Baur (Studio 43). On pourra, du même coup, « revisiter » le carrière de certains réalisateurs, comme Jacques de Baroncelli, Yves Mirande, Henri Decoin, Léo Joannon, Christian-Jaque, Georges Lacombe, qui appartiennent, eux aussi, à l'histoire du cinéma français.

MUSIQUE

A propos des « défections de Michelangeli »

Un pianiste exemplaire

Les colères de Rachel, Sarah Bernhardt et ses extravagances, ou encore cette affection de Michel Simon pour les singes... La littérature — qu'elle soit comme ou mauvaise — transforme la vie des artistes en légende. Ici des comédiens du passé. Cependant les « réputations », aussi anecdotiques qu'elles apparaissent, se font du vivant des « grands ». Virtuose entre les virtuoses, Michelangeli, aujourd'hui, est un « très grand », un immense pianiste. En évoquant ses défections — légendaires, — son habitude d'annuler les récitals prévus et ses demeids avec un organisateur de tournées japonais (le Monde du 24 décembre), nous ne songeons à lui faire aucun procès.

Précisons donc que nous ruposons compréhensibles les raisons pour lesquelles un tel musicien peut exiger, même au dernier moment, s'il ne se sent pas en mesure de jouer sans un instrument qui lui soit « accordé » : le sien.

Nous avons reçu les lettres suivantes : deux « témoignages » que nous publions ici, en acquiesçant. — M. L.B.

M. Pierre Encrevé, maître assistant de linguistique générale à l'université de Paris-VIII, écrit :

Le comportement de Benedetti Michelangeli est l'objet de la part de la critique d'un permanent maintendu. Il faut donc dire et répéter que ce pianiste, en tout points exemplaire, a raison, mille fois raison. de ce vouloir jouer que sur son propre piano. Imagine-t-on Yehudi Menuhin ou Isaac Stern poussant contre leur archet le violon à tout faire d'un organisateur de spectacles si leurs caractéristiques et guarnerius respectif- n'étaient pas utilisables un jour de concert ?

L'art du piano de Benedetti Michelangeli, où chaque note est pesée par rapport à chacune des autres et à l'œuvre entière, implique un calcul d'une telle précision qu'il est nécessairement lié à un instrument donné, et sue souffre aucun aléa. C'est une qualité singulière de Benedetti Michelangeli que de respecter le public et lui-même au point de refuser de lui faire entendre autre chose que son propre son, cette sonorité réputée inouïe qui lui impose de voyager toujours avec son Steinway et son accordeur.

Quiconque a entendu ce pianiste en concert sait que le perfectionnisme exigeant qui le conduit à annuler ses récitals chaque fois que toutes les conditions qu'il s'impose ne sont pas réunies est une attitude légitime. et peut-être la seule qui convienne si la musique ne relève pas du divertissement culturel et mondain.

Aussi n'est-il pas seulement choquant, mais, à la lettre, inacceptable que la compagnie Kikaku s'approprie le piano de Benedetti Michelangeli, ce piano qui ne représente pour elle que quelques centaines de mille francs par le pianiste lui-même une partie intégrante de son propre corps, des dizaines d'années de travail, de méditation, de renoncements, jusqu'à parvenir à cette maîtrise qui stupéfie parce qu'elle repose sur une connaissance qu'on peut dire absolue de cet instrument-là, et qui lui permet par exemple d'oser, en concert, des notes aises à l'extrême limite du silence comme nul autre ne les tait.

Et pour nous, spectateurs-auditeurs, ce piano unique présente une responsabilité : le sable dont aucun créancier au monde n'a aucun droit de nous priver.

∴

M. Alberto Neuman, qui a été l'élève d'Arturo Benedetti Michelangeli, témoigne de son côté :

On parle beaucoup du caractère difficile de M. Michelangeli, mais il a un respect absolu de son public et un désir de perfection toujours plus exigeant. Mais des résultats qui ont stupefié le monde. C'est pour cette raison qu'il désire se présenter indisposé quand il se sent à la hauteur. Et cela peut être considéré comme une preuve extraordinaire d'humilité.

M. Michelangeli apparaît très rarement en public, très souvent pour des concerts de bienfaisance. Il ne prend pas en considération l'argent.

A l'époque de son enseignement organisé, il payait de sa poche dix-huit grands pianos pour le travail de ses élèves. Ce n'est qu'un aspect de sa générosité. A Arezzo il a utilisé ses dernières économies pour éviter de se faire chasser du restaurant où il habitait constamment tous ses élèves.

A Bolzano, il habitait une chambre modeste alors même que certains de ses élèves, déjà assez célèbres, habitaient les meilleurs hôtels de la ville et allaient prendre les leçons qu'il a toujours dispensées gratuitement.

Combien d'artistes aujourd'hui, même moins célèbres et légendaires. peuvent faire état de cette pauvreté et de ce refus de devenir un bien de consommation ?

Je me révolte contre la décision de la compagnie japonaise qui a saisi son piano, son instrument de travail, pour se dédommager de la « défection » de M Michelangeli.

● RECTIFICATIF. — Dans l'article d'Henri Pierre sur le départ de M. Saint-John Stevas de sa fonction de ministre des arts en Grande-Bretagne (*le Monde* du 9 janvier), il fallait lire : *« les 4 millions de livres dépensées annuellement pour les arts par les grandes sociétés commerciales et industrielles sont une goutte d'eau parl rapport aux 63 millions de livres des crédits de l'Etat distribués par l'Art Council »* — et non 631 millions comme une erreur de transmission nous l'a fait écrire.

HOMMAGE A JOHN LENNON

« Help ! » et « Let It be »

1965. Le monde adolescent vit dédé au rythme des « Quatre de Liverpool ». *Help !*, le premier film en couleurs des Beatles, le second (après *The Hard Day's Night*, en noir et blanc) réalisé par Richard Lester. Une fiction loufoque, sur fond d'espionnage et de rock universel, pour une réalité qui ne l'est pas moins. Dérision, fun, mythes et grincements de dents, c'est le règne de John Lennon et de son sens de l'absurde.

1970. Plus personne ne saurait contester la suprématie des Beatles, qui ont pourtant cessé de se produire eur scène depuis quatre ans. *Let it Be*, le dernier film en couleurs des Beatles, réalisé par Michael Lindsay Hagg. L'ultime concert des Fab Four sur le toit d'un immeuble londonien, l'enregistrement du disque qui porte le même nom, celui de la séparation. John Lennon est présent mais il est déjà entre part. C'est le règne de Paul McCartney.

1980. Seulement deux salles parisiennes pour rendre hommage à John Lennon !

ALAIN WAIS.

★ *Help !*, le Bolte-à-films.

★ *Let it Be*, la Bolte-à-films, Paramount-Odéon.

PRÉ-SÉLECTION POUR LES CÉSARS

Les césars du cinéma français seront remis le 31 janvier. Un premier vote de l'Académie des arts et techniques du cinéma a établi une sélection de quatre noms dans chaque catégorie : Gérard Depardieu, Patrick Dewaere, Philippe Noiret, Michel Serrault (meilleur acteur de l'année) ; Nathalie Baye, Catherine Deneuve, Nicole Garcia, Isabelle Huppert (meilleure actrice) ; *le Dernier Métro, Loulou, Mon oncle d'Amérique, Sauve qui peut (la vie)* (meilleur film) ; Jean-Luc Godard, Alain Resnais, Claude Sautet, François Truffaut (meilleur réalisateur). Ces nominations concernent également le scénario, la musique, la photo, le montage, le décor, etc. *Le Dernier Métro*, de François Truffaut, apparaît douze fois.

IMAGES DU MONDE RURAL FINLANDAIS

En février 1980, le ministère des affaires étrangères et des chercheurs de l'association SIC (Société pour l'image et communication) avaient présenté à Helsinki des « images du monde rural français ». Cette année, les 12, 13 et 14 janvier, ce sont des « images du monde rural finlandais » qui sont présentées salle Jules-Ferry, rue d'Ulm, et à la Cinémathèque française. « Transformations sociales et structurelles », « Révolte du monde rural », « Le monde rural, c'est l'avenir », sont les trois thèmes autour desquels s'organise la programmation, qui comporte des documents de 1921 à nos jours, et les débats.

★ Salles Jules-Ferry, 29, rue d'Ulm, de 10 heures à 13 heures et de 14 h. 30 à 19 h 30, et le 12 janvier à 20 heures. Cinémathèque française, avenue Albert-de-Mun, les 13 et 14 janvier, à 20 h. 30.

■ La commission des commandes musicales de l'Etat se réunira, pour l'année 1981. Dans la deuxième quinzaine d'a janvier. Les dossiers doivent être adressés, au plus tard, le 15 janvier, au bureau d'aide à la création et à la recherche, à la direction de la musique, 53, rue Saint-Dominique, Paris 7e007.

Le ministère décerne, d'autre part, deux types de bourses, des bourses de recherche et des bourses de création. Les candidatures seront closes le 28 janvier.

■ Jean-Paul François et Gilles Olivier présentent, dimanche 11 janvier, à 20 h. 30, au Point-Virgule (7, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 75004 Paris), un récital de leurs dernières chansons.

THÉATRE

A LA CITÉ INTERNATIONALE

« Le Personnage combattant »

Jean Gillibert présente à la Resserre de la Cité internationale *le Personnage combattant* de Jean Vauthier, que Jean-Louis Barrault a crée en 1955 au Marigny, et repris au Récamier en 1972. Tous dans son intégralité, le manuscrit original pourrait durer quatre heures. Jean Gillibert n'a fait un spectacle de deux heures quinze encore trop long, en particulier dans la première partie, quand dans la chambre d'hôtel tristement banale aux murs rosâtres ornés de photos pauvrement érotiques (le décor est d'Alain Batifoulier) l'écrivain grincheant se confronte avec son manuscrit, avec une écriture qui lui résiste, une traîtresse qui lui a échappé.

Mais Jean Gillibert est avec une sérieux infiniment rare Personnage excessif dont les angoisses irrépressibles éclatent en tempêtes de lyrisme cubiste. Il donne une vision infiniment riche de cet homme sordide et grandiose, de son jeu pervers avec le Garçon d'hôtel (Gilbert Beugnot) déjà marqué mais encore trop beau, qui sert de médium à ses désirs d'enfermer en lui les jouissances de la féminité et de la virilité, ce Garçon un peu frêle qui canalise ses ardeurs pour la jeunesse, qui représente l'inexorable usure de sa propre jeunesse. Jean Gillibert s'identifie d'une manière époustouflante au combat et au Personnage que Jean Vauthier appelle MON PERSONNAGE.

C. G.

Mon personnage

Les bruits d'une gare toute proche...

Une chambre d'hôtel de dernier ordre, sinistre, étrangement décorée d'innombrables bibelots de loteries, grandes photos d'athlètes, guirlandes). Cette chambre est l'antre du garçon d'hôtel et patron.

Le voyageur qui s'y installe est élégant, assez imbu de sa personne, facilement insolent, bien-disant et même nerveux. Nombreux bagages, dont une machine à écrire.

Il s'agit d'un écrivain hautement professionnel, auteur à succès, et qui promène son matériel. Cette nuit, il cherche son inspiration en s'enfermant dans ce lieu minable. Pourquoi ce lieu ?

Le personnage veut terminer un roman — un roman de plus... Se doute-t-il que son souci de documentation est dépassé par le besoin d'une sorte de pèlerinage ? Amorcerez-du papiers arbnts, de la gare encore illuminée, il leur dédie ses improvisations en beau langage, et, par-là, décolle déjà du roman esquissé à voix haute.

— Retrouvailles ? Inabitabilement, puisque, machinalement, à l'aide d'une tringle, on va le voir détruire la décoration « patiemment exotique par le garçon d'hôtel, pour qu'apparaisse la chambre, telle qu'elle était jadis, en sa nudité pauvre, et telle que le personnage piensi de la décrire en lisant une « nouvelle » manuscrite qu'il a extraite d'une de ses valises. Nous la reconnaissons.

Si la décoration saccagée de la chambre du garçon d'hôtel était touchante et naïve, la prose de jeunesse que nous entendons l'est aussi : ce texte a été jadis écrit par un adolescent — et c'est le piège. Il narre les souffrances et l'ennui terribles éprouvées par l'adolescent en cette chambre, en coïncidence avec le passage d'un tram, face à la fenêtre. Cet de réalisme en sports, de terreurs et de litanies, de terreur en don de soi, le jeune homme accédait à l'ineffable pendant quelques secondes... Epuisement aux portes de la mort — lui semblait-il, — survolté de « vie, de la vue, soudainement apparues.

L'écrivain moque et corrige le style oratoire et sentimentalisé de « la nouvelle » jusqu'à ce que, bouleversé, écroulé, il hurle : « C'est ça qui est juste, c'est ça qui est vrai ! » Commence une angoisse. Et nous ne doutons plus que cette contention quasi mystique a été jadis vécue ici-même par le personnage. Banalité apparente du thème (« Qu'a-t-il fait de la femme ? ») — mais dans l'enfance humaine, quels thèmes, résultis à eux-mêmes, ne le sont pas ?

Le personnage revit sa vie... sa profession nelle visitée, veut s'échapper de l'imposture, remonte aux sources du jeune homme dont il compte écrire l'histoire, et retrouver le don poétique de métamorphoser les choses : mais il perd surtout infiniment plus. Son honneur est de prétendre, follement, hagard, revivre le verbe de l'ineffable. Et nous ne pouvons lui accorder sympathie que suivant ses façons de vivre et de quêter, avec un nécessaire grotesque, dans la nausée de lui-même, en bête épuisée. Il se bat avec les moyens du bord : l'invention des mots, l'agression verbale, espérant surprendre la révélation ancienne au temps présent. Il se bat, avec le garçon d'hôtel, lequel a reconnu en lui l'adolescent d'il y a vingt ans, l'adolescent amoureux, et qui écoutait ici même ses confidences avec curiosité et même compréhension. Des faits haine se développe : « Il n'y aura pas d'autre train de toute la nuit », essaye-t-il de faire croire à ce voyageur qui le nargue et « détruit son sanctuaire.

Le personnage plonge dans l'angoisse. Il va jusqu'à se dépouiller de l'or et des objets précieux qu'il possède. Il va jusqu'à utiliser les bruits des choses, bruits affreux, terribles ou rituels, car après les échecs de ses espoirs frustrés reste au personnage la résignation héroïque de se régénérer en tant qu'écrivain...

Quand il est accusé par le garçon d'hôtel du crime commis dans la chambre voisine et qu'il est traîné, comme un taureau sacrifié, le personnage soudain redressé, simplifié, « fou », voit et entend sûrement.

Les retrouvailles se font, la grâce est venue quand il ne la guettait plus et par une épreuve sans rire : la réconciliation de son être avec l'être est là : l'existence augmente son épaisseur jusqu'à l'immesurable — il le prétend, il le clame : pourquoi ne pas le croire ?

La danse macabre générale vient de basculer. Elle est devenue danse de joie. Accusé, promis aux interrogatoires, le personnage s'entête, se laissant traîner.

JEAN VAUTHIER.

PHOTO

Bayer et Umbo

Inaugurée en 1978, par Pierre de Fenoyl, la mezzanine du musée Réattu, septième Salon photo a d'abord accueilli une série d'expériences visuels brillants et extérieurs. Bruno Baquilaire et Bernard Descamps étaient les meilleurs exemples. Puis Pierre de Fenoyl est parti, on ne sait toujours pas pourquoi, et le Salon photo a périclité dans l'ébrouadabrance. Il faut dire que c'est un lieu ingrat, bâtard, sans grande possibilité, et on aurait bien pu y mettre un réfrigérateur, ou poste de télévision et quelques autres vannes ou on trouve chez le docteur, que le visiteur n'aurait pas été plus désappointé, que la photo. n'en serait pas été plus exilée.

Voilà qu'on a l'heureuse idée de transformer ce Salon photo en salle d'exposition temporaire des nouvelles acquisitions photographiques du musée, ce mois-ci, les allemands Umbo et Bayer. le 15 janvier, Florence Henri. Herbert Bayer a bricolé des natures mortes osseuses aux dimensions relatives à l'Oiseau reporter à l'agence Dephote, ce sont des images de plastic, d'indolence. De nostalgie. De perspectives impressantes où les ombres s'allongent indéfiniment, ou encore quelques photos surréalistes soyeuses, quelques de la nature morte, qui nous sont restées ; l'autre partie de l'œuvre de Bayer, ses graphismes, ses jeux, progrès à l'oubli. — R. G.

★ Salon photo, Centre Georges-Pompidou. Jusqu'au 25 janvier

GAUMONT COLYSÉE v.o. - GAUMONT CONVENTION v.f.
MONTPARNASSE PATHÉ v.f. - FRANÇAIS v.f. - QUINTETTE v.o.
LES 7 PARNASSIENS v.o. - FORUM CINÉMA v.o. - SAINT-LAZARE PASQUIER v.f. - 14-JUILLET BEAUGRENELLE v.o

MUSÉES

Au Louvre

Les Étrusques au sauna

Les Etrusques ont déménagé ! Ou presque. Le premier étage du Louvre, où planait sur eux, depuis l'époque de Mollaux, le plafond de Braque, le sont descendus au rez-de-chaussée, où ils se trouvent désormais de plain-pied avec le cour des sphynx.

Cette aile, rasée par Napoléon III, en 1852, de la collection de son ancien compère en charbonnerie, le marquis Campana, directeur du mont-de-piété de Rome, collection qui comprenait plus de dix mille pièces (beaucoup furent, dès cette époque, envoyées dans les musées de province), la France possède, outre l'Italie (ville Giulia à Rome et Musée archéologique de Florence), le plus riche fonds d'objets de la Toscane antique.

Faute de place, une centaine d'entre aux seulement étaient présentés jusqu'à l'an passé aux visiteurs du Louvre. Grâce à la première réalisation, dans ce musée, de la loi-programme de 1978, les collections étrusques sont ordres maintenant de deux salles (trois en 1982, lorsque sera ouvert l'espace réservé à l'Etrurie hellénistique) comprenant une seule superficie. Quatre cent quatre-vingt œuvres sont montrées, dont certaines n'étaient plus sorties des magasins depuis un demi-siècle, d'autres issues des acquisitions récentes, comme cette coupe plate anade de Vulcens, en terre cuite, où se volent, en rouge et noir, dans le style de Chloé, un visage de femme entourd de quatre têtes de chevaux.

Des grappes de projecteurs, heureusement placées assez haut pour ne pas faire sentir leur chaleur, donnent une lumière trisante propice aux objets.

Le fameux sarcophage aux époux, trouvé par Campana en 1845 dans les fouilles de Cerveteri (à présent Cervateri, au nord-ouest de Rome), peinturluré en chocolat par les Italiens du dix-neuvième siècle, a été ramené au frais — on doit compter la momie de Ramsès II est venue du Caire se faire traiter à Paris — où les ateliers de l'Institut de restauration de Florence spécialisés dans le remise en état des terres cuites — sculpent qui n'ont pas encore fait équivalent en France — lui ont rendu ses belles couleurs orangées d'origine.

Heureuse initiative également que le projet en cours, consistant à placer des stèles archéiques grecques dans le vaste espace précédent les salles étrusques, et des objets romains dans celles qui suivent ces dernières, mettant ainsi en communication trois périodes de l'art procédant les unes des autres.

Tout, cependant, n'est pas à ce dispason. Une partie des pièces étrusques ne se trouvent plus dans des vitrines fermées, mais derrière des panneaux de verre (ou de plexiglas), certains si pas, qu'il est possible de saisir les objets placés derrière ! (On nous assure que le système d'alarme est très efficace ; mais pourquoi laisser place à la tentation ?) En outre, le poussière se dépose rapidement sur des œuvres, fréquemment en terre cuite, qu'il est recommandé de manipuler le moins souvent possible.

Pis encore, les nouveaux présentoirs découpés dans du bois blanc, évoquent irrésistiblement — l'odeur d'essence de thé en moins — un sauna finlandais. Cette matière et cette couleur ne mettent pas réellement aux évocations, ces céramiques noires mettant le bronze, l'une des spécialités des Etrusques, mais elles « évaient » les terres cuites naturelles. Et mieux vaut ne rien dire des parois uniques par vitrines, qui obligent à des acrobaties pour identifier les objets...

Civilisation malheureuse qui ne put s'assurer que trois ou quatre siècles, les Etrusques ne méritaient-ils pas mieux que cette présentation un peu maladroite ? Surtout à l'heure où cela « Egyptiens de l'Occident », parce que astonnés au culte funéraire comme les sujets des pharaons, attirent de plus en plus de visiteurs qu'amène ici la curiosité actuelle pour les rapports de l'homme avec la mort.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

Comédie-Italienne (321-22-22) : la Mort de Pantalon (sam., 21 h.) ; dim., 15 h. et 21 h.).
Amandiers Centre (638-31-36) : The Survivor and the Translator (sam., 21 h.).
Petit Forum (297-53-39) : Michel Shannon chante (sam., 20 h.).
Fontaine (874-74-40) : Steak (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Galerie-Théâtre (881-00-66) : Colporteur d'images (sam., et dim., 20 h. 45).
Plaisir (562-70-80) : la Prince travaille (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
Théâtre Ségur (797-03-39) : la Malade imaginaire (sam., 20 h. 45).
Variétés, Théâtre Sorano (379-73-74) : le Garçon, de Bier (dim., 15 h.).
Ivry, Théâtre des Quartiers (672-37-43) : Mais où donc vont ces parcs que... (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20) : Partage de midi (sam., 20 h. 30) ; les Caprices de Marianne ; l'Epreuve (dim., 14 h. et 20 h. 30).
Odéon (325-70-32) : Alkalis (sam., 20 h.) ; Don Juan (dim., 15 h.).
Petit Odéon (329-82-54) : la Nuit juste avant les forêts (sam. et dim., 18 h. 30).
TEP (797-96-06) : les Serments indiscrets (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Petit TEP (797-96-06) : Sur les ruines de Berlhage (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Centre Pompidou (277-12-33) : Le cinéma expérimental des années 1964-1977 (sam. et dim., 18 h.).
Carré Silvia Monfort (531-26-24) : Cinque Cortes à Venezzena (dim., 14 h. et 16 h. 30) ; Prose du Transsibérien et de la petite Jehanne de France (sam., 20 h. 15).
Théâtre musical de Paris (261-19-83) : la Vie parisienne (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30) ; Cinéscènes Colonne (Gershwin, Debussy, Ravel, Tchaikovski, Stravinski) (dim., 18 h.).
Théâtre de la Ville (274-22-77) : Yo Yo Ma, violoncelle (Schubert, Franck, Kreisler) (sam., 15 h. 30) ; le Rouleau des danses (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).

Les autres salles

Aire libre (322-70-75) : la Bande dessinée (sam., 20 h. 15) ; Pallas les Vierges (sam., 21 h. 45).
Antoine (208-77-71) : Potiche (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).
Artistic-Athénée (073-36-97) : En ce temps-là, la femme (sam., 20 h. 30).
Atelier (606-49-24) : les Trois Jeanne (sam., 21 h.).

THEATRE FONTAINE
création de
STEAK
la nouvelle comédie de
VICTOR HAIM
Mise en scène de René Dupuy
Horriblement drôle !
Location 874.74.40 et Agences

ACTUELLEMENT
LE DERNIER METRO

MERCREDI
HITCHCOCK
agent secret

Bouffes-Parisiens (296-60-24) : Diable d'homme (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Cartoucherie, Atelier du Chaudron (328-97-04) : le Faiseur heureux (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.) ; Théâtre de la Tempête (328-36-36) : Charcuterie fine (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30).
Comédie Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Elysée (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Comédie des Champs-Elysées (723-37-21) : Madame est sortie (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Comédie de Paris (281-00-11) : Les Sbirles se mettent à table (sam., 20 h. 15) ; les Voyageurs de carton (sam., 21 h. 15).
Mouard-VII (742-57-49) : Deburau (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Nanlon (272-46-42) : Malavita (sam., 18 h. 30, dernière) ; la Vie en dimes (sam., 21 h.) ; Matarigne (sam., 22 h., dernière). — II : Ben-qui-peut, tous jouent-là ? (sam., 22 h. 30).
Orsay - Montparnasse (322-15-12) : le Père Noël est une ordure (sam., 20 h. 15 ; dim., 16 h. 30, dernière).
Grand Hall Montparnasse (538-52-78) : Festival de clowns, sam. 20 h. 30.
Michèle (256-38-69) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h. 15) ; la Cantatrice chauve (sam., 21 h.) ; Matarigne (sam., 22 h., dernière). — II : Ben-qui-peut, tous jouent-là ? (sam., 22 h. 30).
Orsay - Montparnasse (322-15-12) : le Père Noël est une ordure (sam., 20 h. 15 ; dim., 16 h. 30, dernière).
Grand Hall Montparnasse (538-52-78) : Festival de clowns, sam. 20 h. 30.
Michèle (256-38-69) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h. 15) ; la Cantatrice chauve (sam., 21 h. 30).
Lucernaire (544-57-34), Théâtre rouge : Jacques et dit (sam., 18 h. 30) ; Jazz et Jazzes (sam., 20 h. 30) ; Pierre et Jazzes (sam., 22 h. 15, dernière). — Théâtre noir : Compartiment non fumeurs (sam., 18 h. 30) ; Picolins (sam., 20 h. 30) ; la Mathématrie (sam., 22 h. 15, dernière). — Petite salle : Pierrots dansent (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Madeleine (265-07-09) : F. Chopin (sam., 18 h.) ; Siegfried (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Maison des Amandiers (797-10-60) : Dans la glace transparente (sam., 20 h. 30).
Marigny (256-04-41) : Donne Soupe (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Gabriel (256-30-74) : le Chevron d'appartement, sam. 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Matharins (265-90-60) : Monsieur Debora (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30) ; Prose du Transsibérien et de la petite Jehanne de France (sam., 20 h. 15).
Michel (265-35-02) : On dîners at lit (sam., 21 h. 15 ; dim., 15 h. 15 et 21 h. 15).
Modeme (280-09-30) : la Nuit (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30 et 18 h.).
Montparnasse (320-89-90) : Exercices de style (sam., 21 h. ; dim., 18 h.). — Petite salle : l'Etrangle salon sans Marc (sam., 20 h. 30, dernière).
Œuvre (874-42-52) : Un habit pour l'hiver (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Palais-Royal (297-59-81) : Joyeuses Pâques (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Potinières (261-44-16) : Elephant Man (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).
Présent (203-02-55) : Un pavé dans les nuages (sam., 21 h. 30) ; dim., 17 h., dernière). — Amphithéâtre : Il faut que Cléo parte (sam., 21 h. ; dim., 17 h.).
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cocu sur le flan (sam., 20 h. 45 ; dim., 18 h. et 20 h. 30).
T.A.I., Théâtre d'Essai (774-11-51) : Thomas (sam., dim., 15 h. et 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Théâtre des Cinq-Diamants (580-16-60) : les Orlandes sauvages (sam., 20 h. 30) ; Duo pour deux agents doubles (sam., 22 h. 30).
Théâtre des Deux-Portes (261-49-52) : les Femmes savantes (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Ka (sam., 20 h. 15, dernière) ; les Paumés (sam., 21 h. 45, dernière).
Théâtre en-Rond (387-88-14) : l'Homme et l'envers (sam., 20 h. 30) ; dim., 16 h.).
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80) : Dominique Bailly (sam., 22 h. 30).
Variétés (236-09-92) : Mères (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).

POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMME
Une telle pureté de l'écriture cinématographique n'appartient qu'aux plus grands, de la lignée des Stroheim et des Wells.
GÉRARD VAUGEOIS HUMANITÉ DIMANCHE
Gloria
LION D'OR
Festival de Venise 1980

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Samedi 10 - Dimanche 11 janvier

Café d'Edgar (322-11-02) : Kabouchka (sam., 18 h. 30) ; Sours siamoises cherchent frères siamois (sam., 20 h. 30) ; Amui et Cassis (sam., 21 h. 30, dernière) ; Sneur, Fanie et moiset de peur (sam., 22 h., dernière).
Café de la Gare (278-52-51) : Les (sam., 20 h. et 22 h. 30) ; dim., 22 h. 30).
La Cartoucherie (277-51-40) : Thomas (sam., 20 h. 30) ; M. Panon (sam., 22 h. 30).
Cosmo-Club (272-07-33) : le Petit Prince (sam., 20 h. 30) ; le Roi des baleines (sam., 22 h. 30).
Cour des Miracles (548-85-60) : M. Lorca (sam., 20 h. 15, dernière) ; Ivres pour vivre (sam., 21 h. 15) ; G. Charles (sam., 22 h. 45).
Creq'Diamants (272-20-50) : Nouveau-né (sam., 19 h. 30) ; la Voix humaine (sam., 20 h. 30) ; la Pépinière (sam., 22 h.).
La Débarcadère (607-79-39) : A. Dudot (sam. et dim., 21 h. 30).
L'Ecume (342-71-16) ; J.-P. Régnal (sam., 19 h. 30) ; L. Dahmasot (sam., 22 h. 30).
Fanal : la chasse est ouverte (sam., 20 h.) ; le Fanal court (sam., 21 h. 15).
Lucernaire (544-57-34) : R. Arnac (sam., 22 h. 30).
Le Paris Casino (278-36-50) : ? ; Théâtre à reparaer (sam., 21 h.) ; la Concierge déconcertant (sam., 22 h. 15 et 23 h. 15). — II : L'une nauge, l'autre boit (sam. et dim., 21 h. 45) ; Suzanne, ouvre-moi (sam., 22 h. 45 ; dim., 22 h.).
Petit-Edgar (322-11-02) : Une étoile dans le plafond (sam., 20 h. 30) ; Nous on aime (sam., 21 h. 45) ; la Raquillet (sam., 22 h.).
Le Petit-Vernet (726-97-53) : Tranches de vie (sam., 20 h. 30) ; J.-M. Corville (sam., 21 h. 30) ; B. Garcin (sam., 22 h. 45).
Sélénite (354-53-14) : Racontes-moi (sam., 20 h. 30) ; Pierrette (sam., 22 h.) ; Two men chanels (sam., 21 h. 30).
Le Splendid (272-50-41) : Le Théâtre des Quatre-Cents-Coups (328-36-50) ; Madame la Président (sam., 20 h. 30) ; Rendons les monstres (sam., 21 h. 30) ; l'Amour se rêve (sam., 22 h. 30).
Soupog (278-07-54) ; le Raison du meilleur (sam., 20 h.) ; Anfrance dans le sandwich (sam., 21 h. 30).
Théâtre du Dix-Heures (606-07-48) : Un polichinelle dans le bruit (sam., 20 h. 30) ; Ma vie est un navet (sam., 21 h. 30) ; M.-T. Crain (sam., 22 h. 30) ; Pascal Chevalier (sam., 23 h.).
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (328-36-50) ; Madame la Président (sam., 20 h. 30) ; Rendons les monstres (sam., 21 h. 30) ; l'Amour se rêve (sam., 22 h. 30).
Théâtre Noir (797-45-14) ; D. Sommars (sam. et dim., 20 h. 30, dernières).

Le music-hall

Aire libre (322-70-75) : J.-L. Debattice (sam., 23 h.).
Bobino (327-74-84) ; G. Redos (sam., 20 h. 45 ; dim., 17 h.).
Gymnase (770-15-12) ; Colonne (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Olympia (742-25-49) ; ? H. Villard (sam., 21 h. ; dim., 14 h. 30 et 21 h.).
Palais des sports (628-40-63) ; Baden Baden (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h., dernière).
Palais des glaces (607-49-93) ; le Cirque de Moscou (sam., 20 h. 45 ; dim., 14 h. 15 et 17 h. 30).
Petit-Vingale (278-07-07) ; Gilles Olivier (dim., 20 h. 30).
Studio Bertrand (783-64-66) ; Vanina Michels (sam., 20 h. 30).

Les comédies musicales

Paris (280-09-30) ; Cache ta joie (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30).
Porte-Saint-Martin (607-37-53) ; Harlem swing (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).

La danse

Centre Mandapa (326-01-60) ; Indra ; Des Indes de Candahar (sam., 20 h. 45).
Studio-Wilson (720-09-30) ; Danse Elliot et Ted Kalmon (sam., 21 h.).

Les concerts

Radio-France, grand auditorium : Orchestre national de France, dir. G. Ferre (Banoquart, Mousorgski, Ravel) (sam., 20 h. 30) ; A. Mogtin, Y. Soico, J. Dupouy, E. Pechard (Schubert, Brahms).
Salle Gaveau : G. Tacchino, J.-P. Wallez, G. Crenne, S. Soufflet, M. Stils, S. Wiener (Schumann, Schubert) (sam., 20 h. 30).
Eglise Saint-Merri : J. Kellen, M. Kirjeni, Kris Pajet (amour sacré, amour profane) (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Sorbonne, Amphithéâtre : M. André (musique baroque) (sam., 20 h. 30).
Hôtel Carnavalet : R. Magil (Bach, Beethoven, Liszt...) (dim., 15 h.).
Eglise Saint-Louis des Invalides : M. Moller-Maxhardt (Bach, Mozart, Schubert) (dim., 17 h.).
Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois : L. Leyrde, C. de Lavaur, P. Sauvage (Couperin) (dim., 17 h.).
Eglise américaine : R. Scherson (Bach, Liszt, Beethoven, Chopin) (dim., 18 h.).
Eglise Saint-Thomas-d'Aquin : A. Bedois (Bach) (dim., 17 h. 45).
Eglise orthodoxe d'Ascot : L. Tamagna (Trebens, Homilius, Bach, Sweelinck) (dim., 17 h. 45).
Conservatoire : la Grande Ecurie et la Chambre du roy (Bach) (dim., 17 h. 30).

Jazz, pop, rock, folk

Cardinal Paf (372-62-58) ; F. Chasagnolle Sextet (sam. et dim., 22 h.).
Bellinger (772-97-52) ; J.-L. Chautemps, P. Michelot, R. Urtreger (sam., 21 h. 30).
Café d'Edgar (322-11-02) ; F. et S. Deseunay (sam., 22 h. 30, dernière).
Caves de la Boëte (354-62-30) ; The Dixieland Jazz Music (dim., 22 h.).
Caveau de la Huchette (326-65-05) ; G. Cruz Swing Quartet (sam. et dim., 21 h. 30).
Caveau de la Montagne (354-82-39) ; Radini Swing Machine (sam. et dim., 22 h.).
Dreher (332-48-44) ; Kim Parker Quintet (sam., 21 h. 30) ; Memphis Slim, M. Dreyfus (dim., 21 h. 30).
Dunois (584-72-60) ; Quartet P. Petit (sam. et dim., 21 h.).
Gibus (700-78-86) ; M. Andrew More (sam., 22 h.).
Golf Drouot (770-47-25) ; Rozane (sam., 21 h. 30).
Petit-Journal (326-28-59) ; Metropolitan Jazz Band (sam., 21 h. 30).
Petit-Opportun (326-01-36) ; B. et L. Pays, R. Thibaut (sam. et dim., 23 h.).
Mixer Part moderne, APO (723-91-27) ; D. Friedman, G. Alvin, O. Hunsar (dim., 16 h.).
Slow-Club (325-91-40) ; les Stéphonistes (sam., 21 h. 30).
Studio Note (797-45-14) ; D. Sommars (sam. et dim., 20 h. 30, dernières).

Dans la région parisienne

Carrières-sur-Seine, Mille Club (915-90-12) ; R. Guérin Quintet (sam., 22 h. 30).
Cergy-Pontoise, C.C.O. André-Malraux (030-33-33) ; Hal Singer et Arvell Shaw (sam., 21 h. 30).
Choisy-le-Roi, Théâtre Paul-Eluard (890-09-79) ; O. Andreu (sam., 21 h.).
Clichy, Théâtre Rutebeuf (737-62-50) ; Manitas de Plata (dim., 15 h.).
Courbevoie, Maison pour tous (333-63-53) ; J.-P. Baudry (Lisa, Bartok, Debussy, Saudry) (sam., 21 h.).
Creteil, Maison de la culture (899-24-50) ; le Diesmount (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30) ; M.-C. Girod (Chopin, Prokofiev, Rachmaninov) (dim., 15 h.).
M. J. C. Mont-Mesly (207-37-87) ; Ph. Catherine, Ch. Escoude (sam., 20 h. 30).
Elancourt, Maison pour tous (052-52-81) ; les Amours de Don Perlimplin et de Bélise en son jardin.
Poissy, Salle Péguy (965-56-40) ; Zoo Story (sam., 20 h. 30).
Rosny-sous-Bois, C.M.J. (854-54-72) ; Florencia (sam., 21 h.).
Vaux-le-Pénil, Théâtre Montcassier (850-71-18) ; Un clocharé dans mon jardin (sam., 21 h.).
Vieux-Arras, château (325-44-22) ; Quatuor Loewenguth (Brethowen) (dim., 17 h.).
Yerres, Centre éducatif et culturel (948-38-98) ; Olym-Piaf.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La Cinémathèque

Chaillot (704-24-24), sam., 17 h. : l'Adolescente, de J. Moreau ; 19 h. : la Bande, de L. Lattuada ; 21 h. : Ligaine, de S. Nocita. — Dim., 15 h. : Violette et François, de J. Rouffo ; 17 h. : de temps en temps nous, de S. Gaisaboung ; 19 h. : les Amants terribles, de G. Franchi ; 21 h. : Apocalypse Now, de F. Ford Coppola.
Beaubourg (278-35-57), sam., 17 h. : la Traverse, de Jacaulgue, d'Elleinstein ; 19 h. : les Adolescents, d'A. Lattuada ; 21 h. : Coup de tête, de J. Aimont. — Dim., 15 h. : Froid dans la rue, de Ch. Chaplin ; 17 h. : L'homme qui en savait trop, d'A. Hitchcock ; 19 h. : la Dame d'de femme, de Blasetti ; 21 h. : la Tragédie impériale, de M. L'Herbier.

Les exclusivités

AC/DC (Fr.), Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Bilboquet, 6e (633-08-23) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Convention-Saint-Charles, 15e (273-32-91).
LA BANQUIÈRE (Fr.), Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88).
BIENVENUE MR CHANCE (A. v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
THE BLUES BROTHERS (A. v.o.) : Movie-Halles, 1er (. 42 - 96) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325 - 71 - 08) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Bonde, 9e (633-08-23) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Wepler, 18e (627-48-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LA BOUM (Fr.), Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Haussmann, 9e (770-47-55) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Français, 9e (246-46-44) ; Nation, 12e (. 12 - 01 - 57) ; Gaumont-Sud, 14e (326-04-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23).
BRUNELLES TRANSIT (Belg., v. Yiddish) : Olympic, 14e (542-67-42).
BYE BYE BABYLON (Brésil, v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
LA CAGE AUX FOLLES II (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; U.G.C. - Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Wepler, 18e (627-48-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Gaumont-Sud, 14e (326-04-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
CAUCHEMAR (Fr.), Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Studio 43, 9e (770-63-40).
LES CHARLOTS CONTRE DRACULA (Fr.) : Lumière, 9e (246-49-07) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-33-44) ; Miramar, 14e (539-52-43).
LE CHEF D'ORCHESTRE (Pol. v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Bastille, 11e (357-90-81) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
LA CIGALA (It. v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.F. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Mastrille, 8e (225-18-45) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LA CITÉ DES FEMMES (It., v.o.) (*) : Montparnos, 14e (327-52-37). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22). — V.f. : Secrétan, 19e (206-71-33).
LA CONSTANTE (Pol. v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LE COUP DU PARAPLUIE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
DON GIOVANNI (Fr./It.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
ÉROÜES DE COUPLES (It.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Publicité Marignan, 8e (359-31-97) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-90-10) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
ESPACE ÉLECTRIQUE (Fr.) : Studio-Raspail, 14e (320-38-98). — V.f. : Impérial, 2e (606-11-99).
ET JE TE CHERCHE, JE ME TROUVE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
ÉTAT DE MÉMOIRES (A.), v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (325-59-83) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-90-10) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
SUPERMAN II (A.), v.o. : Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Broadway, 16e (527-41-16). — V.f. : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Wepler, 18e (627-48-01).
TENDRES COUSINES (Fr.) (*) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Nation, 12e (343-04-67) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ternes, 17e (380-10-41).
LA TERRASSE (A. v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Wepler, 18e (627-48-01) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
TESS (Fr.) : Le Chef, 5e (327-90-60).
UN DROLE DE FLIC (Fr. v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83). — V.o./V.f. : Marcury, 8e (562-75-90). — V.f. : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Mac-Linder, 2e (296-80-40) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
UN MAUVAIS FILS (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-90-10).
LA VIE DE BRIAN (Ang. v.o.) : Cluny-Scole, 5e (354-20-12).
WEISSE ENISE (All. v.o.) : Action-République, 11e (808-51-33). E. sp.
X - 7 - II, 1er (297-49-70).
LAVION v (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-90-10).

LES FILMS NOUVEAUX

ASPHALTE (Fra.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-90-10) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
LE BAL DES VAMPIRES (Fra.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-90-10) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
LE BOUCHER (Fra.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-90-10) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
LE CHAT (Fra.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-90-10) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
LES FOURBERIES DE SCAPIN, film français de Roger Coggio : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Mastrille, 8e (770 - 73 - 86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (342-62-03) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-33-44) ; Miramar, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (326-04-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
L'OR DANS LA MONTAGNE, film italien de Ermanno Olmi (v.o.) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; 14-Juillet-Bastille (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02). (V.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LA TOUR EIFFEL N'ONGE, film américain de Claudio Guzman (v.o.) : Publicis-Elysées, 8e (723 - 71 - 11). — V.f. : Stadium, 5e (325-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Eldorado, 10e (208-18-76) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (342-62-03) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LA SOUM (Fr.), Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Haussmann, 9e (770-47-55) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Français, 9e (246-46-44) ; Nation, 12e (. 12 - 01 - 57) ; Gaumont-Sud, 14e (326-04-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23).
ERUNELLES TRANSIT (Belg., v. Yiddish) : Olympic, 14e (542-67-42).
ETE ETE ESSIS (Brésil, v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
LA CAGE AUX FOLLES II (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; U.G.C. - Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Wepler, 18e (627-48-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (539-52-43) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (326-04-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
CAUCHEMAR (Fr.), Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Studio 43, 9e (770-63-40).
LES CHARLOTS CONTRE DRACULA (Fr.) : Lumière, 9e (246-49-07) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-33-44) ; Miramar, 14e (539-52-43).
LE CHEF D'ORCHESTRE (Pol. v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Bastille, 11e (357-90-81) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
LA CIGALA (It. v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Mastrille, 8e (225-18-45) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LA CITÉ DES FEMMES (It., v.o.) (*) : Montparnos, 14e (327-52-37). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22). — V.f. : Secrétan, 19e (206-71-33).
LA CONSTANTE (Pol. v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LE COUP DU PARAPLUIE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
DON GIOVANNI (Fr./It.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
ÉROÜES DE COUPLES (It.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Publicité Marignan, 8e (359-31-97) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-90-10) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
ESPACE ÉLECTRIQUE (Fr.) : Studio-Raspail, 14e (320-38-98). — V.f. : Impérial, 2e (606-11-99).
ET JE TE CHERCHE, JE ME TROUVE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
ÉTAT DE MÉMOIRES (A.), v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (325-59-83) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-90-10) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
SUPERMAN II (A.), v.o. : Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Broadway, 16e (527-41-16). — V.f. : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Wepler, 18e (627-48-01).
TENDRES COUSINES (Fr.) (*) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Nation, 12e (343-04-67) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ternes, 17e (380-10-41).
LA TERRASSE (A. v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Wepler, 18e (627-48-01) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
TESS (Fr.) : Le Chef, 5e (327-90-60).
UN DROLE DE FLIC

كتابات الاصل

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 10 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

16 h 40 Magazine auto-moto.
18 h 10 Ski alpin : Descente pour vous défendre.
18 h 20 Emissions régionales.
18 h 45 *Les paris de TF 1.*
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Numéro un.
Mort Shuman

21 h 35 Série : Rebecca.
De D du Maurier ; avec J. Brett, J. David, A. Massey, T. Bardiman...
Troisième épisode — Le bal costume de Manderley est le premier grand événement de la nouvelle madame de Winter. Il va tourner à la catastrophe.
22 h 30 Les «ois du rock'n roll.
Vingt-cinq ans de tempêtes, une récapitulation des phénomènes musical à partir de reportages, interviews, répétitions et concerts.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 *Feuilleton : les Fiancés de l'Empire.*
De J. Dodoli-Valcroze IV. L'enlèvement. *Clarisse Duroy, intégrée dans la vaste du 12 mai 1810, se retrouve après cinq tours de voyage également dans les bureaux du ministère de la police*

Rebecca
Daphné du Maurier
Le LIVRE de POCHE

21 h 35 ; *Divertissement : Celle qui danse.*
Bâti sur une histoire simpliste, une émission de variétés où l'on voit L. Boullet, C Cerchet, M. Berger, F Gall, Plastic Bertrand et bien d'autres encore.
22 h 35 Document : Les carnets de l'aventure.
On serre Jean-Marc Boivin dans ses trois dimensions : le ski (avec la descente du sommet du Cervin) ; l'ascension (la face nord du même sommet), et le vol en aile delta.
23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 10 Journal
19 h 20 Emissions régionales
19 h 55 Dessin animé
Gambimoto — Nouvelles chats.
20 h Les jeux
20 h 30 La roman du samedi : « Le Locandiere » D'après C. Goldoni. réal. P. Cavara, avec C. Mori, A. Celestano, F. Vianello...
22 h 15 Journal.
22 h 35 Ciné-regards : Les livres de cinéma.

FRANCE - CULTURE

12 h. 22. Sélection, par Gisèle Soyer.
13 h. 23. Jazz à l'ancienne.
19 h. 30. Communauté radiophoniques des programmes de langue française.
20 h. « Joël », de Bernard Masson, avec P. Arditi, J. Cornet. Réalisation J.-P. Colin.
21 h. 55. Ad lib avec M. de Breteuil.
23 h. 5. La fugue du samedi.

FRANCE - MUSIQUE

20 h. 5. Soirée lyrique (Echanges internationaux) : « I Cavalieri di Ekebu », drame en quatre actes de Riccardo Zandonai, livret de A. Rossato, par les Chœurs (dir. A Sacchetti) et l'Orchestre symphonique de la R.A.I. de Milan, dir. Maurizio Arena, avec Aldo Bottion, ténor. Marcia Baruto, mezzo-soprano, Gianni Galli, baryton, Antonio Boyar, baryton. Leonardo Monreale, basse.
23 h., Concert la nuit de Genève (Plaisirs et magie) : traditionnelle anglaise ; 0 h 5. Le dernier concert : Festival de Besançon (Rameau, Besard, Bach).

Dimanche 11 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

8 h 15 Télématinée.
9 h 30 Foi et traditions des chrétiens orientaux.
10 h Présence protestante.
10 h 30 La jour du Seigneur.
11 h Messe du baptême de Jésus.
Célébrée en l'église Saint-Jacques-le-Majeur, à Montrouge (Haute-de-Seine).
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1-TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 C'est pas sérieux.
14 h 15 Variétés : Les nouveaux rendez-vous.
15 h 30 Tiercé
15 h 40 Série : Les Buddenbrook.
16 h 40 Sports & la carte.
17 h 50 Série : Columbo.
18 h 25 Les animaux du monde.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : Cent mille dollars au soleil.
Film (raccais de H. Vernouil (1963), avec J.-P. Belmondo, L. Ventura, R. Lafosse, A. Parisy, G. Proebe (N. redifusion.)
Un chauffeur attaché à une entreprise de transports routiers du Sud marocain s'enfuit, accompagné d'une fille, avec un camion contenant une précieuse cargaison. On le poursuit
Films d'aventures évoquant par moments le Salaire de la peur Sœurs Versaeul fait montre de sa grande virtuosité technique, Raymond et Line Ventura tiennent le volant du succès commercial.
22 h 30 Récital Margalli.
« Danses des compagnons de David », opus 6 pour piano de Robert Schumann.
23 h 1d Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

16 h 35 Cours d'anglais.
11 h 10 Dimanche Martin.
Emission de J. Martin ; 11 h. 20. Entrez les artistes.

djamel allam
3 AU 17 JANVIER 18 H 30
THÉATRE DE LA VILLE
DISQUES L'ESCARGOT

12 h 45 Journal.
13 h 25 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai ; 14 h 23, série : Drôles de dames ; 15 h. 15, Ecole des fans ; 15 h. 55, Voyageurs de l'histoire ; 16 h. 55, Thé dansant.
17 h 5 Feuilleton : Pour tout l'or de Transvaal.
18 h La course autour du monde.
18 h 55 Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : le Leader.
(Deuxième partie), de E. Tidyman ; réal. D. Shear
Mandatairenaire à Chicago en 1936, Vendu grand conducteur de la démocratie d'une organisation syndicale, un fur et à mesure que son pouvoir grandit, il perd son intégrité.
22 h 15 ; Document : l'Egyptologie.
De P. Mique et F. Bureau.
Un témoignage sur les solitudes, les travaux des professeurs de l'I.F.A.O (Institut français d'archéologie orientale), à l'occasion de son centenaire.
23 h 10 Le petit théâtre : Monologue.
De G. de Beauvoir.
Extrait du recueil de nouvelles publié par Simone de Beauvoir en 1958, sous le titre la Femme rompue. Réalisé par Joëlle Dupin et Maïke Ribowska.
23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h *Emissions de l'ICEI destinées aux travailleurs immigrés : «mosaïque*
15 h 50 Aspect du court-métrage français
« Le Lutin », d'E. Lallet
18 h Divertissement : Ecoutez le pays chanter
Salvatore Scopoto Adamo.
17 h Prélude à l'après-midi
« L'Oiseau de feu », de Stravinsky, par l'Orchestre symphonique de Montréal, dir. O. Dutoit ; et les danseurs de Moore. L. Bouchaille et J.-M. Lebeau.
18 h 30 Théâtre de toujours : « Les Femmes savantes »
De Molière, mise en scène J. Piat, réal. J. Vernier ; avec F. Dux, J. Eyser, J. Toja, M. Aumont, B. Dhéran...
19 h 40 Spécial DOM-TOM
20 h Série : Benny Hill
22 h 30 Portrait : Marguerite Yourcenar
Par Maurice Dumay réal Dirk Sanders.

MARGUERITE YOURCENAR
les yeux ouverts
entretiens avec Matthieu Galey
Editions du Centurion

21 h 35 Cinéma : « Une histoire immortelle »
Film français d'O. Welles (1962), avec O. Welles, J. Moreau, N. Bahier, R. Coggio (redifusion)
A Macao, en 1880, un riche marchand tente, par solonde de puissance, de rendre vraie une légende qui court dans tous les ports et crées les gens de mer
Réalisé pour la télévision, le premier film en couleurs d'Orson Welles, fidèle à sa mythologie, à son style. Un conte philosophique admirable
22 h 30 Cinéma de minuit : « Tex Avery »

FRANCE - CULTURE

7 h. 7. Le fenêtre ouverte.
7 h. 15. Horizon, magazine religieux.
7 h. 45. Chemins de son
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental : le sens des fêtes : l'Epiphanie.
8 h. 30. Protestantisme.
9 h. 12. Ecoute Israël.
9 h. 45. Divers aspects de la pensée contemporaine ; la libre pensée française.
10 h., Messe au collège de Pleasy-Buxerolles à Buxel-Malmaison. Prédication du Père Paul-Irénée Chanzy par la chorale du collège.
11 h., Regards sur la musique : messe de Stravinski.
12 h. 5. Allegro.
12 h. 40. Festival d'Avignon 80.
14 h. Sons : les étonnantes figuretes « Hercules ».
14 h. 5. « La Gloire de ton règne on le Fantasti en mariage », de Guy Rauzy, avec B. Rousset, B. Mellien, G. Loisy, M. Derville.
16 h. 5. Le lyriscope, par Claude Rima.
17 h. 30. Rencontre avec... René Burgne.
18 h. 30. Ma bas trappes.
19 h. 10. Le cinéma des cinéastes.
20 h. Albatros : Vadimir Holan, poète tchèque
20 h. Atelier de création radiophoniques.
22 h., Musiques de chambre.

FRANCE - MUSIQUE

9 h. 2. Concert promenade : musique viennoise et légère (Martini, Monchicles, Lehar, Strauss, Tchaikowsky, Keller, Gustave Francrist, Linke, Dvorak).
7 h. 40. Dimanche matin : Les musiques favorites ; 8 h. Musiques chorales : « Requiem » de Durufla par les Chœurs du Saint John's College de Cambridge, dir. G. Guest, avec Stephen Cleobury « l'orgue ; 8 h. 2. Les classiques favoris (Beethoven) ; 8 h. 30. Cantate pour le troisième dimanche après l'Epiphanie (Bach) ; 10 h 30. Les classiques favoris (Britten)
11 h., Concert (en direct du Grand Auditorium)
1. Trio à cordes G 471 » (Schubert) ; « Sextuor à cordes » (Brahms)
12 h. 5. Le jeu des penchants.
12 h. 45. Tous au' adieu
13 h. 30. Jeunes solistes : Jean-Pierre Baudry, piano, interprète Debussy, Barbot et Baudry.
14 h 15. Les après-midi de l'orchestre.
16 h. 15. La Tristane des critiques se disputent : Comparaisons, enregistrements de Claude Debussy
18 h., Les Grands Concerts d'archives : Cycle Bruno Walter : « Les Noces de Figaro » ouverture en ré majeur et « Concerto pour violon et orchestre n° 3 en sol majeur » (Mozart) ; « Mort et Transfiguration », poème symphonique (Strauss) « Symphonie n° 4 en mi mineur » (Brahms) (extrait du concert de février 1951 par l'Orchestre symphonique de la N.B.C. dir Bruno Walter, avec J. Seigetti, violon, et l'Orchestre Philharmonique de New-York, dir Bruno Walter)
22 h., Ouvert la nuit : Une semaine de musique vivante ; 23 h. Saturnales : Maurice Ravel.

VU

Au pays des hommes

C'est le genre d'émissions qui paraissent super sur le papier, le papier de votre journal habituel & la page programmes de télé. Vous êtes là, indécis, vous ne savez trop sur quel bouton appuyer et vous voyez que «Apostrophes» s'apprête à parler non plus des femmes — il y en a un peu assez — non, des hommes : où ils en sont, ce qu'ils pensent de leur situation, comment se présente leur sexualité, sans doute un peu secouée par la libération du sexe opposé, etc! Vous vous branchez, tout émoustillé, et, au bout d'un quart d'heure, vous vous sentez des fourmis dans les doigts et dans les pieds, vous vous demandez ce que vous êtes venu faire là.

Ces messieurs-dames parlent pour ne rien dire, avancent des évidences qui traînent dans la presse et font le planche sur les ondes depuis des lustres. A savoir que les hommes ne sont pas fiers de l'être, qu'ils ne se prennent plus pour des héros, qu'ils se laissent parfois aller à leur sensibilité naturelle, mais que la question de savoir s'ils préfèreraient être une femme les laisse pantois. Réponse : non, ça va du sol. Vpilà en gros ce que Mme Christiane Collange a rapporté de son long voyage au pays des hommes.

De son côté, Anne-Marie Dardigne est partie en tâche contre l'étonnante nolt des années 30, Natalie-Kiesewski-Mandrogues, l'Histoire d'O... Le jouissance de l'homme fonction de la soutrance de la femme... Enfin vous voyez le tableau. Dite s eu raison de le taire, c'est bon, c'est sain de démolir ce genre de panthéon littéraire. Cela dit, lisez Mon Jardin secret, *de Nancy Friday, regardez un peu à qui ressemblent les innombrables fantasmes de femmes qu'elle y a recensés. Vous serez surpris. 1) par leur violence ; 2) par leur ressemblance avec les fantasmes masculins.*

Les hommes, les femmes, les mères, les juifs, les Noirs, les vieux, les jaunes, ces catégories ne riment à rien, surtout dans un domaine comme celui-ci. C'est ce que Jean-Jacques Pauvert, qui se balançait comme un ours en cage dernière nos oeuvreux, m'a semblé vouloir exprimer. Deuts Sade, et bien avant, notre planète est peuplée d'individus, tous distincts, et dont les points communs entlemblent les frontières de l'âge, de la couleur, et même, et surtout, et c'est là-dessus qu'il aurait fallu insister, du sexe.

Un mot sur le « Nouveau vendredi » de FR 3 consacré à la crise de l'automobile à Detroit. Ça allait mal, ça va mieux. On cherche ; on trouve des énergies de remplacement et on va bientôt proposer aux Américains de troquer leur petite Toyota contre une petite Lincoln confortable et économe. Un bon reportage, solide, honnête, sans histoire.

CLAUDE SARRAUTE.

Les incidents de Saint-Dié

M. STOLÉRU VEUT QUE LE « MALENTENDU » SOIT « ÉCLAIRCI »

De notre correspondant

Epinal. — M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat, vice-président du conseil général des Vosges, a déclaré, vendredi 9 janvier, à Saint-Dié, les incidents qui l'ont opposé, le 21 décembre dernier, aux journalistes de FR3-Lorraine (*le Monde* des 23, 24, 25, 27, 28-29 décembre).

M. Stoléru a répété qu'il ne s'était pas invité à l'émission de radio dirigée par M. Viry-Babel, producteur à FR 3-Lorraine, « *J'y étais invité au même titre que M. Pierrat, député, a-t-il dit. Lui par le journaliste de FR 3-Lorraine, moi par une journaliste de FR 3 national. Ce n'est pas ma faute si ces journalistes ne s'étaient pas mis d'accord entre eux.* » Et M. Stoléru d'ajouter : « *Je ne me mêle ni de loin ni de près des responsabilités de FR 3. D'ailleurs, je n'ai jamais demandé de sanction contre qui que ce soit. Je ne me permettrais pas de m'immiscer dans les affaires d'une société indépendante comme l'est FR 3.* »

M. Stoléru a, en outre, apporté un démenti formel à l'information selon laquelle le secrétariat d'Etat aurait annulé la commande d'une série d'émissions sur le travail manuel (*le Monde* du 10 janvier). « *Il y a simplement un report de huit jours décidé par FR 3* », a dit le secrétaire d'Etat, qui a ajouté : « *Cette série est produite par l'association nationale pour la revalorisation du travail manuel et non par mon secrétariat d'Etat.* »

En conclusion, M. Stoléru a déclaré : « *Devant l'accumulation délibérée et systématique de mensonges répétitifs, on voit très bien que c'est en fait la campagne présidentielle qui a commencé d'une manière masquée. L'incident est clos. Il y avait malentendu, il doit être éclairci.* » — Y. C.

UNE LETTRE DE M. CONTAMINE

Nous avons reçu de M. Claude Contamine, président - directeur général de FR 3, la lettre suivante :

Ayant pris connaissance de l'article publié dans *le Monde* daté du 10 janvier 1981 concernant la fabrication des émissions sur le travail manuel à FR 3-Lorraine — article ne pouvant reposer sur aucun communiqué de la direction régionale — je tiens à vous faire savoir qu'aucune commande concernant ces émissions n'a été annulée. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce démenti à la connaissance de vos lecteurs.

[L'information qui nous avons publiée reposait non sur un communiqué, mais sur une déclaration que nous a faite par téléphone, sur son initiative, le service de presse de la direction régionale.]

CARNET

Naissances

— Le secrétaire général de la Nièvre et Mme Cyrille SCHOTT, leurs enfants, Céline et Arnaud, ont le plaisir d'annoncer la naissance de

Amandine,

le mardi 6 janvier 1981,
Préfecture de la Nièvre
ou
8, square de la Résistance,
58000 Nevers.

— Jacques - Michel et Véronique VERGER, Justine et Emilie, ont la joie d'annoncer la naissance de

Jade,

le 21 novembre 1980,
38, rue Gay-Lussac,
75005 Paris.

Décès

— *Mme Joseph Capuano*
a le grand chagrin de faire part du décès de son époux,

M. Joseph CAPUANO,

journaliste,

survenu inopinément à Paris, le 8 janvier 1981.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, à Bruxelles, au cimetière d'Ixelo-Verrenickel.
146, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris.

— M. Jacques J. Tournier, président,
Et les membres du conseil régional d'Ile-de-France de l'ordre des architectes,
ont la douleur de faire part du décès brutal de

M. Pierre CONSIDÈRE,
architecte DESA,
membre du conseil,
survenu dans sa cinquante-cinquième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 12 janvier 1981, à 10 heures, en la Basilique Notre-Dame-des-Apôtres, 52, avenue de Vitry, à Villejuif.

— Unis dans la vie comme dans la mort au bout de cinquante-quatre années de mariage, à quatre-vingt-deux et soixante-quatorze ans,

M. et Mme Raymond HETIER

ont rejoint leur fils
Jacques-Emmanuel,
dans la paix et la joie du Seigneur, les 7 et 8 janvier 1981.
De la part de :
Camille (née Marie-Lou),
Louis-Georges et Louise et leurs enfants.
Cher et Anne et leurs enfants.
Bernard et Bernadette et leurs enfants,
Marielle, de la Communauté de la Sainte-Croix,
Agnès,
Jean-Marie et Marie-Françoise et leurs enfants.
Marie-France et Denis Clerc et leurs enfants.
M. et Mme Jean Collardet,
leurs frère et belle-sœur, et leur fils,
Mme France Collardet,
leurs belle-sœur et neveu,
Mme Paul Hetier,
leur belle-sœur,
L'enterrement aura lieu le mardi 13 janvier 1981, à 10 h. 30, en l'église de Mesnay (Jura).
28, rue de Turenne,
75003 Paris.
« Chanlebine », Mesnay,
39990 Arbois.

— M. et Mme Philippe Levesque et leurs enfants,
Le docteur et Mme Marc Levesque et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Levesque et leurs enfants,
M. et Mme François Levesque et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de leur mère, belle-mère et grand-mère,

Mme Jacques LEVESQUE,
née Marguerite Boulenger,

survenu le 9 janvier 1981, en son domicile, dans sa soixante-quatorzième année.
Une messe sera célébrée le lundi 12 janvier, à 10 heures, en l'église Saint-Denis de Vaucresson, et sera suivie de l'inhumation au cimetière de Vaucresson.
Cet avis tient lieu de faire-part.
2, rond-point de l'Etoile,
92420 Vaucresson.

— Nous apprenons le décès, survenu, à Paris, le vendredi 9 janvier 1981, du
général de corps d'armée (C.R.), Hyacinthe de QUATREBARBES,
grand officier
de la Légion d'honneur.

[Né le 21 août 1920 et ancien élève de Saint-Cyr, Hyacinthe de Quatrebarbes est, après son évasion de France, interné en Espagne en 1943 avant de pouvoir rejoindre le Maroc, puis l'Algérie d'où, avec le corps expéditionnaire français, il participera à la campagne d'Italie, à celle de France et aux combats au Allemagne jusqu'en 1945.
Hyacinthe de Quatrebarbes sert ensuite en Extrême-Orient et au Algérie. En 1963, il commande le 1e régiment de dragons. En août 1970, il commande la 3e brigade mécanisée.
Chef de la division de renseignement à l'état-major des armées en 1972, Hyacinthe de Quatrebarbes est nommé à la tête de la IVe région militaire (Bordeaux) en 1974, qui est son dernier commandement jusqu'en janvier 1980, date à laquelle il est mis à la disposition du ministre de la défense (service de l'administration en deuxième section (réserve) en août 1980.]

— Albert Kinge et Mme Kinge, née Hegai,
M. André Vinais et Mme Vinais, née Kinge,
M. Clément et Mme Clament et leurs enfants,
Toute la famille,
Et ses amis,
pleurent la disparition de
Abram Samuel André SEGAL,
ingénieur,
et de
Paulette CLEMENT,
survenue le 27 décembre 1980 et le 4 janvier 1981.
Les funérailles ont eu lieu en toute intimité à Arnouville (Bouches - du - Rhône).
5, rue Raffaelli,
75016 Paris.
Mas Victor-Hugo,
13200 Arles.

M. Serge WACHTEL,
chevalier de la Légion d'honneur,
ingénieur I.E.G.,
ancien professeur
à l'Institut polytechnique de Grenoble,
et
chef de travaux
à la Faculté des sciences,

est mort le 5 janvier 1981, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Les funérailles ont eu lieu, suivant sa volonté, dans la plus stricte intimité.
Pas de fleurs.
De la part de :
Ses filles,
Sa famille,
Et ses amis.
22, cours de la Libération,
38100 Grenoble.

Messes

— En la chapelle de l'école Sainte-Geneviève, 2, rue de l'Ecole-des-Postes, à Versailles,
une messe sera célébrée le samedi 31 janvier, à 15 heures, pour le
Père Roger LEROLLE s.j.,
— ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
professeur
à l'école Sainte-Geneviève
de 1946 à 1977.

Remerciements

— Mme Dallot,
Et toute la famille,
remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné de nombreuses marques de sympathie dans le deuil qui vient de les frapper.

— Fatima et Ian Banning ont la douleur de faire part du décès de
Gérald BANNING,
survenu le 31 janvier 1980.
Ils remercient tous ceux qui, à cette occasion, ont témoigné de leur amitié et de leur estime.

— Les familles Kessel et O'Brien, très touchées des marques de sympathie qui leur leur ont été témoignées lors du décès de
Mme Joseph KESSEL,
née Michèle O'Brien,
vous adressent leurs sincères remerciements.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4767-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
—	—	—	—
FRANCE — D.O.M. — T.O.M.			
225 F	371 F	525 F	676 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
267 F	491 F	712 F	1 220 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
354 F	626 F	913 F	800 F
II. — SUISSE - TUNISIE			
286 F	506 F	828 F	1 000 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
1076

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

Commission paritaire n° 57 437.

INFORMATIONS « SERVICES »

VIE QUOTIDIENNE

Chauffage au gaz : les précautions

Les installations utilisant soit le gaz de ville, soit des gaz liquéfiés (butane et propane) peuvent faire courir des risques d'intoxication, d'explosion ou d'incendie.

Tous les gaz actuellement distribués ne renferment plus de monoxyde de carbone, les intoxications oxycarbonées dues à des fuites, volontairement provoquées (suicides) ou non, ont disparu.

Il n'en demeure pas moins vrai que les intoxications oxycarbonées liées au fonctionnement d'appareils à gaz restent très nombreuses puisque toute combustion incomplète engendre du monoxyde de carbone.

Pour prévenir les accidents, les précautions essentielles suivantes doivent être prises, rappelle le « Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris ».

● LES RISQUES D'INTOXICATION OXYCARBONÉE

Entretenir constamment les appareils de chauffage, de cuisine et de production d'eau chaude en parfait état de fonctionnement (voir notice du constructeur). Les faire réviser périodiquement par un professionnel qualifié.

Maintenir dégagées les orifices de ventilation réglementaires, aussi bien en partie basse qu'en partie haute.

Faire ramoner au moins une fois par an les conduits d'évacuation des gaz de combustion, de préférence avant la saison de chauffe, pour s'assurer qu'ils ne sont pas obstrués par des poussières, débris, plâtras, nids d'oiseaux, etc., et vérifier fréquemment que leur tirage est correct.

Ne pas demander un service prolongé aux appareils non raccordés à un conduit de fumée qui sont conçus pour un usage intermittent et de courte durée (petits chauffe-eau instantanés, appareils mobiles de chauffage d'appoint). Ne pas dépasser dix minutes pour un chauffe-eau.

● LES RISQUES D'EXPLOSION OU D'INCENDIE

Rechercher les canalisations inutiles ou abandonnées et les faire supprimer ou s'adresser à un professionnel qualifié.

Contrôler régulièrement le bon état et la fixation des canalisations rigides et des robinets.

Après utilisation, procéder d'abord à la fermeture des robinets des appareils, puis à celle du robinet situé avant le tuyau souple de raccordement.

En cas d'absences prolongées, fermer le robinet de coupure générale de l'installation.

Remplacer les tuyaux souples avant la date limite d'utilisation inscrite sur leur corps, s'assurer qu'ils sont bien adaptés aux embouts.

Lorsqu'une odeur de gaz est perceptible, il faut éviter toute flamme ou étincelle (briquets, allumettes, interrupteurs électriques, sonneries, etc.) et ventiler complètement le local.

La recherche des fuites doit être faite avec un liquide moussant. En aucun cas elle ne doit être faite avec une flamme.

★ Si l'on ressent des malaises (nausées, maux de tête, étourdissements) qui peuvent être attribués à une intoxication oxycarbonée, un petit s'entraîne au laboratoire central de la préfecture de police, 39 bis, rue de Dantzig, 75015 Paris, qui, en cas d'urgence, peut être saisi par téléphone au 531-14-00.

MÉTÉOROLOGIE

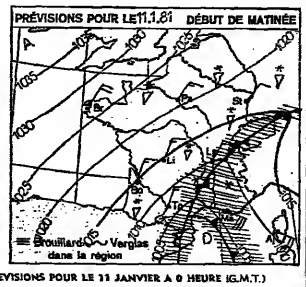

Evolution probable du temps en France entre le samedi 10 janvier à 0 heure et le dimanche 11 janvier à 24 heures :

La nouvelle invasion d'air froid de secteur nord, qui se développe à travers l'Europe occidentale, est accompagnée d'une hausse du champ de pression avec extension d'une crête anticyclonique à travers les Britanniques, tandis qu'une dépression se creusera en Méditerranée.

Dimanche 11 janvier, sur l'ensemble du pays, un flux modéré ou assez fort de secteur nord-est maintiendra un temps froid, souvent très maugris. Les régions situées au nord de la Loire bénéficieront de quelques périodes ensoleillées, mais le ciel y sera variable avec des averses de pluie ou de neige. Ailleurs, les nuages, qui resteront abondants, donneront des pluies sur le littoral et des chutes de neige dans l'intérieur. Ces précipitations seront localement abondantes sur nos régions méridionales, en particulier sur les Pyrénées-Orientales, les Cévennes, le Bas-Languedoc et les Alpes du Sud. Des vents forts de secteur sud-est seront également à craindre sur le littoral méditerranéen.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris le 10 janvier, à 7 heures, de 1 015,8 millibars, soit 761,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 9 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 9 au 10) : Ajaccio, 7 et — 3 degrés ; Biarritz, 8 et 0 ; Bordeaux, 8 et 3 ; Bourges, 8 et 4 ; Brest, 11 et 2 ; Caen, 8 et 4 ; Cherbourg, 10 et 3 ; Clermont-Ferrand, 0 et 0 ; Dijon, 2 et — 1 ; Grenoble, 0 et — 3 ; Lille, 3 et 0 ; Lyon, 1 et — 2 ; Marseille, 9 et — 5 ; Nancy, 1 et 0 ; Nantes, 6 et 2 ; Nice, 9 et 3 ; Paris-Le Bourget, 7 et 2 ; Pau, 8 et — 1 ; Perpignan, 10 et — 3 ; Rennes, 8 et 2 ; Strasbourg, 3 et 1 ; Tours, 7 et 2 ; Toulouse, 9 et — 1 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 3 degrés ; Amsterdam, 7 et 1 ; Athènes, 4 et 2 ; Berlin, 0 et 0 ; Bonn, 3 et 2 ; Bruxelles, 7 et 3 ; Le Caire, 18 et 8 ; Les Canaries, 21 et 14 ; Copenhague, 0 et — 2 ; Genève, 3 et — 3 ; Lisbonne, 12 et 8 ; Londres, 9 et 1 ; Madrid, 9 et — 1 ; Moscou, — 1 et — 11 ; Nairobi, 26 et 13 ; New-York, — 2 et — 7 ; Palma-de-Majorque, 8 et — 1 ; Rome, 8 et — 4 ; Stockholm, 5 et — 3 ; Téhéran, 4 et — 2.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 10 janvier 1981 :

DES DECRETS

● Fixant à 8 500 francs le montant de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité ;

● Fixant à 8 500 francs le montant de divers avantages de vieillesse et d'invalidité ;

● Portant réaménagement de la tarification postale relative aux journaux et écrits périodiques ;

● Autorisant la création par le groupement d'intérêt économique GAMIL (Grand accélérateur national d'ions lourds) d'un accélérateur de particules dans le département du Calvados.

DES ARRETES

● Fixant le taux de l'allocation journalière mentionnée à l'article 14 du décret du 15 novembre 1980 et les modalités de revalorisation du salaire de référence des allocations ;

● Pris pour l'application du décret du 4 août 1977 relatif au livret d'épargne du travailleur manuel.

PARIS EN VISITES

LUNDI 12 JANVIER

« La Conciergerie et le Palais de Justice », 15 h., 1, quai de l'Horloge (Approche de l'art).

« La peinture du Quattrocento », 14 h. 30, Musée du Louvre, porte Denon (Arcus).

« Les caves de l'Hôtel de Ville », 14 h., 29, rue de Rivoli - Hôtel de Ville (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Les jouets mécaniques d'autrefois dans l'art », 15 h., Musée des monuments français (Histoire et Archéologie).

« Les coulisses d'un grand magasin », 15 h., 102, rue de Provence (Tourisme culturel).

CONFÉRENCES

LUNDI 12 JANVIER

15 h., 67, rue Madame : « La technique de la gravure en taille douce » (Arcus).

19 h., Musée des monuments français, place du Trocadéro, M. Pierre Dubourg-Noves : « Art roman en Agenais » (Centre international d'études romanes).

20 h. 30, 28, rue Bergère, M. Henry Comp-Langlois : « L'inconscient humain » (L'Homme et la Connaissance).

20 h. 30, salons de l'Hôtel Sofitel-Sèvres, 8, rue Louis-Armand, MM. Mahdi Elmandjra, Guy Danielou, P. Casay, M. Tavernier : « Que choisir ? Le développement équilibré ou la crise mondiale ? » (Réalités humaines).

21 h., 13, rue de l'Ecole-de-Médecine, professeur Y. Pelicier : « Les valeurs d'enfance ».

SPORTS

AUTOMOBILISME

TALBOT-LIGIER : ACCORD CONCLU

Peugeot, pour le compte de sa filiale Talbot, et Ligier sont parvenus à un accord, samedi 10 janvier. Comme toujours à l'aube de 1980, les deux parties engageront, dans le championnat du monde, des conducteurs dans voitures de formule 1, qui porteront, le nom de Talbot-Ligier. Seules l'absorption récente de Talbot par Peugeot et une minutieuse mise au point financière du programme de formule 1 avaient différé la conclusion définitive des accords dont la dénonciation n'avait jamais été envisagée.

Aux termes de cet accord, la S.A.R.L. Ligier Sports, sise à Vichy, disparaît et est remplacée par la société anonyme Talbot-Ligier, dont le capital, en fin de compte, est ainsi réparti : 50 % à Peugeot-Talbot, 49 % à Ligier, 1 % à Matra, le fournisseur des moteurs. Le P.-D.G. de la nouvelle société reste M. Guy Ligier.

Les deux voitures, d'abord équipées du moteur Matra V-12 puis, sans doute en 1982, du nouveau moteur Matra turbocompressé, seront confiées à Jacques Laffite et à Jean-Pierre Jaboulle.

TENNIS

C. EVERT-LLOYD ET H. MANDLIKOVA ÉLIMINÉES DU MASTERS

La Tchécoslovaque Hana Mandlikova ne disputera pas les demi-finales du Masters féminin, samedi 10 janvier, au Capital Center de Landover (Maryland), dans la banlieue de Washington. Déjà battue la veille par l'Américaine Tracy Austin (6-3, 6-0), elle a subi une deuxième défaite, le 9 janvier, face à la surprenante Australienne Wendy Turnbull (originellement issu par 4-6, 6-3, 6-3. Cette dernière rencontrera Tracy Austin en demi-finale. L'autre demi-finale opposera Martina Navratilova, à la jeune Américaine Andrea Jaeger (quinze ans), qui a bénéficié en match de barrage du forfait de Chris Evert-Lloyd, grippée.

FOOTBALL

UNE SUCCESSION POLITIQUE A L'OLYMPIQUE LYONNAIS

(De notre correspondant)

Lyon. — M. Jean Perrot n'est pas resté longtemps à l'aise de l'équipe dirigeante de l'Olympique lyonnais. Evincé le 8 décembre dernier à la suite d'un vote — serré — du conseil d'administration, il a été porté, vendredi 9 janvier, à la présidence du club. Le nouveau conseil d'administration élu vendredi n'était pas favorable au président en place, M. Roger Michaux. Ce dernier et ses amis n'ont pas pris part au vote installant un nouveau comité de gestion. La défaite de M. Michaux consommée, l'élection de M. Perrot a été complétée par l'arrivée au poste de vice-président de M. Jean Genesy, adjoint aux sports de la ville de Lyon.

Cette nouvelle crise interne ne semble pas dénuée d'arrière-pensées politiques. La municipalisation du club — déjà sensible à l'inter-saison, au moment où la subvention de la ville de Lyon (4 millions de francs) avait évité de justesse la faillite financière — est aujourd'hui plus sensible encore avec la nomination de M. Jean Genesy.

M. Michaux, homme courtois et estimé — il est sorti de son vote de chaque lyonnais — a dû céder son poste dans des conditions assez troubles. On n'oubliera cependant pas que c'est sous son autorité que l'Olympique lyonnais, aujourd'hui bien placé dans le championnat, a amorcé son redressement sportif au prix de recrutements judicieux et d'une politique financière rigoureuse.

Le tandem Perrot-Genesy (tous deux médecins), à qui l'on attribue le qualificatif commun de « fonceur » aura fort à faire pour corriger une image de marque très politique. « *Le sénateur-maire de Lyon, M. Francisque Collomb, fait figure de super-président du club* », écrit notre confrère *le Progrès*. L'expérience d'autres villes prouve qu'il est parfois dangereux de lier le sort d'un conseil municipal à celui d'un club sportif. Même si le pouvoir financier est à l'hôtel de ville.

CLAUDE RÉGENT.

RECHERCHE MÉDICALE

DONS DE SANG. — Le professeur Jean Dausset, prix Nobel de médecine 1980, fait appel à des familles nombreuses qui voudraient aider la recherche médicale. Ces familles, d'au moins quatre enfants (dont le plus jeune ne doit pas avoir moins de dix ans) accepteraient de donner quelques centimètres cubes de sang pour des études génétiques.

Ecrire, pour les familles de la région parisienne, au professeur J. Dausset, hôpital Saint-Louis, 2, place du Docteur-A.-Fournier, 75475 Paris Cedex, et, pour les familles résidant en province, au centre régional de transfusion de la grande ville française la plus proche.

PRESSE ACTUALITÉ

Le mensuel qui vous donne sur l'information des documents que vous ne trouverez pas ailleurs.

DANS LE N° DE JANVIER

LES FUTURS DE LA TÉLÉVISION
Les réflexions de deux chercheurs

MATRA HACHETTE
Comment l'affaire a pris tournure

RADIO-REPORTER EN PROVINCE
En suivant dans l'Est Michel Chapellier, d'Europe 1

FACE A LA MODERNISATION
Les effectifs au « Matin », à « l'Humanité », à la Croix »

MAURICE SPÉGEL
explique le succès de « V.S.D. »

FRED FOREST
commente ses expériences

PRESSE ACTUALITÉ
est introuvable en kiosque. Exclusivement vendu par abonnement. ENVOYEZ 15 F (timbre ou chèque) à Presse Actualité, 5, rue Boyard, 75390 Paris Cedex 08 en spécifiant numéro de janvier. L'abonnement d'accueil : 100 F.

FORMATION PERMANENTE

VIDÉO A BOULOURIS. — Le Vidéo Bus (jeunesse, sports et loisirs de Nice organise en 1981, à Boulouris (Var), des stages d'initiation et réalisation vidéo, vidéo-couleur, maintenance de matériel audiovisuel sur la lecture de la TV et l'écoute de la radio. Participation financière : 700 F tout compris.

★ Média Jeunesse Méditerranée, esplanade des Victoires, 06300 Nice. Tél. : (93) 85-81-74.

PRESSE

M. ROBERT HERSANT ENTRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE « PRESSE-OCÉAN »

M. Robert Hersant est entré, vendredi 9 janvier, au conseil d'administration du principal quotidien de Nantes (Loire-Atlantique), *Presse-Océan* (80 000 exemplaires), à la suite d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, apprend-on de source syndicale.

M. Hersant détenait déjà 26,5 % environ des actions de la société éditrice de *Presse Océan*, la SERPO, le reste des actions appartenant à M. Claude Bernetède-Raynal (33 %), à *Ouest-France* (10 %) et à divers petits porteurs dont MM. Eugène Claudius-Petit et René Pleven.

M. Robert Hersant a simultanément cédé à M. Bernetède-Raynal les 50 % de participation de la Socpresse (groupe Hersant) dans l'imprimerie du quotidien nantais la SIPO. Mais il conserve les parts qu'il possédait dans la SERPO, société éditrice de *Presse-Océan*.

Parallèlement à ces modifications dans la société éditrice du quotidien nantais, le P.-D.G. de *Presse-Océan*, M. Claude Bernetède-Raynal, a annoncé devant le comité d'entreprise une concentration des moyens d'impression de la région nantaise, indique-t-on encore de source syndicale.

● *Conflit à l'International Herald Tribune.* — Le directeur du quotidien de langue anglaise publié à Paris, M. Lee Huebner, s'oppose à l'actuel rédacteur en chef, M. Mort Rosenblum. Âgé de trente-sept ans, M. Huebner estime qu'il s'agit d'une querelle de personnes, tandis que M. Rosenblum affirme que le conflit porte sur « *les principes éditoriaux* », c'est-à-dire sur la conception du journal. Le nom de M. Rosenblum, qui est entré au *Tribune* en 1979 et qui était auparavant chef du bureau de l'agence Associated Press à Paris, figure toujours sur l'édition datée samedi 11-dimanche 12 janvier.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 2 841

HORIZONTALEMENT

I. Ennuis ou moyens radicaux d'en finir avec eux. — II. Serin que les faisans prennent pour un pigeon ; Délétères dans une enveloppe de chambre à air. — III. Ce qu'a fait l'auditoire d'un brillant fantaisiste ; Gouvernail des vedettes de la police ; Stratagème de certains stratèges. — IV. Préposition ; D'un ancien royaume ; On y voit plus souvent hausser les épaules que baisser la culotte. — V. Affublait d'un déguisement celle qui doit rester nue ; Symbole chimique ; Ad libitum. — VI. Ne figurait pas dans la perspective ; Criards. — VII. Indispensent que le vue. — VIII. Point de chute d'une affaire bien couchée ; Centre de recherches ; On les vide dans une pelle. — VIII. Gourd sur le plan physique ou gourde sur le plan sentimental ; Allant de la mer à la cuisine. — XII. Préposition ; Fauché ou victime de la grande faucheuse ; Centre d'attraction dépourvu d'attrait. — XIII. Conséquente ; Où le coup de fusil est généralement fonction du nombre de chasseurs — XIV. Une bonne bouteille peut suffire à la noyer ; Allant de la mer à la cuisine. — XII. Préposition ; Fauché ou victime de la grande faucheuse ; Centre d'attraction dépourvu d'attrait. — XIII. Conséquente ; Où le coup de fusil est généralement fonction du nombre de chasseurs — XIV. Une bonne bouteille peut suffire à la noyer ; Allant de la mer à la cuisine. — XV. Peut figurer à la tête d'une tierce ou d'un tierce ; Centre de loisir ; Elle est reçue pour Noël, mais jamais pour août.

VERTICALEMENT

I. Façon de semer dans les sillons pour un travailleur des champs. — 2. Les sujets de la petite classe comptent beaucoup sur elle ; Tiennent facilement dans un mouchoir ; Ne peut surgir que par l'effet d'un simple coup de baguette. — 3. A une prélation bien établie dans tous les cercles ; Pare un revers avec un certain succès ; Indication lisible en tous sens. — 4. Doit faire bonne impression dans un milieu où la correction est de règle ; Entre deux feux ; Ils restent obstinément froids. — 5. Qui utilisent de préférence le petit train que la diligence ; Siffloite tout préjugé favorable. — 6. Corde, natte ou tapis ; Torchis. — 7. Met du baume dans le chœur ; Des femmes y font leurs courses en petite tenue. — 8. Communauté de moeurs ; Leurs coups dans l'eau inquiètent assez peu l'amirauté. — 9. Normal dans une baignoire et condamnable au balcon ; Assurance pour la protection des mineurs ; En rade. — 10. Joue des flûtes sans motif conducteur ; Perspective lacustre pour un citoyen de Buffalo ; Interjection. — 11. Groupe de chasse opérant en rase-mottes ; Un cambrioleur ne la conçoit pas autrement que dérobée ; Agent de change à Stockholm. — 12. Incendie de broussailles provoqué par un pyromane professionnel ; Même roulant, il ne fait pas rire. — 13. Maréchal qui monta la garde ; Frontière entre le loup et l'agneau ; Sa Charitresse est célèbre. — 14. Appartiennent à ceux qui paient les pots cassés ; Pièces de bois. — 15. Incendie de rêve d'élargissement. — 16. Sujets diaboliques ou représentant de Dieu ; Elle est beaucoup par les révolutionnistes ; Evoque d'une façon on ne peut plus claire une disciple de sainte Claire.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I															
II															
III															
IV															
V															
VI															
VII															
VIII															
IX															
X															
XI															
XII															
XIII															
XIV															
XV															

Solution du problème n° 2 840

Horizontalement

I. Crevaison (cf. chasser). — II. Rabâcheuse. — III. Aois ; Ce. — IV. Rôt ; Parce. — V. Clés ; Soie. — VI. Ut ; Oison. — VII. Test. — VIII. Ars ; Tabard. — IX. Sellier (cf. quartier). — X. Rés ; Ber. — XI. Stylisées.

Verticalement

1. Charcutiers. — 2. Récoltes (le paradis est une espèce de pommier) ; Et. — 3. Elite ; Say. — 4. Vis ; Sotte. — 5. As ; Albi. — 6. Incassables. — 7. Sternorrhyne. — 8. Oh ! ; Cintre. — 9. Nemée ; Drus.

GUY BROUTY.

صكنا من الاصل

هكذا من الاصل

Le Monde

économie

MONNAIES

La Banque de France comptabilise l'or au prix de 89 154 F le kilo

La Banque de France a procédé à sa réévaluation semestrielle des avoirs de change. Les avoirs en or sont comptabilisés au prix de 89 154 F le kilo (moyenne des cours de Londres convertis en francs au cours de la période octobre - décembre) au lieu de 73 076 F au deuxième semestre de 1980. Il en résulte une plus-value globale de 40,9 milliards de francs, qui a été affectée au compte « reserve de réévaluation des avoirs publics en or ».

Le cours retenu pour le dollar est de 4,5405 F (cours du 29 décembre 1980) au lieu de 4,1060 F.

Ces prix de référence servent parallèlement à évaluer l'or et les dollars déposés auprès du FECOM (Fonds européen de coopération monétaire) contre remise d'ECU.

Pour l'ECU, le nouveau taux de conversion est 5,83965 F (contre 5,64043 F), quant aux avoirs en D.T.S., ils sont écoulés sur la base d'un cours de 1 D.T.S. = 5,77438 F, au lieu de 5,41947 F.

LE BILAN HEBDOMADAIRE

(Principaux postes sujets à variations en millions de francs)

ACTIF	24/12	31/12
1) OR ET CREANCES SUR L'ETRANGER	312 247	354 755
Fonds de stabilisation des changes	18 364	13 878
2) CREANCES SUR LE TRESOR	18 651	18 671
Monnaies divisionnaires	228	191
Comptes courants post.	76	225
Concours au Trésor public	18 488	15 466
3) CREANCES PROVENANT D'OPERATIONS DE REFINANCEMENT	134 988	121 426
Effets escomptés (crédits à moyen terme à l'exportation)	34 895	98 815
Effets achetés sur le marché mon. et obl.	44 693	34 967
Avances sur titres	194	114
Rép. en cours de recouv.	27 251	26 812
4) DIVERS	4 254	6 746
	504 872	566 921

PASSIF		
1) BILLETS EN CIRCULATION	145 421	144 988
2) COMPTES CREDITEURS EXTERIEURS	8 856	8 182
Comptes des banques, institutions et personnes étrangères	5 864	3 677
Comptes spéc. ou Fonds de stabilis. des change. Contrepartie des allocations de droits de tirage spéciaux	4 791	6 185
3) COMPTE COURANT DU TRESOR PUBLIC	31 787	33 276
4) COMPTES CREDITEURS DES AGENTS ECONOMIQUES ET FINANC.	81 288	42 583
Comptes spec. des Etab. astreints à la constitution de réserves	46 271	36 768
Autres comptes dispon. et autres engag. à vue	2 934	3 833
5) RESERVE DE REEVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	312 815	353 756
6) CAPITAL ET FONDS DE RESERVE	1 758	1 758
7) DIVERS	6 256	12 946
	504 577	566 921

CONJONCTURE

UN NOUVEAU BILAN DU « BARRISME »

Moins de fermeté qu'il n'est dit

Le temps des bilans est donc arrivé. M. Raymond Barre a établi celui de la politique économique qu'il a menée durant plus de quatre années, jeudi 8 janvier, devant quelques centaines de chefs d'entreprise réunis en « forum de l'Expansion » et plusieurs caméras de télévision (le Monde du 10 janvier).

Il s'agit d'un exercice difficile : il y faut le recul du temps et la distance vis-à-vis de soi-même. L'un et l'autre manquent — ou manquent encore — à M. Barre. Quant aux chiffres, leur vérité est aussi tyrannique que trompeuse, leur interprétation infiniment malléable. Le premier ministre la sait bien qui disait en septembre 1979 des jugements — lourdement chiffrés — portés sur ses trois premières années à Matignon : « Tout est vrai et tout est faux. »

Mais il pose bien le problème lorsqu'il déclare : « Je me serais souvent souciè des intérêts des Français, et tout ce que j'ai fait je l'ai fait pour qu'ils n'aient pas à payer plus tard encore plus que ce qu'ils avaient à supporter dans le présent. Mais j'ai aussi fait une chose : toutes les fois que cela a été nécessaire, je n'ai jamais sacrifié la France aux Français. »

Que nul ne puisse, affirme-t-il, après son départ, lui reprocher d'avoir reporté à plus tard les sacrifices qui devaient être faits immédiatement, laissant à son successeur l'essentiel de la tâche. Que nul ne puisse lui reprocher d'avoir choisi le confort immédiat des Français au détriment de l'indépendance et de la puissance de la France. C'est bien davantage sur cette ecrite gaullienne qu'il importe de s'interroger que sur une affirmation du genre : « Le gouvernement a fait en matière d'emploi tout ce qu'il était possible de faire. » Car M. Barre, pas plus que quiconque, ne sait tout ce qu'il était possible de faire si jusqu'ob il était possible d'aller : M. Debré en fit peut-être trop en 1967 (dans le domaine de la rigueur s'entend), mais la chance ne fut sûrement pas avec lui. Georges Pompidou, avec son ministre des finances de l'époque, M. Giscard d'Estaing, n'en fit certainement pas assez (dans le même domaine) après 1969 : il a permis que s'installent en France des comportements inflationnistes dont nous souffrirons longtemps. Mais de tout cela, nous ne voyons les conséquences souvent imprévisibles que longtemps après, ou brusquement, de façon inattendue.

Comment savoir si, contrairement à ce que pense le premier ministre, il n'eût pas été préférable de mener une politique plus rigoureuse depuis 1978. Cette politique dont il dit maintenant qu'elle aurait fait baisser le taux d'inflation au prix de plus de chômage, constant d'ajouter qu'elle aurait aussi très probablement amélioré le présence des produits français sur les marchés étrangers ? Les effets du second choc pétrolier en seraient actuellement plus limités, notre indépendance davantage préservée et, qui sait, le regain économique, qu'on n'attend plus maintenant que vers fin 1981 début 1982, mieux préparé.

Un progrès

Contrairement à ce que beaucoup pensent — ou disent, — contrairement aux apparences, M. Barre n'a peut-être pas poussé assez loin la logique de sa politique d'assainissement ou, pour être les choses plus brutalement, a peut-être pêché par manque de fermeté. Poser le question, c'est se demander si le premier ministre laissera bien, comme il le pense, le pays avec une meilleure chance de surmonter les difficultés dans lesquelles il est entré.

Oui, peut-être, dans la mesure où M. Barre a donné pour notre économie les règles du jeu en vigueur dans le plupart des grandes nations industrialisées (liberté des prix et des profits, recours plus important à l'épargne privée...) permettant ainsi que se renforce la puissance d'un certain nombre de grandes firmes du genre Renault, L'Air Liquide, Matra, Saint-Gobain... Dans le logique du développement mondial actuel basé sur l'industrialisation et les échanges internationaux, cela est un gain pour la France. La politique restrictivement cohérente d'assainissement du crédit et des finances publiques, de formation professionnelle menée depuis 1978, est aussi un progrès par rapport aux actions syncopées et à courte vue auxquelles nous avaient habitués les précédents gouvernements et leurs ministres des finances.

Une marge de sécurité trop faible

Mais si de fortes hausses pétrolières devaient à nouveau se produire, la réponse apportée par le politique Barre au problème français apparaîtrait insuffisante. Car s'il est vrai que, au vu de ces dernières années, le bilan économique de la France soutient assez bien la comparaison avec l'étranger, le marge de sécurité dont disposee le pays, en ce début de 1981 marqué par une récession quasi générale de l'activité dans le monde, est faible, beaucoup trop faible. La meilleure preuve en est le déficit du commerce extérieur maintenant important et qui, circonstance aggravante, n'est pas du tout en voie de résorption.

Sur tous les marchés des pays industrialisés développés — c'est un fait inquiétant — nos déficits se creusent ou subsistent pour une raison toujours identique : coûts de revient trop élevés, prix de vente supérieurs aux prix concurrents. M. Barre a freiné, jusqu'à le faire disparaître, l'amélioration nominale du pouvoir d'achat des Français, qui, au rythme des dernières années, dépassait vraisemblablement de beaucoup les possibilités de notre économie. C'est on peu moins de consommation intérieure et potentiellement plus d'exportation. Encore faudrait-il pouvoir vendre davantage de ces produits dont les prix n'augmentent de hausses salariales deux à trois fois plus fortes qu'à l'étranger. Encore faudrait-il que les Français n'aient pas intérêt à acheter des quantités sans cesse croissantes de produits importés, parce que ceux-ci sont meilleur marché.

Ces graves faiblesses donnent sa juste importance à l'argument selon lequel nous disposerions d'une marge de manœuvre pour stimuler l'économie via les finances publiques : s'il est vrai que le déficit budgétaire français est maintenant très réduit, toute relance par un abaissement des impôts ou un accroissement des dépenses publiques entraînerait ipso facto un formidable accroissement de nos importations et, donc, un déficit extérieur insupportable.

Sur ces deux points essentiels — inflation des prix et des salaires, déséquilibre durable des comptes extérieurs (la balance des paiements courants est elle-même devenue déficitaire), — le premier ministre a-t-il préservé l'avenir ? Si elle se révélait nécessaire, une politique beaucoup plus sévère devrait être menée, d'autant plus difficile à supporter qu'on aurait persuadé les Français de son caractère insupportable.

La marge de sécurité supplémentaire que le premier ministre n'a pas voulu prendre ces dernières années, par crainte d'une explosion sociale (« Il ne faut pas compter sur moi pour faire une politique qui mène la France à un nouveau mai 68 »), cette marge aurait pu être gagnée sans trop de risques au prix d'une politique sociale hardie, qui n'aurait gêné que les plus favorisés de la nation : une fiscalité plus juste, des bas salaires moins insignifiants. Mais cette voie-là n'a jamais été vraiment sérieusement explorée...

ALAIN VERNHOLES.

ÉTRANGER

En Allemagne fédérale

La croissance n'a été que de 1,8 % en 1980

Wiesbaden (A.F.P.). — L'Allemagne fédérale a enregistré, en 1980, une croissance de 1,8 % (en termes réels), a annoncé, le 9 janvier, l'Office fédéral de statistiques. Ce taux, qui fait suite à une expansion de 4,3 % en 1979, est légèrement inférieur au taux de 2 % que prévoyait, il y a quelques semaines encore, le gouvernement. Toutefois, il ne remet nullement en cause les dernières prévisions officielles pour 1981, qui font état de 0,5 % de croissance. Ces prévisions sont fondées sur l'attente d'une légère récession au premier semestre et d'une reprise vers la fin de l'année.

La R.F.A. a, en tout cas, démarré l'année avec un acquis négatif. Après une croissance réelle encore bonne au premier semestre de 1980 (+ 3,6 % par rapport au premier semestre de 1979), le P.N.B. n'a augmenté que très faiblement au second semestre (+ 0,3 % par rapport au second semestre de 1979). La productivité horaire de travail a progressé d'environ 2 % l'an dernier. Les investissements ont eu un prix courants — augmenté de 12 % (+ 7 % pour les équipements), la consommation des ménages de 7,1 % et la consommation publique de 9 %.

FAITS ET CHIFFRES

ETATS-UNIS

● *Le taux de chômage américain* à légèrement fléchi en décembre, passant de 7,5 % de la population active en novembre, à 7,4 %. Selon le département du travail, le nombre des chômeurs, en fin d'année, s'établissait à 7,8 millions, soit 1,5 million de plus qu'un an plus tôt. Le nombre de personnes pourvues d'un emploi s'élevait à 97,3 millions, soit 500 000 de moins que le niveau record enregistré en février. — (A.F.P.).

LE CONFLIT SUR LE BUDGET DE LA C.E.E.

● La Belgique réserve sa position

● Le Luxembourg versera la contribution supplémentaire

La Belgique a adopté une attitude prudente dans le conflit budgétaire qui l'oppose en même temps que la France et l'Allemagne fédérale à l'Assemblée européenne. convaincue qu'une solution « doit être trouvée par la voie du dialogue ». A l'issue du conseil des ministres qui s'est tenu le 9 janvier, le responsable belge des affaires étrangères, M. Charles Ferdinand Nothomb, a déclaré que Bruxelles maintenait pour l'instant son refus de verser sa contribution au budget supplémentaire pour 1980 arrêté par l'Assemblée, se réservant, toutefois la possibilité de prendre une décision définitive avant la fin du mois de janvier.

Cependant, le Luxembourg a décidé, le 9 janvier, de verser sa contribution au budget supplémentaire pour 1980 et de répondre à l'appel de fonds concernant le budget pour 1981. Réuni sous la présidence de M. Pierre Werner, le gouvernement luxembourgeois a considéré qu'il importait en premier lieu d'assurer le fonctionnement normal de la Communauté. Toutefois, cette réponse positive ne constitue pas, selon lui, une reconnaissance de la conformité de la procédure utilisée par l'Assemblée européenne à la lettre et à l'esprit du règlement financier de la Communauté. — (A.F.P.)

Affaires

● *Stagnation du commerce de détail en 1980.* — Selon les premières estimations officielles, le chiffre d'affaires du commerce de détail a atteint 799 milliards de francs en 1980, contre 675,7 milliards en 1979, soit une progression de 12,3 % en valeur, mais seulement de 0,8 % en volume. M. Chevrier, ministre du commerce et de l'artisanat, qui commentait ces chiffres, jeudi 8 janvier, a précisé que 440 000 mètres carrés de grandes surfaces de toute nature ont été créés en 1980, contre 553 000 mètres carrés en 1979.

Énergie

● *Baisse de la production française de charbon.* — La production de charbon des bouilleres en 1980 a atteint 10,17 millions de tonnes, en baisse de 2 % par rapport à 1979. L'an passé le déclin annuel était de 8 %. Si la production a augmenté de 2 % en Lorraine (avec 9,8 millions de tonnes), elle a décliné de 6,6 % dans le Centre-Midi et de 17 % — passant de 3,3 à 4,47 millions de tonnes dans le Nord-Pas-de-Calais.

Étranger

BULGARIE

● *Mesure contre le marché noir de devises.* — Depuis le 1er janvier 1981, les ressortissants bulgares ne peuvent plus payer en espèces leurs achats dans les « Comecon », magasins qui n'accueillent que des devises en paiement de marchandises qui ne se trouvent pas dans le commerce. Ils doivent, désormais, présenter des bons délivrés par la Banque bulgare à leurs noms, des chèques ou encore des ordres de virement attestant qu'ils possèdent légalement des devises étrangères. Il s'agit, sans doute, de mettre fin au marché noir de devises fortes qui avait pris des proportions assez impressionnantes. Le dollar était notamment changé à un cours de plus de trois fois supérieur au taux officiel. — (A.F.P.)

GRANDE-BRETAGNE

● *Le nombre de grèves en Grande-Bretagne* a, au cours des six derniers mois de 1980, été le plus faible pour des périodes comparables depuis 1945, selon le bulletin mensuel du ministère du travail. Le nombre de journées de travail perdues pour faits de grève a, en outre, été le moins élevé depuis 1968. Pour les onze premiers mois de 1980, 1 228 grèves ont été recensées impliquant 539 000 travailleurs.

Social

● *Blocage à la caisse primaire d'assurance-maladie de la région parisienne.* — Les administrateurs ne sont toujours pas parvenus à s'accorder sur la désignation du successeur de M. Tarnier (C.G.T.), dont le mandat expirait le 31 décembre. Le candidat du C.N.P.F. a été rejeté par tous les syndicats, qui n'ont pu s'entendre sur aucun autre nom.

Les administrateurs C.N.P.F. et C.F.D.T. ont démissionné le 9 janvier.

● *Le vente aux enchères défi-nitive de l'imprimerie Chaix* aura lieu le 20 janvier. Le comité de grève C.G.T. réaffirme que l'acheteur, « quel qu'il soit, devra tenir compte des travailleurs en lutte depuis soixante-deux mois. Ceux-ci ne bénéficient plus d'aucune allocation ou aide de l'Etat depuis un an ».

● *La compétence des prud'hommes.* — Les prud'hommes sont incompétents pour exiger la réintégration de personnes licenciées par la direction d'une entreprise, a estimé la cour d'appel de Nîmes dans un arrêt rendu le 8 janvier. Les cinq ouvriers tuiliers C.G.T. de l'usine Alfa-Boulton, à Alès, licenciés il y a un an pour ne pas s'être plies à un nouvel horaire, ne seront donc pas réintégrés, contrairement à la décision qu'avaient prise les prud'hommes de cette ville, le 5 novembre dernier.

La cour d'appel a donné raison aux avocats de la direction de l'entreprise, qui avaient fait observer, se référant à divers arrêts de la Cour de cassation, que la « juridiction prud'homale pouvait conseiller en la matière, mais non pas exiger la réintégration des ouvriers licenciés ».

AFFAIRES

Le plan financier de la SCOP-Manufrance prévoit l'engagement de mille salariés

Les dirigeants de la Société d'exploitation coopérative de la manufacture d'armes et de cycles de Saint-Etienne ont présenté, le vendredi 9 janvier à Paris, le montage financier sur lequel ils escomptent pour reprendre en location-gérance l'ensemble de l'activité de Manufrance. La proposition, qui a été faite en ce sens au tribunal de commerce de Saint-Etienne, doit être examinée avant l'assemblée générale extraordinaire de la SCOP, le 23 janvier.

S'il accepte le plan de la coopérative, le tribunal de commerce devra auparavant annuler les accords de gérance libre au profit de la société Movritex de la branche vente par correspondance, et refuser la location-gérance de la revue *le Chasseur français* à M. Bernard Tapie.

Saint en référé sur ce point par le C.G.C. par la C.G.T., par l'U.G.I.C.T. et le C.F.D.T., le tribunal rendra son arrêt le 18 janvier prochain. Il devra dire également s'il désigne un mandataire chargé de convoquer le comité d'entreprise et de le consulter sur les licenciements et les contrats en cours d'élaboration.

Les dirigeants de la Société coopérative ouvrière de production et de distribution Manufrance estiment que leur proposition de reprise globale devrait être favorablement accueillie par le tribunal de commerce, parce qu'elle est plus avantageuse pour la société Manufrance que les propositions partielles faites par M. Tapie. Ils attendent que ce tribunal se soit prononcé avant de divulguer leur plan industriel et commercial.

D'ores et déjà, ils estiment à un millier au moins les salariés de Manufrance qui s'engageront financièrement dans la coopérative, c'est-à-dire qui seraient réembauchés par la nouvelle société. Le 9 janvier, cinq cent quinze salariés avaient pris cet engagement.

Le montage financier présenté au tribunal de commerce le 6 janvier prévoit la réunion de 264 millions de francs. Ils se décomposent ainsi : six mois de garantie de ressources apportées par mille salariés, 34 millions ; indemnités de licenciements, bloquées dans un plan d'épargne et libérables par quart en quatre ans, les sommes étant progressivement affectées à un fonds commun de placement qui agit comme actionnaire de la SCOP, 20 millions. (Ce procédé permet de garantir aux salariés le maintien du bénéfice de leurs indemnités de licenciements en cas d'échec.) L'appel aux actionnaires extérieurs (douze mille parts de 500 francs souscrites par le public) apporterait 6 millions de francs.

A ces trois sources de financement, qui représentent 50 millions, pourra s'ajouter un prêt du F.D.E.S., d'égale valeur, assimilable à des fonds propres, portant l'actif net de la société à 100 millions.

Un pool bancaire, avec lequel des discussions sont en cours, pourrait alors consentir une avance égale aux fonds propres, soit 100 millions supplémentaires. L'Etat est invité à tenir son engagement : les 150 millions promis par le gouvernement correspondraient à, d'une part, la prime de développement régional (34 000 francs par emploi créé et 24 millions), et, d'autre part, aux subventions du fonds d'adaptation industrielle.

Enfin, les collectivités publiques, Etat, conseil général et conseil général, « selon les cas et les contrées en vigueur », accorderaient une subvention égale à la participation des salariés, soit 34 millions. L'engagement de l'Etat à verser les primes qui sont de sa compétence conditionne celui des salariés de la SCOP.

Quant aux propositions de reprise, exposées devant le tribunal de commerce, elles sont les suivantes : redevance de 2 % sur le chiffre d'affaires hors taxe, rachat des stocks à 28 % de leur valeur nette comptable, rachat des actifs pour 100 millions de francs. Les dirigeants de la SCOP attendent maintenant la décision du gouvernement, qui lui-même attend celle du tribunal de commerce de Saint-Etienne. — J. G.

UNE USINE DE DESSALEMENT A ABOU-DHABI

La société Sidem vient de signer avec le gouvernement d'Abou-Dhabi un contrat de 500 millions de francs pour la fourniture, clés en main, d'une usine de dessalement d'eau de mer. Cette unité, la plus importante jusqu'ici réalisée par la France dans ce pays, aura une capacité de 100 000 mètres cubes par jour. La Sidem est contrôlée à 40 % par la firme Technip, les autres partenaires étant le C.E.A. (35 %) et la Compagnie lyonnaise des eaux (25 %).

INTERMARCO-FARNER ET PUBLICIS

M. Claude Marcus, qui vient d'être « n.m.e. » administrateur et vice-président d'Intermarco (« le Monde » du 10 janvier), conserve par ailleurs ses fonctions de directeur général de Publicis-Conseil, tient M. Maurice Lévy est le vice-président directeur général.

La nomination de M. Claude Marcus est intervenue dans le but de rapprocher Intermarco-Farner et Publicis-Conseil, récemment envisagé depuis plusieurs mois déjà par M. Bleustein-Blanchet, président fondateur du groupe Publicis.

Intermarco, réseau international de Publicis S.A., dont le chiffre d'affaires, en 1980, sera de l'ordre de 250 millions de dollars, est présidé par M. Jean Mozin, par ailleurs vice-président du groupe Publicis. Le vice-président-directeur général d'Intermarco est M. Gérard Pédraglio, entré au groupe Publicis en 1971.

● ERRATUM. — L'article paru dans le Monde daté du 10 janvier, sous le titre : « C.d.F.-Chimie cède à une firme japonaise une partie de ses intérêts dans les encres d'imprimerie », comportait une coquille. Il fallait en effet lire : « La firme japonaise Dainippon, troisième producteur mondial avec un chiffre d'affaires de 8 milliards de francs (dont 25 % dans cette branche) » et non 600 millions de francs, comme il a été imprimé par erreur.

LA SEMAINE FINANCIÈRE

Valeurs à revenu fixe

ou indexées

Outre la performance de l'emprunt 4 1/2 % 1973, qui a crevé le plafond des 5 000 F (voir d'autre part), le fait le plus marquant de la semaine a été la nouvelle baisse de la Caisse nationale de l'énergie.

	8 janv.	Diff.
4 1/2 % 1973	2 845	+ 21
7 % 1973	9 348	— 348
10,50 % 1976	97,45	inchangé
10 % 1976	96	inchangé
P.M.E. 11 % 1977	97,15	+ 0,35
P.M.E. 10,6 % 1976	96,50	+ 1,50
8,80 % 1977	92,90	— 0,01
10 % 1978	97	+ 0,10
9,80 % 1978	93	+ 0,40
9,45 % 1978	91,50	+ 0,40
8,90 % 1978	89,85	+ 0,85
9 % 1979	78,70	+ 0,40
8 % 1979	82,45	+ 0,05
10,25 % 1979	85,85	— 0,85
12 % 1980	93,65	+ 0,17
C.N.E. 9 %	0 130	— 210

(1) Compte tenu d'un coupon de 15 F.

Banques, assurances, sociétés d'investissement

Le groupe d'assurances **Bronot** vient de racheter à la banque britannique **Standard Chartered** la totalité du capital de **Dodge General and Mercantile (D.G.M.)**, compagnie d'assurances financières de la société sera de 10 %, c'est-à-dire inférieure au taux de l'inflation.

	8 janv.	Diff.
Bail Equipement	180,10	— 5,40
B.C.T.	197,50	+ 2,50
Banque Hottinguer	126,70	— 1,30
Cetelem	186	+ 3
Charpentes Réunies	157,50	+ 0
Cie Bancaire	329	— 2,50
C.C.F.	209	0
C.P.F.	462	— 18
C.P.I.	222,50	— 1,50
Crédit du Nord	177	— 6,50
Eurafrance	231	— 13
Finance, Paris	238	— 13,50
Le Hénin	358,90	— 5,10
Locafrance	188	+ 1,70
Locindus	168,20	+ 5,80
Midi	295	— 25
Prétabail	499	15 1
Priest	170	inchangé
Schneider	167	— 7,10
Sosa	295	— 10
U.C.B.	159	+ 1

rances Incendie-Accident et Risques divers dont le montant des primes émises atteint 15 milliards de livres (164 millions de francs).

La *Chemical Bank*, sixième banque américaine, annonce pour 1980 un bénéfice de 175,2 millions de dollars (+ 22 %).

L'exercice table pour 1980 sur une baisse de ses résultats.

Produits chimiques

Le groupe chimique allemand *Hoechst*, numéro deux mondial dans sa branche d'activité, maintiendra sans doute son dividende à 7 DM par action malgré la baisse de son bénéfice pour 1980, dont on ne connaît pas l'ampleur, mais qui serait contenue dans des limites raisonnables.

Le chiffre d'affaires consolidé s'est accru de 7 % pour atteindre 29 milliards de DM. Mais la plus grosse partie de cette augmentation provient de la hausse des prix.

Pour le Dr Rolf Sammet, 1981 serait au mieux une année de croissance zéro.

Rhône-Poulenc va-t-il lancer un « plan bis » pour sauver sa filiale Textiles K.P.K. dont le déficit pour 1980 dépasserait 500 millions de francs ? Des rumeurs insistantes circulent à ce sujet depuis quelques jours en Bourse. En cinq séances l'action a baissé de 5 % pour tomber à son plus bas niveau depuis un an.

Un conseil d'administration doit se tenir le 29 janvier prochain.

	8 janv.	Diff.
Institut Mérieux	795	— 0
Laboratoire Roussel	377,50	+ 2,50
Nobel-Bozel	39,50	+ 1,50
Rhône-Poulenc	82,10	+ 4,40
Roussel-Uclaf	299,50	+ 0,50
S.A.S.F.	252	— 0
Bayer	258,50	+ 3
Hoechst	256,50	+ 0,50
I.C.I.	23,90	+ 0,30
Norsk-Hydro	443	— 22,50

Alimentation

Le record historique de ventes réalisé par **Rémard S.A.** en 1979 n'aura pas été battu pour l'exercice écoulé.

La progression des résultats

	9 janv.	Diff.
Raphin-Gay	252	+ 26
B.S.N.-G. Danone(1)	352	+ 24
Carrefour	2 629	— 82
Casino	1 456	— 26
Gén. Occidentale	338	— 12
Guyenne et Gasc.	377,50	— 15,50
Martell	587	— 23
Moët-Hennessy	497	— 3
Nicolas	371	— 22
Olida Caby	340	— 15,80
Pernod-Ricard	284	— 9
Perrier	165	— 2
Radar	476	— 4
St Louis-Boucheron	278	+ 1
Sanpiener	366	— 0,50
Vve Clicquot	855	— 12
Vuitton	1 020	— 4
Nestlé	0 136	+ 30

(1) Compte tenu d'un coupon de 15 F.

Bâtiments et travaux publics

Pour les neuf premiers mois de 1980, le résultat avant impôts (hors étranger) du groupe *Cochery* s'élève à 25 millions de F, financiers de la société sera de 10 %, c'est-à-dire inférieure au taux de l'inflation.

	9 janv.	Diff.
Auxil. d'Entrep.	857	— 23
Borie	198	— 1
Chim. et Routière	130	— 4
Ciments Franç.	153	— 0
Dumez	358	— 35
Ent. J. Lefèvre	356	+ 0
Gén. d'Entrep.	242	— 6
Gds Trav. Marseille	461	— 7
Lafarge	276,20	— 10,80
Maisons Phénix	154	1
Poliet et Chausson	378	— 16,10

« En amélioration sensible », affirme-t-on au siège de la société, sans précision.

Le chiffre d'affaires, pour la même période, est de 1,18 milliard de F (+ 21 %).

Filatures, textiles, magasins

La **FNAC** est optimiste pour l'exercice 1980-1981 et prévoit un chiffre d'affaires consolidé accru de 20 %. L'augmentation des résultats serait plus importante. Pour son dernier exercice, clos le 30 septembre dernier, le groupe n'avait pas fait d'étincelles, avec

	9 janv.	Diff.
Agach-Willot	336	inchangé
B.N.V.	183	— 1,10
C.F.A.O.	434,50	— 27,50
Darty	522	— 13
Delfino-Mieg	42,50	— 0,60
Galeries Lafayette	197	— 6
La Redoute	462	— 4
Lainière Roubaix	38	— 1,90
Mark. Fert. Lebon	36,50	— 0,50
Printemps	187,40	— 3,60
Rondelles	218	0,60
S.C.O.A.	51,20	— 4,40

un bénéfice net de 14,9 millions de F (— 1¢ %) pour un chiffre d'affaires pourtant augmenté de 29 % à 1,45 milliard de F. Il a été à supporter, c'est vrai, l'amortissement des frais d'établissement des magasins ouverts au cours dudit exercice, mais aussi les charges correspondant à l'arrêt de certaines activités.

Mines, caoutchouc, outremer

La situation de la *Compagnie métallurgique* et minière continue de s'améliorer. Bien que les comptes de 1980 ne soient pas encore définitivement établis, le conseil annonce que les résultats seront en nette progression et que le dividende sera au moins maintenu à 15 F global pour 1979).

A l'issue de l'exercice précédent, un bénéfice net de 1,19 million de F avait été dégagé contre une perte de 0,18 million en 1978.

Au 30 juin 1980, le résultat net s'élevait déjà à 1,35 million.

	8 janv.	Diff.
Emetal	—	—
Kléber	44	— 0,20
Michelin	665	+ 14
Penarroya	78	— 2
Charter (1)	22,30	+ 0,65
INCO	27,80	1,40
M.T.X.	44,50	+ 1,30
Union minière	52,50	1
Z.C.I.	7,50	+ 0,10

(1) Compte tenu d'un coupon de 0,35 F.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	ONCES 2-1	ONCES 9-1
Or fin (elle se serre)	61650	61250
— (elle se fragit)	61000	61150
Pièce française (20 F.)	618 80	548
Pièce française (10 F.)	491	456 50
Pièce suisse (20 fr.)	680	598
Pièce suisse (10 fr.)	341	300
Pièce 20 Dollars	554	525 98
Souverain	539	520
Souverain Elizabeth II	538	522
10 demi-souverain	482	481 1
Pièce de 20 marks	2250	2400
— 10 marks	1730	1760
— 5 marks	872	880 10
— 20 pesos	2950	3745
— 20 marks	795	760
— 10 florins	850 10	828
— 5 roubles	442	462

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 5 AU 9 JANVIER

DANS L'ATTENTE DES ACHATS « MONORY »

Le ressort est cassé. Le marché parisien a donné quelques signes de reprise technique, mais le cœur n'y était pas. Dans la semaine, l'indice CAC perd près de 4 %.

Au plan économique, la toile de fond reste inchangée. Les opérateurs partagent dans leur majorité l'analyse exprimée par le premier ministre lors du Forum de « l'Expansion ». Le premier semestre 1981 va être difficile. Le redémarrage ne doit pas être attendu avant la deuxième partie de l'année, voire au début de 1982.

Au plan politique intérieur, les incertitudes sont toujours du même ordre. Le premier sondage d'opinion indiquant une légère avance de M. Mitterrand sur M. Giscard d'Estaing en cas d'élection présidentielle conforte les boursiers dans leur conviction que la partie est loin d'être gagnée pour le président sortant. L'essentiel est d'ailleurs, dans ce débat, de savoir si, une fois élu, M. Giscard d'Estaing poursuivra la politique économique menée par M. Barre (libération des prix, aide à l'investissement), politique qui a été l'élément de soution essentiel du marché en 1980.

Au plan international, la préoccupation numéro un concerne bien entendu américaine. La décrue constatée depuis quelques jours pourrait tourner court, les taux restant encore un moment à un niveau élevé.

Rarement l'attitude des investisseurs aura été aussi indécise. Les achats incontrus effectués mardi pendant les toutes dernières minutes de la séance, et dont on ignore l'origine (un investisseur étranger ou un investisseur institutionnel français), ont accru leur perplexité. Les fervents de l'analyse graphique, qui voyaient une base de soutien à 103 pour l'indice CAC, s'attendent maintenant qu'elle soit - cassée », certains fixant le nouveau plancher à 97.

La grande inconnue reste le montant des liquidités que les SICAV Monory vont réinvestir sur le marché d'ici au 31 mars prochain. Les estimations vont de 800 millions à 1,4 milliard de francs. Certaines de ces SICAV commencent déjà à acheter, mais sans précipitation. Elles ont encore cinquante-quatre séances de Bourse pour le faire... Le marché s'interroge, en outre, sur les choix qui vont être effectués par leurs gérants. Vont-ils soutenir les valeurs qu'ils ont déjà en portefeuille ? Vont-ils faire porter leur choix sur les valeurs de technologie ou sur les valeurs de distribution et d'alimentation, supposées moins vulnérables ?

Les mêmes hésitations dominent le marché de l'or. Cette semaine, le napoléon, après avoir atteint près de 960 francs, a perdu un peu du terrain par la suite. Quant au lingot, il retrouve à peu près son niveau du vendredi dernier. L'emprunt 4,5 % 1973, après avoir franchi lundi pour la première fois, le seuil des 3 000 francs, s'est replié ensuite. Le 7 % 1973 repasse au dessous de 10 000 francs.

JEAN-MARC BIAIS.

Valeurs diverses

La **S.A. des Bains de mer et du Cercle des Etrangers à Monaco** annonce, pour le premier semestre de l'exercice 1980-1981, une baisse de 33,7 % de son bénéfice (16,09 millions de francs).

Baisse aussi du résultat de la *Compagnie générale des eaux* pour le premier semestre de l'exercice qui s'achèvera le 31 mars prochain, qui revient à 2,07 millions de F (— 7,9 %).

La cotation des actions *Grande Maison Jones* au Hors-cote a été suspendue après la décision du *Printemps* d'racheter la participation de *Lesieur* (44,5 %) dans cette affaire.

Le prix proposé aux actionnaires minoritaires sera supérieur au dernier cours coté (300 F).

	9 janv.	Diff.
A.D.G.	273	+ 2
L'Air Liquide	632	— 23
Arjomari	136	+ 4
Bic	180	+ 4
Club Méditerranée	378,50	inchangé
Essilor	486	— 8
Europe 1	1 040	+ 36
Gle Ind. Part.	1 250	— 8,50
Hachette	330	inchangé
J. Servel Ind.	132	— 3
L'Oréal	852	— 5
Navigation Mixte	186	— 5
Nord-Est	32,85	— 0,70
Presses de la Cité	415	— 3
F.D.M.	97	+ 1
St-Gobain P.-A.M.	128,30	— 1,70
Sanofi	399	— 11
Skis Rossignol	263	— 12
U.T.A.	155	+ 5

Métallurgie, constructions méconiques

Malgré un exercice 1980 catastrophique, *Ford* maintient à 10 francs son dividende intérimaire payable le 2 mars prochain.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice écoulé, le constructeur automobile américain avait déjà subi une perte d'exploitation de 1,2 milliard de dollars.

L'année écoulée a été à nouveau très mauvaise pour *Saviem*, avec une perte attendue voisine de celle de l'exercice précédent (723,9 millions de F). Une reprise de la production est escomptée pour le second semestre 1981.

Relative stabilité des résultats de *Babcock* pour le premier semestre de son exercice, qui s'achèvera le 15 avril prochain, avec un chiffre d'affaires de 275,8 milliards de yen (+ 1,3 %) et un bénéfice net de 8,92 milliards de yens (+ 1,6 %).

	9 janv.	Diff.
Alspi	116	— 4
Av. Dassault-Brégt	274	— 12
Fives Lille	127	— 2,50
Chiers-Châtillon	10,15	— 0,35
Creusot-Loire	45,30	— 1,20
De Dietrich	257	— 10
FACOM	440,50	— 9,50
Valéo	345	+ 0
Gén. de Fonderie	132,50	+ 12,50
Marine-Wendel	35,70	— 2,30
Métal-Normandie	28,30	— 4,70
Penhoët	267	inchangé
Peugeot S.A.	128,80	+ 4,30
Poclain	178,10	+ 0,40
Pompey	81	— 1,50
Sautior	11,45	— 0,15
Sagem	828	— 30
Saulnes	48	+ 1,50
Schneider	167,50	+ 0,50
Usinor	8,25	inchangé
Valleurec	53	+ 0,50

Pétroles

... premier ministre a émis à son tour des réserves à propos de l'accord conclu entre *Elf-Aquitaine* et la Libye sur l'exploration pétrolière dans ce pays. En cinq séances, le titre a perdu 100 F (— 7,7 %).

	9 janv.	Diff.
Elf-Aquitaine	1 120	— 100
Esso	231	— 12,50
Franç. des pétroles	232,50	— 15,40
Pétroles B.P.	121,40	— 11,40
Primagaz	221	inchangé
Raffinage	136,20	— 4,30
Soterap	238	— 28,50
Total	332	— 19,60
Perrofina	712	— 0
Royal-Dutch	435	— 0

Matériel électrique, services publics

Tous les résultats consolidés du groupe japonais *Sony* pour 1980 ont de nouveau atteint des niveaux records, avec surtout des pourcentages d'augmentation très forts.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 4,38 milliards de dollars (+ 34,7 %) le bénéfice d'exploitation courante à 555,5 millions de dollars (+ 56,9 %) et le bénéfice net à 326,22 millions de dollars (+ 287,1 %).

Mines d'or, diamants

L'année 1980 n'aura pas été brillante pour la *De Beers*, le plus gros producteur et négociant de diamants du monde (85 % du marché).

Malgré le bénéfice retiré des hausses de prix appliquées, l'une en septembre 1979 (+ 13 %), l'autre en février dernier (+ 12 %), son chiffre d'affaires a baissé de 2,5 %, pour revenir à 2,14 milliards de rands, plus même si l'on tient compte de l'inflation.

En d'autres termes, les ventes en volume ont chuté, mais l'on ignore encore de combien.

Cette baisse a été entièrement acquise au cours du second semestre, très mauvais, après une bonne première partie d'année.

Les prévisions pour 1981 ne sont guère favorables, et l'horizon apparaît bouché.

Affectés par l'incendie d'une mine, les résultats nets d'*Anglo American* pour le dernier trimestre de 1980, revenant de 85,07 millions de rands, fin septembre, à 52,94 millions.

West Driefontein, autre compagnie aurifère du groupe *Consolidated Goldfields*, a enregistré une baisse de ses profits (52,94 millions contre 55,07 millions) à cause d'une baisse de la teneur de minerai.

	8 janv.	Diff.
Amgold	340	inchangé
Anglo-American	75	— 2,50
Driefontein	227,50	— 17,50
De Beers	63,50	— 2,50
Free State	282,50	— 8,50
Goldfields	53,50	— 1,50
Harmony	104,50	— 3,50
President Brand	252	— 17,50
Randfontein	491	— 12
Saint-Helena	215	— 9,50
Vaal Reefs	98	— 2,50
West Driefontein	429	— 22
Western Deep	370,50	— 17,50
Western Holding	483,50	— 11

OPPORTUNE SARAKREEK !

Cette semaine ont été introduites sur le marché hors cote spécial les actions de la société de droit néerlandais Sarakreek, dont l'activité unique est la gestion de trois ensembles immobiliers situés aux Etats-Unis — 420 000 mètres carrés de bureaux et centres commerciaux — financés le plus souvent avec des crédits hypothécaires à des taux avantageux (plus maintenant, mais l'espoir reste).

C'est la Banque privée de gestion financière (B.P.G.F.), qui achète cette « coquille vide » en 1977, avec l'aval de la Banque Amsterdam et la Banque Schroder de Londres, pour la remplir par la suite au titre des placements qu'elle coordonne. Pour l'instant, les 3,1 millions de titres Sarakreek sont détenus à 97,5 % en Europe par de grandes institutions, et à 42,5 % au Moyen-Orient, entre trente-neuf personnes plus de 5 % du capital. Leur introduction par la B.P.G.F. et la Société générale n'est faite aux environs de 139 F avec 29 000 titres environ le premier jour. Cette société est assez originale du fait qu'elle est la seule cotée à offrir des investissements immobiliers situés uniquement aux Etats-Unis (la néerlandaise Rodamco n'y possède qu'une partie de ses actifs). Gageons que si les sondages sont « manuvais » certains s'y intéresseront, comme à Eurosto avant les élections de 1979.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	5 janvier	6 janvier	7 janvier	8 janvier	9 janvier
Terme	132 236 550	220 752 636	176 714 367	178 980 546	167 781 499
Compt.					
R. et obl.	184 489 804	288 876 419	222 981 124	406 855 761	318 287 253
Actions	136 477 256	116 757 891	118 660 330	122 197 817	95 369 222
Total	475 203 410	626 386 946	518 575 811	706 034 124	581 637 974

INDICES QUOTIDIENS (INSEE, base 100, 31 décembre 1980)

Franç.	98,2	98,3	96,6	95,8	95,9
Etrang.	101,2	102	101	100,5	—

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
(base 100, 31 décembre 1980)

Tendance	96,8	98,2	97,1	96,1	96,4

(base 100, 29 décembre 1961)

Ind. gén. (*)	106,5	106,8	106,4	104,8	104,6

(*) Base 100 : 31-12-1979.

Bourses étrangères

NEW-YORK

Retournement du marché

Après un mois de hausse continue qui a amené l'indice Dow Jones à plus de 1 000 le 7 janvier, Wall Street s'est brusquement replié.

La semaine avait pourtant bien commencé. La réduction de la masse monétaire devait conforter le mouvement de baisse des taux d'intérêt. La Chemical Bank, l'une des dernières grandes banques à avoir maintenu son taux de base à un niveau élevé, le réduisait mardi à 19,5 %. Les investisseurs multipliaient leurs initiatives d'achats.

Les conseils de ventes, donnés mercredi par M. Joseph Granville, un des analystes les plus écoutés de Wall Street, modifiaient brutalement le climat. L'enthousiasme cédait la place au pessimisme. Dans la matinée où les transactions s'enflent (84 millions de titres), l'indice Dow Jones perdait près de 24 points.

Le mouvement de baisse se poursuivait jusqu'à la séance de vendredi où cet indice, sous la conduite des valeurs pétrolières, à une certaine stabilisation des cours. D'un vendredi à l'autre, l'indice Dow Jones perdait finalement 4,10 points à 968,17.

	Cours 2 janv.	Cours 9 janv.
Alcoa	68 5/8	61
A.T.T.	43 1/4	43 1/4
Boeing	43 1/4	40 1/2
Chase Man. Bank	47 7/8	47 3/8
Du Pont de Nem.	49	48 3/4
Eastman Kodak	77 1/4	72 1/8
Exxon	81	77 1/4
Ford	28 5/8	28 5/8
General Electric	61 7/8	63 1/4
General Foods	36 1/4	34 1/8
General Motors	45 5/8	45 7/8
Goodyear	31 3/8	31 1/2
I.B.M.	65 1/8	67 1/2
I.T.T.	30 7/8	30 1/2
Kennecott	28 1/4	28 1/8
Mobil Oil	81 1/2	76
Pfizer	53 3/4	52 3/4
Schlumberger	115 3/4	107 7/8
Texaco	48 1/8	45 5/8
U.S.I. Inc.	18	18 5/8
United Carbide	59 5/8	54 7/8
U.S. Steel	32 1/8	34 7/8
Westinghouse	29 3/4	29 3/8
Xerox Corp.	68 1/8	61 7/8

TOKYO

Hausse record

L'année a bien commencé à Tokyo, où les investisseurs étrangers investissent en force. Le volume moyen des transactions s'est établi à 490 millions de titres par jour (contre 288 millions la semaine précédente). L'indice Dow Jones a gagné 148,19 points, s'inscrivant à 7 282,57, nouveau niveau historique.

Les valeurs électriques et électroniques ont été les plus fermes.

	Cours 2 janv.	Cours 9 janv.
Canon	821	880
Fuji Bank	425	454
Honda Motor	513	519
Matsushita Electric	879	966
Mitsubishi Heavy	205	211
Sony Corp.	2140	2180
Toyota Motors	751	755

FRANCFORT

Faiblesse

Après avoir débuté sur une note soutenue (l'indice de la Commerzbank repassant au-dessus de 700), la semaine s'est achevée dans la morosité. L'indice de la Bourse de Francfort tombe finalement à 689,5 (— 2,5 points).

Parmi les baisses les plus sensibles, on note Volkswagen (— 7,80 DM à 140,70) et A.E.G. (— 2,80 DM à 71,30). Siemens, en revanche, progresse (+ 8,30 DM à 285,80) dans l'attente de très bons résultats pour l'exercice 1979-1980. Les banques ont également enregistré des hausses importantes.

A noter que la cotation de Neckermann est toujours suspendue, ce qui traduit les difficultés de l'opération d'assainissement de cette entreprise, actuellement en cours.

	Cours 2 janv.	Cours 9 janv.
A.E.G.	74	71,30
B.A.S.F.	124	128
Bayer	108	117,50
Commerzbank	127,50	130,50
Deutsch	112,90	113,70
Mannesmann	127	128,50
Siemens	280,50	285,80
Volkswagen	157,50	140,70

LONDRES

Déprimé

Après être remonté à son plus haut niveau depuis six mois, le Stock Exchange s'est replié légèrement en fin de semaine.

La hausse de l'indice officiel des prix des matières premières et les perspectives pessimistes concernant l'évolution de l'économie britannique ont découragé les investisseurs.

Les fonds d'Etat ont évolué très irrégulièrement, après une reprise, mardi, due à la réduction des taux d'intérêts américains. Ils se sont repliés avant de se redresser vendredi.

	Cours 2 janv.	Cours 9 janv.
Bowater	185	177
Brit. Petroleum	419	400
Charter	211	201
Courtaulds	56	52
De Beers (*)	9 3/4	9,13
Free St. Gold (*)	38 1/2	36 1/2
Gt Univ. Stores	682	671
Imp. Chemical	356	365
Shell	466	452
Vickers	145	138
War Loan	30 3/4	30,63

(*) En dollars.

Les valeurs industrielles ont été irrégulières. I.C.I. a cassé son plus bas niveau depuis douze mois dans l'attente d'une réduction du dividende. Le secteur électrique et électronique a été le plus touché, le budget de la défense devant être réduit.

Quant aux valeurs pétrolifères, elles se sont reprises vendredi après qu'ont été annoncé un relèvement des prix du pétrole de la mer du Nord.

Indices « F.T. » du 9 janvier : industrielles : 481,2 (contre 475,3) ; mines d'or : 235,5 (contre 255,1) ; fonds d'Etat : 85,62 (contre 86,77).

VALEURS LES PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nombre de titres	Valeur en cap. F
Empr. 9,5 % 1972	78 000	214 787 000
C.N.E.	19 315	51 727 000
Elf Aquitaine	38 000	46 837 000
Matra	16 000	30 227 000
Schlumberger	55 725	52 465 000
C.F. (1)	45 150	13 650 000
Rochette	46 175	15 642 000

(1) Quatre séances seulement.

Ajoulons, quand même, que le groupe nippon a réalisé un gain de change de 53,8 millions de dollars contre une perte de change de 146,83 millions de dollars en 1979.

	9 janv.	Diff.
Alsthom-Atlant.	82,60	+ 0,40
C.E.M.	28,30	— 0,35
Ditt-Alsacienne	202	0
C.G.E.	363	— 0
Crouzet	222	+ 11
Cyb.	275	+ 2,50
Gén. des Eaux	574,50	+ 11
Legrand	1 540	— 24
Lyons. des Eaux	374	— 12
Merlin Gerin	53,30	+ 2,30
Matra	1 835	— 65
Mot. Leroy-Somer	419	— 30
Radiotech.	55,50	— 2,70
P.M. Labinal	344	— 14,50
Radiologique	299	— 13
S.E.R.	132,10	— 2,40
Signaux	328	— 30
Téléméc. Electr.	1 272	— 80
Thomson-Brandt	214	— 4
T.R.T.	211	+ 2,10
U.T.P.	136	+ 0,80
Vibrocasse	494,10	— 43,90
Siemens	286	+ 8

LA SOCIÉTÉ BELGE COCKERILL RACHÈTE A PEUGEOT S.A. LES FORGES DE FRONCLES

La société Cockerill, principal producteur d'acier de Belgique, vient de racheter à la Société française d'automobiles Citroën, du groupe Peugeot S.A., sa filiale les Forges de Fronclès. Cette filiale, installée à Fronclès, en Haute-Marne, emploie sept cents personnes et réalise un chiffre d'affaires de 280 millions de francs environ dans la fabrication de pièces pour automobiles par laminage et emboutissage à froid. Elle approvisionne notamment Citroën.

Cette acquisition, qui s'est effectuée par l'intermédiaire de la filiale française de Cockerill, les Aciéries et Laminoirs de Beautor, près de Saint-Quentin, dans l'Aisne, et porte sur 50 % du capital des Forges de Fronclès, traduit la volonté du groupe belge de renforcer ses liens avec l'industrie automobile.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

ÉTRANGER

2. AFRIQUE
— NIGERIA : les troubles religieux à Kano auraient fait deux mille morts en décembre.
3. AMERIQUES
— EL SALVADOR : les forces armées sont mises en état d'alerte générale.
3. DIPLOMATIE
4. EUROPE
— PORTUGAL : M. Pinto Balsemao demande à ses pays *le relever la défi européen.*
4. PROCHE-ORIENT
— Les tractations sur la libération des otages.

POLITIQUE

4. *La préparation de l'élection présidentielle.*

ÉQUIPEMENT

5. URBANISME
— ENERGIE NUCLEAIRE : contestation et sécurité.

SOCIÉTÉ

6. JUSTICE : un « dossier » de la chancellerie sur l'article 226 du code pénal ; Quatre-vingt-cinq mois de procédure sans issue.
7. EDUCATION : « Les enseignants au quotidien » (IV), par Charles Viel.
11. SPORTS.

CULTURE

8. CINEMA : les vedettes du samedi soir.
— THEATRE : *la Parsonnage combattant*, à la Cité internationale.
10. RADIO-TELEVISION : Va : « Au pays des hommes », par Claude Sarraute.

ÉCONOMIE

12. CONJONCTURE : « un nouveau bilan de « berrissa ».
13. LA SEMAINE FINANCIERE.

RADIO-TELEVISION (10)
INFORMATIONS «SERVICES» (11)
Vie quotidienne ; Journal officiel ; Mots croisés.
Carnet (10) ; Programmes spectacles (3).

Nouvelles brèves

● *Un appel du M.L.F. international pour sauver la veuve de Mao.* — Le M.L.F. demande, dans un communiqué publié vendredi 9 janvier, « *que Jiang Qing ne soit pas réduite au silence, que sa plaidoirie soit rendue publique en totalité et que soit retirée la réquisition de peine de mort* ». Le M.L.F. demande également « *aux femmes du Parlement européen de voter une résolution d'urgence pour sauver la vie de Jiang Qing* ». Parmi les signataires de l'appel, figurent notamment les écrivains Eva Forest et Kate Millett, Mme Maria de Lourdes Pintasilgo, ancien premier ministre du Portugal, et Mme Meline Mercouri, député socialiste au Parlement grec.

● *Quatre Cubains*, voyageant de Moscou à La Havane, à bord d'un appareil de l'Aéroflot, ont refusé de poursuivre leur voyage à l'escale de Lisbonne, a-t-on appris à l'aéroport de la capitale portugaise, ce samedi 10 janvier. Il s'agit de deux ingénieurs, d'un médecin et d'un professeur d'éducation physique. M. Leonardo Rierri Blanco, qui serait entraîneur de l'équipe nationale d'escrime.

A PARTIR DE
40 ans
prenez soin de votre dos en adoptant le CAO de TRECA, un lit télécommandé dont la tête et le pied montent ou descendent à volonté, selon que vous désirez lire, vous détendre ou dormir.

une production
TRECA
démonstration-vente :
CAPELOU distributeur.
37, av. de la République,
75011 Paris, Mº Parmentier,
parking assuré, 357.46.35.
CAPELOU
A B C D E F G

A Vitry

Cinq mille personnes manifestent pour soutenir l'action de la municipalité dans l'affaire du foyer des travailleurs immigrés

« Préfet Beaumont, ADEF raciste ! Mercieca a raison ! » Le parti communiste serre les rangs autour du maire de Vitry, M. Paul Mercieca, mis en cause dans l'affaire du foyer des travailleurs immigrés. Venues de l'ensemble du Val-de-Marne et de la région parisienne, quatre mille à cinq mille personnes ont manifesté derrière des dizaines de banderoles dans les rues de Vitry, samedi 10 janvier. On remarquait peu de travailleurs immigrés dans la manifestation qui était ouverte par le maire de Vitry avec, à ses côtés, les parlementaires du Val-de-Marne, notamment MM. Marchais, Fiterman et Gosnat. L'ensemble des élus du département, maires, conseillers généraux et conseillers municipaux étaient présents dans les rangs des manifestants, ainsi que de nombreux adhérents de la C.G.T., celle-ci s'étant jointe à l'appel du parti communiste.

Deux semaines après la mise à sac du foyer de travailleurs immigrés à Vitry-sur-Seine en présence d'élus municipaux dont le maire, M. Mercieca (P.C.), l'union départementale C.G.T. du Val-de-Marne passe à la contre-offensive. Au cours d'une conférence de presse donnée le vendredi 9 janvier, elle a dénoncé « une campagne anti-C.G.T. et anticommuniste effrénée » et mis en cause M. Beaumont, maire du Saint-Maurien, l'ADEF et le préfet du Val-de-Marne pour ce qu'elle appelle « leur coup de force en installant trois cent vingt travailleurs maliens dans un foyer fermé depuis plusieurs mois pour cause d'insalubrité ».

Quant à l'union départementale C.F.D.T., elle est accusée de faire « passer sa hargne anti-C.G.T. et anticommuniste avant la défense des intérêts des travailleurs immigrés ».

Le bureau national de la C.F.D.T., réuni les 8 et 9 janvier, a prononcé contre l'action menée à Vitry « une condamnation sans appel » qui « illustre une politique de plus en plus sectaire ».

M. MARCHAIS : une agression raciste du pouvoir discardien.

M. Georges Marchais, s'adressant, vendredi soir 9 janvier, à quelques milliers de personnes réunies sous un chapiteau, près de la station de métro Jaurès, à Paris, a évoqué « *ce qu'il convient d'appeler l'affaire de Saint-Maur* ». Les incidents qui s'étaient produits le 24 décembre à Vitry-sur-Seine relèvent en effet, selon M. Marchais, d'une « *agression raciste du pouvoir giscardien* ». Accusant le maire de Saint-Maur, M. Jean-Louis Beaumont (majorité), d'avoir adopté une « *attitude de discrimination raciale* », le secrétaire général du P.C.F. a déclaré : « *Le maire de Vitry, M. Paul Mercieca, a eu raison d'élever une protestation indignée.* »

M. Marchais a affirmé que, « *en matière de lutte contre le racisme* », les communistes n'ont *de leçons à recevoir de personne* ». Il a insisté sur « *le problème de ce qu'il faut bien appeler des ghettos dans certaines municipalités, notamment à direction communiste* ». Il a ajouté : « *Quand la concentration d'immigrés s'accroît, des tensions naissent dans la population.* »

M. GREMETZ MET EN CAUSE L'ATTITUDE DE M. MITTERRAND PENDANT LA GUERRE D'ALGÉRIE

M. Maxime Gremetz, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., exprime son « *indignation* » dans *l'Humanité* du samedi 10 janvier. A la lecture d'un article de *l'Unité*, hebdomadaire du P.S., critiquant notamment l'attitude du parti communiste à Vitry, et dénonçant « *la démocratie de façade* » et « *Quelle indécence*, écrit M. Gremetz, *de la part de ce journal et des dirigeants du parti socialiste. Tous ceux qui, comme moi, faisaient partie du contingent, sont d'autant plus scandalisés qu'ils se souviennent que là-bas, alors que les Francois Mitterrand, Lacoste, Guy Mollet, Max Lejeune, etc., étaient au gouvernement, ce n'était pas la démocratie qui était bafouée*r, c'était celle de la torture et de la guillotine. »

M. Gremetz ajoute : « *François Mitterrand était ministre de la justice quand la couperet de la guillotine trancha la tête de Fernand Yveton* (1), *que Maurice Audin fut mort sous la torture, que notre camarade Henri Alleg fut soumis* » à la question ».

(1) Fernand Yveton, militant du parti communiste algérien, fut exécuté le 11 février 1957 à Alger. Il avait été condamné à mort par le tribunal permanent des forces armées le 1er novembre 1956 pour avoir, une dizaine de jours plus tôt, déposé une bombe à retardement dans l'usine à gaz de Hussein-Dey. Il avait refusé ce procès et de cette exécution. — « l'affaire Yveton » a ébranlé bien par la suite à une profonde répugnance M. Mitterrand, alors ministre d'Etat, garde des sceaux dans le cabinet Guy Mollet de février 1956 à juin 1957.

● *Un membre du comité fédéral du P.C.F de Paris*, M. Hassan Boualam, qui avait adhéré au *parti communiste* en 1969, a adressé à celui-ci une lettre de démission (publiée dans l'hebdomadaire *Sans frontière* daté 2-8 janvier), dans laquelle il écrit notamment : « *Cette campagne* [du P.C.F sur l'immigration], *je ne lai trouve qu'une explication électoraliste* » et le parti a perdu *entre 16 % et 24 %* [de ses voix] *dans les banlieues. C'est dû au « trop-plein » d'immigrés.* »

(Publicité)
BÈGUES
Depuis 1928, des milliers de personnes ont bénéficié des découvertes décisives d'un ANCIEN BÈGUE. Informez-vous de suite :
Institut M. SAUDET
185, boul. Wilson. 33300 Bordeaux

«Cela ne les intéresse pas»

Après la mise à sac, la veille de Noël, d'un foyer de travailleurs migrants à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne) par une équipe municipale en présence d'élus dont le maire, M. Paul Mercieca (P.C.), toute la classe politique du département est agitée. Le conseil général va d'ailleurs consacrer le 13 janvier une session extraordinaire au logement des travailleurs immigrés.

Si les remous provoqués sont bien visibles chez les militants et les sympathisants, qu'en est-il dans les couches plus profondes de la population de Vitry ?

Au hasard de rencontres qui ne sauraient avoir valeur de sondage, les habitants semblent se partager en deux catégories : ceux qui ne veulent pas savoir et ne veulent pas répondre et ceux qui, révoltés par cette affaire, désapprouvent la mairie.

« Qui va payer ? »

Le mur de silence des premiers se lézarde vite devant l'insistance. Et ils sont rares ceux qui, comme M. X... (un homme qui juge trop compromettant de donner même ses initiales), répondent sans appel : « *Ces choses là ne m'intéressent pas* ». On préfère se retrancher derrière une « *neutralité* » un peu honteuse. « *Les élus ont leur opinion. Je pense que ce n'est pas aux habitants d'intervenir. (...) Non, ce n'est pas la cité raciste* », on des excuses : « *J'étais en vacances* », « *Je n'ai pas eu le temps d'opiacher cette affaire ; je ne sais même pas où se trouve ce foyer* ». Maintenant, le dossier est fermé, on n'en parle plus, comme si cela ne s'était jamais passé. Seul un couple de personnes âgées prend la défense du maire et de lui seul : « *Cela n'est pas possible ! C'est un brave homme ; il fait tout pour les vieux.* »

La réaction des travailleurs migrants obéit à la logique de la prudence. A en croire une Algérienne, Mlle A. R., « *cela ne les intéresse pas.* »

La mauvaise conscience ou la crainte rendent peu loquace. Le sentiment de révolte, lui, délie les langues. Si les travailleurs migrants sont unanimes pour condamner le sabotage du foyer par la mairie, leur opinion se nuance parfois de considérations qui n'atténuent en rien la dureté de leur jugement.

« *A Vitry, il y a trop de migrants, il y a une jeunesse spéciale ; la ville a eu tort. Elle a corrigé. Que les gens soient blancs ou de toutes les autres couleurs, il faut les respecter (...). C'est une affaire politique, mais je ne sais pas exactement à quel niveau.* » « *L'action du maire de Saint-Maur, je mettrai les Maliens dans un foyer d'Vitry est inadmissible. Il y a déjà assez de problèmes